

LES ACTES DU COLLOQUE

LE RÔLE DE L'ÉTAT

le bien commun



et nous autres

**Colloque triennal du MÉPACQ
3-4-5 novembre 2004
Saint-Augustin-de-Desmaures**

REMERCIEMENTS

Pour leurs contributions financières qui ont facilité la réalisation de ce colloque et de ce document, nous tenons à remercier la Conférence religieuse canadienne, le Secrétariat d'action communautaire autonome ainsi que les nombreux syndicats, centrales syndicales et fédérations.

Ont contribué à la réussite de ce colloque et à la production de ce document :

Yves Bellavance	Sébastien Harvey	Lise Martel
Steeve Émond	Gaétan Héroux	Lucie Mercier
Michel Gagnon	Henri Jacob	Sylvie Morel
Diane Gauthier	Jean-Yves Joannette	André Paradis
Normand Gilbert	Henri-Paul Labonté	Martin Petit
Vincent Greason	Julie Langlois	Serge Roy
Stefanie Gude	Nathalie Lamoureux	Sylvia Roy
Jean-Marc Harnois	Peter Leuprecht	Michel Savard
Josée Harnois	Jean-François Lisée	Régent Séguin

Nous tenons à remercier tout spécialement Maureen Martineau et Réjean Bédard du Théâtre Parminou pour leur merveilleuse performance et Pierre Berger pour ses belles caricatures humoristiques.

Ce document a été produit par le MÉPACQ. Les articles n'engagent que leurs auteur-e-s et, à moins d'avis contraires, ils ne représentent pas la position officielle du MÉPACQ.

MÉPACQ

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

3575, boul. Saint-Laurent # 202, Montréal (Québec) H2X 2T7

Téléphone : (514) 843-3236 Télécopieur : (514) 843-6512

Courriel : mepacq@bellnet.ca

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements

Présentation et histoire du MÉPACQ i

Les membres du MÉPACQ iv

Lettre aux lectrices et aux lecteurs v

LE BIEN COMMUN

Entre l'État et le marché, choisir le bien commun Serge Roy 1

Bien commun, service public et rôle de l'État Sylvie Morel 9

LE RÔLE DE L'ÉTAT

Un mauvais procès au modèle québécois
Étude des pièces à conviction Jean-François Lisée 16

Quand l'État nous embarque dans le libre-échange,
poursuit-il le bien commun? Lucie Mercier et Lise Martel 19

Faisons-nous face à un État qui favorise l'enrichissement ou
qui encourage le partage de la richesse? Martin Petit 21

La lutte contre la pauvreté : un pas en avant ou en arrière pour le pouvoir citoyen?
Résultats préliminaires d'une recherche et pistes pour une recherche future.
Vincent Greason 29

Rôles de l'État face à la promotion et à la défense des droits et libertés
Jean-Marc Harnois 44

L'État, les régions et le local : désengagement ou partage des responsabilités?
Yves Bellavance 46

ET NOUS AUTRES

Les enjeux des luttes sociales actuelles
Quelques éléments morphologiques et historiques des mouvements
populaires et communautaires incluant le MÉPACQ Jean-Yves Joannette 58

ANNEXES

Annexe 1 : Réflexions des participants sur les ateliers 62

Annexe 2 : Quelques commentaires des participants 65

Annexe 3 : Liste des participants 67

Annexe 4 : Notes biographiques sur les personnes-ressources 70

Présentation et histoire du MÉPACQ

Le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) est un mouvement national et multisectoriel qui travaille à la transformation sociale dans une perspective de justice sociale. Il regroupe 11 Tables régionales en éducation populaire autonome (ÉPA) qui regroupent environ 380 groupes populaires et communautaires autonomes.

Son histoire

Le MÉPACQ est issu de la volonté des groupes populaires de se regrouper autour de la notion de l'éducation populaire autonome. Ces groupes, réunis au sein d'un comité de travail de l'ICÉA en 1972, ont formé, en 1973, le Comité de coordination des OVEP du Québec. C'est lors d'une assemblée générale provinciale des OVEP que la définition actuelle de l'ÉPA et l'option d'étendre à la grandeur du Québec un mode d'organisation fondé sur des Tables régionales (il n'y avait que 4 TABLES à l'époque) ont été adoptées en 1978. Le Comité de coordination des OVEP est devenu le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec en 1981.

Au cours des années, le MÉPACQ a grandi et a participé à plusieurs grands débats sociaux qui ont marqué la société québécoise. Au cours des années 80 et 90, il a participé à plusieurs luttes pour la défense des programmes sociaux. Parmi celles-ci, retenons la mobilisation du mouvement face à la loi 37 (1989) et à la loi 86 (1998-99) visant à modifier le régime de l'aide sociale, ainsi que celle contre la réforme Axworthy (1994) qui instaurait un nouveau système de sécurité sociale pour le Canada. Par le biais de Solidarité populaire Québec (SPQ), le MÉPACQ a suivi de près d'autres dossiers sociaux, notamment ceux de la fiscalité, des accords internationaux (ALÉ, ALÉNA) et de la mondialisation. En tant que membre du Comité de coordination, le MÉPACQ a régulièrement participé aux différentes campagnes de SPQ. En plus, le MÉPACQ s'est doté d'un Cadre de référence pour un projet de société (1993). Il a été le premier mouvement social à publier une analyse critique des grandes réformes mises en place par le gouvernement québécois¹ (1997). Cette analyse, axée largement sur l'impact des réformes sur les programmes sociaux, a donné lieu à une tournée nationale de formation sur la réorganisation gouvernementale (1998). Enfin, dans le but d'offrir un lieu de réflexion et de ressourcement à l'ensemble des membres du Mouvement, le MÉPACQ a organisé, sur une base triennale, soit en 1995, 1998 et 2001, des colloques sur différents thèmes importants. En octobre 2001, le colloque sur Une société juste et équitable... une utopie? De la réalité à l'utopie : Les luttes ne sont jamais vaines a été très apprécié par les participant-e-s.

Sur un autre plan, le MÉPACQ a joué un rôle important en ce qui touche la reconnaissance et le financement de l'éducation populaire autonome. Grâce à de nombreuses campagnes (« l'Opération casse-tête » en 1989, les cartes de Saint-Valentin en 1991, l'avis de recherche en 1992, l'opération « contenu/contenant » en 1998, etc.), il a mené un travail soutenu pour défendre un programme de financement dont l'existence même était constamment menacée au sein du ministère de l'Éducation (MÉQ). Cette année, le Programme de soutien aux organismes d'éducation populaire autonome (PSOÉPA) a été aboli.

Le MÉPACQ s'est également retrouvé à l'origine d'une deuxième tentative d'établir une meilleure cohésion au sein du mouvement communautaire en jouant un rôle actif dans l'établissement du

Comité aviseur de l'action communautaire autonome (CAACA) créé en 1996. Avant et depuis l'adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, le MÉPACQ continue de travailler en collaboration avec le CAACA et son Comité de défense collective des droits (DCD) sur tous les aspects concernant le transfert des groupes membres au SACA et aux autres ministères.

Enfin, le MÉPACQ a le souci de s'associer aux autres composantes du mouvement social. Il a, par exemple, été membre fondateur de la Coalition des organismes communautaires du Québec (COCQ) en 1987 et a participé activement à Solidarité populaire Québec (SPQ) jusqu'à sa dissolution en 2001. Plus récemment, dans la foulée du vaste mouvement qui lutte contre la mondialisation du néolibéralisme, il s'est associé à Convergence pour l'avenir des peuples du Monde (CAP Monde) qui regroupe plusieurs organisations nationales qui s'opposent au courant dominant du libéralisme économique libre d'entraves.

Le Congrès d'orientation de l'an 2000 a ouvert un nouveau chapitre dans la vie du Mouvement. Pour mener davantage d'actions de transformation sociale, les délégué-e-s ont choisi de privilégier deux champs d'action. D'une part, ils ont proposé d'augmenter l'implication du MÉPACQ sur le terrain des luttes sociales. D'autre part, ils ont réaffirmé leur engagement à faire avancer la reconnaissance et le financement de l'éducation populaire autonome et de l'action communautaire autonome, dans la mesure où cet effort permettrait aux groupes de base de mener des luttes sociales et de résister au désengagement de l'État.

Enfin, le Congrès a renforcé la cohésion du Mouvement en précisant que les porteurs des orientations votées sont autant les groupes de base et les Tables régionales que la coordination nationale. Des comités de travail permettent d'actualiser les orientations du mouvement dans le sens de ce qui a été décidé au congrès.

Plus concrètement, le MÉPACQ a produit, en 2002-2003, un guide et un outil d'animation² en vue des élections provinciales qui se sont tenues en avril 2003. En 2003-2004, le MÉPACQ et les Tables régionales se sont impliqués activement dans la mise sur pied et le fonctionnement du Réseau de vigilance, tant au plan national que régional. Une action qui se poursuivra au cours de l'année qui vient.

L'éducation populaire autonome

La base d'adhésion au Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) se trouve dans une conception commune de l'éducation populaire autonome (ÉPA) définie comme suit :

« L'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent, à court, moyen ou à long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu. » (Votée en 1978 à l'assemblée générale du Comité de coordination des OVEP).

Au fil des années, les groupes d'éducation populaire autonome se sont donné un mouvement national structuré régionalement pour porter et pour promouvoir cette pratique d'action communautaire autonome qu'est l'ÉPA. Les luttes sociales qui sont indissociables des pratiques d'ÉPA sont définies comme suit :

« Une lutte est une action soutenue et énergique d'un individu ou d'un groupe pour résister à quelque chose ou atteindre un certain but. Par l'expression « luttes sociales », on entend donc désigner l'ensemble des actions soutenues et énergiques permettant de s'organiser collectivement pour résister aux injustices sociales et transformer la société dans une perspective de justice sociale, notamment, en identifiant les injustices, en les dénonçant, en les combattant et en proposant des alternatives. »

Ses orientations

Objectif

L'objectif premier du Mouvement est de travailler à la transformation sociale dans une perspective de justice sociale.

Moyen

Le moyen privilégié pour atteindre cet objectif est l'éducation populaire autonome.

Champs d'action

Cet engagement en faveur de la transformation sociale par les pratiques d'ÉPA se traduit principalement par deux grands champs d'action indissociables l'un de l'autre.

S'impliquer dans les luttes sociales en :

- soutenant des luttes sociales portées par d'autres acteurs sociaux;
- participant à des luttes sociales avec d'autres acteurs sociaux;
- initiant ou portant des luttes sociales de façon autonome;
- s'outillant pour faire avancer les luttes sociales.

- ii -

Travailler à la reconnaissance, au financement et au développement de l'éducation populaire autonome et de l'action communautaire autonome afin :

- de permettre aux groupes de base de mener des luttes sociales;
- d'empêcher que le financement des groupes populaires et communautaires ne favorise le désengagement de l'État;
- que la reconnaissance et le financement étatiques respectent notre projet de société;
- de s'outiller dans nos pratiques d'éducation populaire autonome.

Porteurs

Les orientations sont portées par l'ensemble du Mouvement, soit les groupes de base, les Tables régionales et la coordination nationale (c'est-à-dire l'ensemble des structures nationales que les Tables régionales se sont données tels le secrétariat national, l'assemblée générale, le comité de coordination, le comité exécutif et les comités de travail).

¹ MÉPACQ (1997). La localisation, la régionalisation et...la mondialisation. 38 p.

² MÉPACQ (2003). L'État dans tous ses états. Guide de lecture. 34 p.; Trousse d'animation. 8 p.

LES TABLES RÉGIONALES MEMBRES DU MÉPACQ

AGÉPA

Association des groupes d'éducation populaire autonome - Centre du Québec

40, rue Alice
Victoriaville G6P 3H4
Téléphone : (819) 795-4441
Fax : 795-4443
Courriel : agepa@bellnet.ca

MÉPAC

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau-Chapais

2155, rue de la Peltrie, C.P. 23012
Jonquière G7X 9Z8
Téléphone : (418) 547-2102
Fax : 547-2565
Courriel : steeve@mepac.qc.ca

MÉPAL

Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière

144, rue Saint-Joseph
Joliette J6E 5C4
Téléphone : (450) 752-4700
Fax : 760-3586
Courriel : mepalqc@yahoo.fr

RÉPAT

Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue

332, rue Perreault Est #10
Rouyn-Noranda J9X 3C6
Téléphone : (819) 762-3114
Fax : 764-3351
Courriel : repat@cablevision.qc.ca

ROM

Regroupement des organismes d'éducation populaire autonome de la Mauricie

1322, rue Sainte-Julie #37
Trois-Rivières G9A 1Y6
Téléphone : (819) 379-2889
Fax : 379-9482
Courriel : rom@qc.aira.com

RÉPAC-03-12

65, rue Notre-Dame-des-Anges # 4
Québec G1K 3E4
Téléphone : (418) 523-4158
Fax : 523-6429
Courriel : repac@repac.org

Table des groupes populaires - Côte-Nord

872, rue de Puyjalon
Baie-Comeau G5C 1N1
Téléphone : (418) 589-2809
Fax : 589-7088
Courriel : tablebc@globetrotter.net

TROVEP de Montréal

Table régionale des OVEP de Montréal

2310, rue Sainte-Catherine Est, 3^e étage
Montréal H2K 2J4
Téléphone : (514) 527-1112
Fax : 527-6667
Courriel : trovep@cam.org

TROVEPE

Table ronde des OVEP de l'Estrie

187, rue Laurier
Sherbrooke J1H 4Z4
Téléphone : (819) 566-2727
Fax : 566-2664
Courriel : trovepe@aide-internet.org

TROVEP Outaouais

Table ronde des OVEP de l'Outaouais

115, boul. Sacré-Coeur
Hull J8X 1C5
Téléphone : (819) 771-5862
Fax : 771-6113
Courriel : vtrovepo@bellnet.ca

TROVEP Montérégie

7500, chemin de Chambly,
Saint-Hubert J3Y 3S6
Téléphone : (450) 443-9330
Fax : 443-4812
Courriel : jtrovepm@synd-champlain.qc.ca

**Aux lectrices et aux lecteurs des Actes
du 4e colloque triennal du MÉPACQ sur
le rôle de l'État, le bien commun et nous autres.**

Bonjour,

Depuis 1995, le MÉPACQ réalise un colloque triennal dans le but de créer un espace de rencontre et d'échange pour ses groupes membres et ses groupes alliés. Le MÉPACQ voulait que ce colloque soit un moment important de ressourcement et d'apprentissage où les participant-e-s pourraient échanger leurs expériences, partager leurs préoccupations, prendre du recul face à leur travail, réfléchir et débattre librement.

À la lumière du projet de « réingénierie » du gouvernement qui menace les acquis durement gagnés, le thème du colloque sur le rôle de l'État prenait toute son importance et il est devenu impératif pour le Mouvement de mieux articuler et de défendre sa vision du rôle de l'État. Il s'avérait donc urgent d'approfondir nos connaissances et d'amorcer une réflexion entre nous afin de relever les défis auxquels nous devons faire face. En somme, ce colloque visait à mieux enrichir le discours du Mouvement en ciblant les enjeux et en déconstruisant le discours actuel sur la remise en question du rôle de l'État.

C'est donc avec plaisir que nous vous présentons les Actes du 4^e colloque triennal du MÉPACQ. Vous trouverez dans ce document le texte des présentations des personnes-ressources qui ont tant enrichi cet événement. Même si quelques personnes-ressources ont été dans l'impossibilité de nous fournir leurs textes, nous sommes convaincus que ce document vous servira à alimenter et à poursuivre votre travail.

Les membres du Comité éducation populaire autonome vous souhaitent,

Bonne lecture!

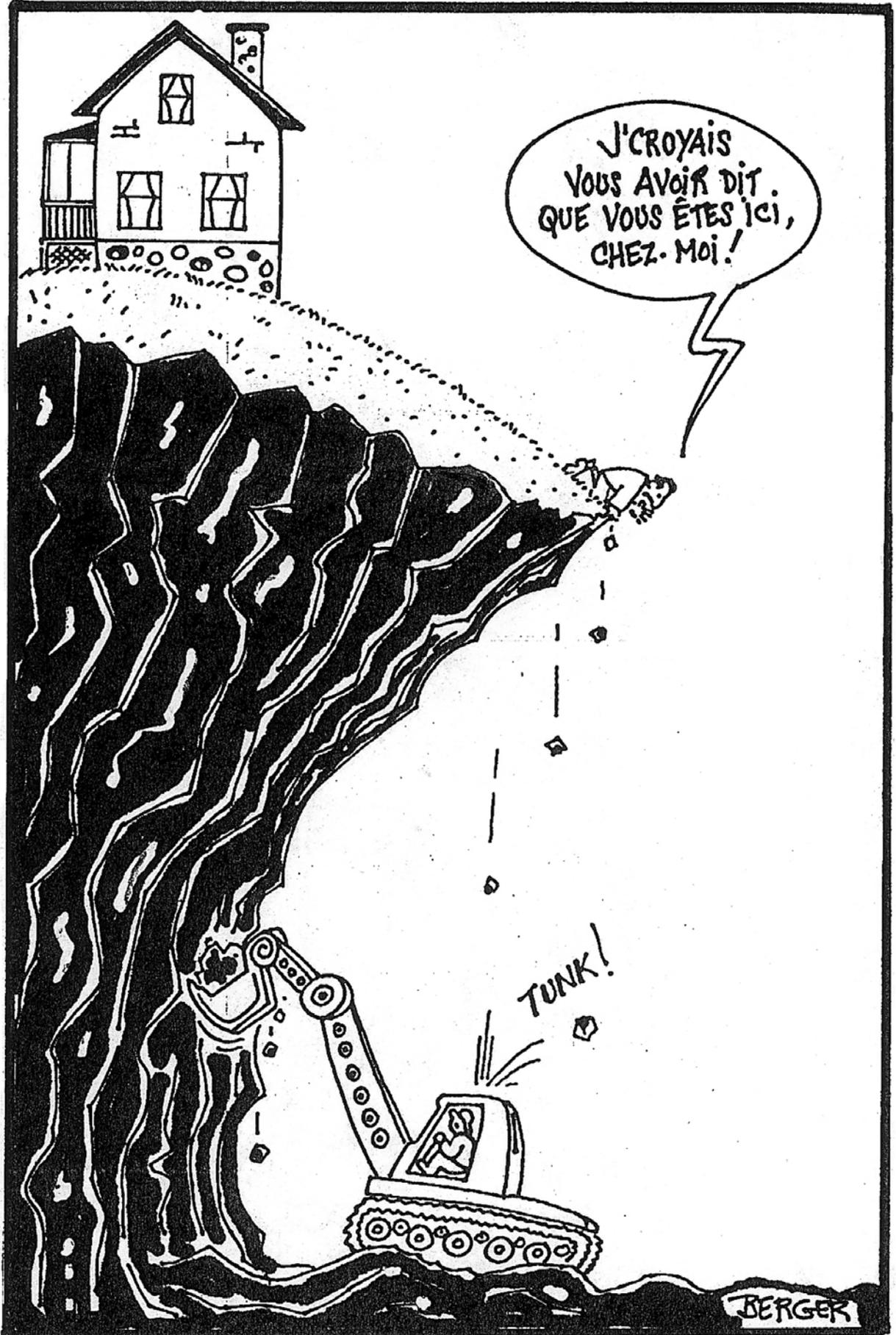
Diane Gauthier
Henri-Paul Labonté

Nathalie Lamoureux
Sylvia Roy

LE BIEN COMMUN



LE BIEN COMMUN



ENTRE L'ÉTAT ET LE MARCHÉ, CHOISIR LE BIEN COMMUN

Serge Roy

Nous vivons dans un monde extrêmement divisé. Les inégalités sont scandaleuses, y compris dans les pays les plus riches et les plus puissants de la planète.

À l'échelle mondiale, nous retrouvons des sociétés organisées politiquement, socialement et économiquement, selon une grande diversité. Certaines ont des régimes démocratiques, d'autres vivent sous la dictature d'une minorité et d'autres sont organisées en clans. Mais, de plus en plus, l'ensemble de la communauté humaine est dominé par un régime économique mondial qui soumet le politique à ses intérêts financiers particuliers. Nous assistons depuis quelques décennies à l'instauration d'une forme de dictature économique dont la puissance est sans précédent.

Chez nous, nous vivons dans un système de démocratie représentative. Nous vivons dans un État de droit, c'est-à-dire un État où, en principe, tous les hommes et toutes les femmes sont considérés comme égaux. J'ai bien dit en principe, puisque la réalité nous montre qu'il y a des inégalités parfaitement incompatibles avec l'idée d'égalité, particulièrement lorsqu'il s'agit de la justice sociale.

Les sables mouvants du libéraloconservatisme

Ce que les libéraloconservateurs nous proposent correspond à un grand bond en arrière d'à peu près un siècle. Et Jean Charest voudrait nous faire passer ça pour une nouvelle révolution tranquille. Il y a là matière à réflexion quant à l'honnêteté intellectuelle de ses propositions.

Dès le départ, il a dit que l'action de l'État devait être recentrée sur ses missions essentielles. Ces missions essentielles sont la santé, le savoir, la prospérité et la sécurité. De quoi s'agit-il au juste? Pourquoi devrions-nous abandonner les autres?

Depuis plus d'un quart de siècle, on nous dit que le privé serait plus efficace et performant que le public. Mais, on ne nous a jamais fourni de preuve tangible d'une telle affirmation. Il existe une multitude d'exemples de l'efficacité du public, compte tenu des ressources dont il dispose et des marges de manœuvre qui lui sont consenties. Nous pouvons citer comme exemple le service des eaux ici, aux États-Unis, dans l'ensemble du Canada et ailleurs. Pourtant, les chantres du néolibéralisme qui ont envahi les officines de la Banque mondiale et du FMI (Fonds monétaire international) ne se sont pas gênés pour forcer la privatisation d'entreprises publiques comme au Sénégal où ces organismes financiers ont exigé, en 1996, la privatisation de la société publique des eaux de ce pays. Or, cette société fonctionnait très efficacement et n'avait aucun problème financier. Résultats : le prix de l'eau a augmenté de façon dramatique poussant la population pauvre à cesser de s'approvisionner au service des eaux. Quelques années plus tard, on a constaté que les maladies liées à la consommation d'eau non potable ont connu une augmentation importante. L'Argentine en est un autre exemple. Dans un article paru dans *Le Devoir*, en septembre dernier, Sylvie Paquerot et Jacques Boivin, de l'AQCME, ont montré ce qu'a coûté à la population de Buenos Aires, la capitale, le PPP avec les multinationales Vivendi et Suez.

Voici ce que l'on pouvait lire dans cet article : « Privatisée en 1993, la compagnie publique Obras Sanitarias de la Nacion était en bonne santé, bien dirigée; elle n'était pas endettée. Mais des capitaux étaient nécessaires pour l'expansion du réseau aux quartiers pauvres et la Banque mondiale a refusé de prêter le capital à moins de privatisation. Un consortium contrôlé par Vivendi et Suez a emporté le contrat, en avril 1993, en promettant les plus fortes baisses de tarifs (26,9 %). Il faut préciser que les tarifs avaient été augmentés, préalablement : de 25 % en février 1991 et d'un autre 8 % en 1992. »

« Dès la première année de son contrat toutefois, la compagnie a demandé d'augmenter les tarifs. En 1997, elle a demandé une renégociation du contrat alors que le consortium n'avait investi que 9,4 des 48,9 millions de dollars US dans l'assainissement qu'il aurait dû avoir investi à cette date et avait réalisé seulement le tiers des infrastructures qu'il devait avoir complétés. »

« Que nous apprend cette histoire parmi d'autres? Rien de nouveau somme toute : le fait que les entreprises privées ne sont pas des organisations philanthropiques; qu'elles sont là pour faire de l'argent et non pour en donner. Dans tous les cas, l'argent qui servira à rénover les infrastructures sera public; soit, il sortira des goussets des gouvernements, soit, il sortira des poches des citoyennes et des citoyens... et ceci, à un prix défiant toute concurrence! »

D'autres exemples de privatisation ou de recours au PPP en Grande-Bretagne, au Ghana, en France, en Bolivie, etc., peuvent être mentionnés pour montrer que le recours au privé veut toujours dire, à terme, une augmentation des coûts qui est souvent accompagnée d'une diminution de service.

Parlons encore un peu de la prétendue supériorité de l'entreprise privée avec tous ces scandales comme Enron, Vivendi ou Parmalat. Parlez-moi de la confiance que nous devrions avoir envers le secteur privé, au moment même où l'on entend les témoignages sur le scandale des commandites à Ottawa et au moment où l'on prend connaissance des nouvelles concernant la performance de la compagnie américaine ACI Telecentrics qui a reçu du gouvernement québécois une généreuse subvention dans le but de créer des milliers d'emplois dans des centres d'appels. Dans le quotidien Le Soleil du 31 octobre dernier, ce n'est pas de l'histoire ancienne réchauffée, on apprend qu'il y a eu des mises à pied massives à Sherbrooke et à Caplan, en Gaspésie. « Personne de cette agence publique (Investissement Québec) ou du gouvernement ne semble capable pour le moment de dire combien de ces 14 504 emplois ont été créés, et combien il en reste présentement. Il en va de même pour les 41,7 millions \$ mis à la disposition des propriétaires de centres d'appels par l'État québécois, surtout sous le règne du Parti québécois. »

Prenons aussi l'exemple de Bell Mobilité qui est lui aussi tout à fait actuel. L'été dernier, cette compagnie a modifié son système de facturation. Il s'en est suivi toute une série d'erreurs au détriment de plusieurs clients. « À titre d'exemple, un lecteur du Soleil a reçu trois factures pour août, septembre et octobre. Chaque fois, le solde ne tenait pas compte du paiement effectué le mois d'avant. Ce monsieur, qui paye normalement un peu moins de 100 \$ par mois, a maintenant un compte en souffrance de près de 300 \$, malgré qu'il ait acquitté toutes ses factures. Une surcharge de 35 \$ a été ajoutée à sa facture, avec pour seule explication le terme « redressement ». Comme bien d'autres, ce client a tenté sans succès de rejoindre Bell Mobilité. »

Lorsque nous faisons la démonstration que le privé n'est pas nécessairement plus efficace et moins coûteux que le public, l'on nous sert l'argument de l'état des finances publiques. Depuis le début des années 90, on nous dit que l'État ne peut plus payer, que nous sommes les citoyens les plus taxés d'Amérique du Nord, que nous sommes les travailleurs les moins performants, etc. En même temps, on nous dit qu'on va améliorer les services aux citoyennes et aux citoyens en recourant à l'entreprise privée

et à des formules « nouvelles » comme les PPP, comme si les entrepreneurs privés allaient nous faire cadeau de ces services améliorés. En fait, ce qu'on omet de nous dire, c'est que nous devons payer les profits des entreprises en plus des services eux-mêmes.

Reprenons la question de la gestion de l'eau pour voir comment on peut évaluer la « performance » du privé en matière de services publics. Par les temps qui courent, on nous parle beaucoup des PPP. En France, plusieurs communes (on dirait ici municipalités) cherchent à se défaire de contrats les liant à des multinationales. Par exemple, le 16 mars dernier, le conseil municipal de Castres a confirmé la décision de confier désormais le service des eaux à une régie municipale. Après avoir décidé, en juin 2003, de se séparer de la Lyonnaise en raison d'un conflit persistant sur les tarifs payés par les consommateurs, que la Ville trouvait bien trop élevés, un vrai bras de fer s'était instauré entre les deux ex-partenaires, la Lyonnaise réclamant 59 millions d'euros (près de 95 millions de dollars canadiens) de dédommagement pour rupture de contrat. Après s'être donné dernièrement un délai en décidant de reprendre les négociations pour éviter le risque de cette énorme compensation, Castres a finalement décidé de ne pas céder au chantage. Et pour cause : la Ville a fait ses calculs et a constaté que la reprise en régie de la distribution et de l'assainissement demeurerait plus favorable que la proposition de la Lyonnaise des eaux qui prévoyait une hausse de 46,5 % du prix du mètre cube d'eau et de 65 % des tarifs d'assainissement à partir de 2007. Voilà ce à quoi nous exposent les fameux contrats de partenariats public-privé, dits PPP.

Ce que le gouvernement Charest est en train de faire, comme beaucoup d'autres gouvernements de la planète, c'est d'effectuer un affaiblissement de la capacité de la société à contrôler collectivement son avenir. Depuis juin 2003, ce gouvernement a adopté une série de mesures qui vont en ce sens. Je ne les nommerai pas toutes, mais en voici quelques-unes : augmentation des frais de garde, interdiction de la syndicalisation des travailleuses des services de garde en milieu familial, modification de l'article 45 du Code du travail pour faciliter le recours à la sous-traitance et le chambardement de la représentation syndicale dans le secteur de la santé. Et ça continue cette année avec la réforme de l'aide sociale, qui s'attaque aux plus démunis de la société, la réduction des budgets destinés aux organismes communautaires, la réingénierie de l'appareil gouvernemental, qui complétera les outils nécessaires au démantèlement d'un certain nombre de services de la fonction publique, les coupes budgétaires incessantes au ministère de l'Environnement, la présentation du projet de loi créant l'Agence des partenariats public-privé et le projet de loi 62, qui modifie pratiquement sans débat démocratique un grand nombre de dispositions concernant les municipalités et qui va ouvrir, encore là, la porte aux entreprises privées vers les services publics des municipalités, principalement les services des eaux. D'autres politiques s'attaquent à la jeunesse comme les changements au système des prêts et bourses qui conduiront beaucoup d'étudiantes et d'étudiants à s'endetter encore plus ou à abandonner tout simplement leurs études ou la déstabilisation du réseau des cégeps par l'introduction d'une stratégie de projets pilote expérimentant la fusion avec le secondaire et l'universitaire et qui aboutiront à la dislocation de ce niveau d'étude, adaptant notre système d'éducation à celui des États-Unis. Plusieurs des mesures et des politiques du gouvernement Charest pénaliseront particulièrement les femmes. Cette stratégie n'augure rien de bon.

Les valeurs, sur lesquelles repose le néolibéralisme, soit la compétition, la performance et la réussite individuelle, peuvent séduire certains. C'est comme l'espoir de gagner à la loterie qui pousse plusieurs à acheter, chaque semaine, des billets que l'on voudrait être les billets gagnants pour accéder à une vie agréable et insouciant. Malheureusement, il n'y a qu'un nombre limité de gagnants au cours d'une année.

Le système économique actuel, en s'appuyant sur la compétition, produit une minorité de gagnants contre une majorité de perdants. Cette compétition engendre un climat d'individualisme égoïste, de méfiance et parfois de violence qui est contraire à l'intérêt général. Par ailleurs, l'accumulation incessante du capital par la minorité des gagnants conduit à une concentration toujours plus grande de la richesse au profit des riches en même temps que l'appauvrissement des plus pauvres.

Pour le capital, toute activité doit être rentable financièrement et respecter les règles du marché qui, grâce à une main invisible, établiraient le juste prix qu'il est possible d'exiger pour un bien ou un service. Or, dans la société, un grand nombre d'activités et de responsabilités ne peuvent répondre aux critères de rentabilité exigés par les investisseurs sous peine de précipiter les plus pauvres d'entre nous dans une pauvreté et un dénuement encore plus grand. Ces critères de rentabilité sont également incompatibles avec la valeur de la vie humaine, et de la vie tout court, au plan social, culturel ou écologique.

Aux États-Unis qui sont apparemment la plus grande démocratie de la planète, mais vous me permettrez d'en douter, si vous ne figurez pas parmi les gagnants, vous n'avez qu'à vous en prendre à vous-même. Si vous travaillez fort, avec de la chance, vous ferez partie des gagnants. Votre échec révélera votre fainéantise ou, au mieux, votre malchance. Mais, en aucun cas, vous ne devrez vous en prendre à ce système économique qui est organisé pour qu'il y ait des gagnants et des perdants.

Vous pourrez toutefois vous consoler en vous disant que les impôts ne sont pas trop élevés, que l'entreprise privée est florissante (à quelques exceptions près!) et que vous vivez dans le pays le plus riche et le plus puissant du monde. Pourtant, si les impôts sont effectivement moins élevés, vous devez vivre avec des services de santé extrêmement coûteux. Le coût du logement est particulièrement élevé en comparaison avec ce que nous devons assumer ici et le système judiciaire est très développé, mais, si vous n'avez pas d'argent, il est préférable d'oublier d'y recourir pour faire respecter vos droits. C'est ce modèle qu'on voudrait nous faire adopter.

Dans ce type de société, l'État est minimal. Il se consacre à ses « missions essentielles », lesquelles se résument, de plus en plus, à celles que le capitalisme naissant, au 19^e siècle, voulait lui confier, c'est-à-dire la mission d'assurer le respect et la sécurité de la propriété privée de la classe capitaliste. Cela signifiait qu'on réprimait toute tentative des classes laborieuses d'accaparer une partie de la richesse accumulée par la classe dominante. Sommes-nous en train de retourner à cette époque? Les politiques proposées par les gouvernements actuels nous dirigent tout droit vers de véritables sables mouvants dont il sera difficile de se sortir si nous ne réagissons pas à temps.

Nos aspirations : le bien commun, l'intérêt général, la vie en société

Il est de plus en plus urgent d'opposer à la vision néolibérale une autre vision de l'avenir de la société. Nous devons nous demander sérieusement ce que nous allons laisser en héritage aux générations futures. On nous envoie souvent cette question pour nous lancer à la figure la prétendue désinvolture de la génération des « baby-boomers » face au problème important des finances publiques et de la dette. Au fond, ce que l'on nous invite à faire, c'est de transmettre aux jeunes et aux générations qui vont suivre une société désorganisée où la règle du chacun-pour-soi dominera en plus de la dette que nos élites ont contractée pour leur profit et celui de leurs amis. Je refuse cette manière qu'ont certains milieux prétendument bien éclairés de monter les générations les unes contre les autres. Il ne s'agit pas de nier qu'il existe des problèmes à régler au regard de la dette, des finances publiques et du

fonctionnement des services publics, mais de replacer un peu les choses pour qu'on s'attaque aux vraies questions.

J'ai une fille qui est maintenant adulte. J'ai essayé de lui transmettre des valeurs de solidarité, de liberté et d'entraide. Maintenant, elle a deux petits garçons adorables auxquels elle transmettra sans doute ces mêmes valeurs. Je refuse de leur laisser une société complètement désorganisée dans laquelle l'accès à l'éducation sera réservé aux nantis ou aux chanceux. Je veux qu'ils aient accès à des services de santé adéquats, publics et gratuits. Je veux qu'ils vivent sur une planète où toutes les formes de vie sont respectées, ce qui implique une bonne dose de conscience écologique. Je veux qu'ils soient débarrassés des gouvernements guerriers qui pensent davantage à la sécurité en terme d'armement plutôt qu'en terme de partage et d'entraide.

Nous faisons partie de la société parce que nous voulons vivre ensemble et mettre en commun nos talents, nos connaissances et nos forces pour rendre la vie de chacun et chacune agréable. Vivre ensemble signifie que nous pouvons compter sur les autres pour améliorer nos conditions de vie et que nous voulons en même temps apporter notre contribution au mieux-être de la communauté à laquelle nous appartenons. Nous savons bien que nous ne pouvons pas tout réaliser par nous-mêmes dans une société de plus en plus complexe et mondialisée. Nous savons que chaque être humain a intérêt à vivre en paix avec tous les autres humains, à commencer par ceux que nous côtoyons de plus près. Nous reconnaissons aussi que chaque être humain a le droit à la vie, ce qui implique la mise en œuvre d'un certain nombre de conditions pour assurer que cette vie respecte la dignité humaine. Le droit à la vie est lié au droit à la santé, à l'accès à l'eau potable, à l'éducation et à un logement adéquat.

L'ensemble des conditions nécessaires à l'organisation d'une vie digne, pour chacun et chacune, ainsi que les moyens collectifs que nous nous donnons pour la mise en œuvre de ces conditions s'appellent le bien commun. L'intérêt général de la société ne peut se réduire à l'adoption de mesures permettant à quelques-uns de s'enrichir à partir de l'effort du plus grand nombre. Il faut au contraire développer des moyens qui nous conduisent à un partage équitable, voire égalitaire, des ressources, des moyens et des connaissances pour rendre la vie meilleure à tous et à toutes peu importe la région où nous vivons.

Le bien commun comprend à la fois des biens matériels et des ressources qui font partie du patrimoine commun des humains. L'eau est manifestement une ressource qu'il est facile d'identifier comme un bien commun puisque l'eau est essentielle à la vie. Bien d'autres biens et ressources font partie du bien commun. En fait, l'ensemble des ressources naturelles fait partie du bien commun. On peut en exploiter certaines à des fins économiques, mais il ne devrait jamais être question de laisser à des intérêts privés le droit de les utiliser à leur guise. Ainsi, en plus de l'eau, il est fondamental d'inscrire les forêts et la terre sur la liste des biens communs. J'ajouterais aussi que l'air doit être traité comme un bien commun puisque toute détérioration de la qualité de l'air a des effets dangereux sur la vie de l'ensemble des êtres vivants.

Le bien commun, c'est aussi une manière de nous organiser et de fonctionner collectivement. C'est le fait pour une société de connaître des conditions favorables à une vie heureuse et au bien-être collectif et individuel. L'ensemble des services publics concourt à l'établissement de telles conditions. Dans le domaine de la santé, par exemple, le bien commun consiste à organiser un ensemble de services et de règles appropriées. Cela concerne évidemment le réseau de la santé et des services sociaux, mais, aussi, la mise en place de règles environnementales efficaces et de moyens adéquats pour les faire respecter. Cela concerne aussi l'adoption et le respect de règles auxquelles les entreprises agro-alimentaires doivent se soumettre. Il y a quelques années, le gouvernement du Québec, alors formé par le Parti québécois, dans sa volonté de revoir les activités de la fonction publique pour en réduire les coûts, ce

qui ressemblait étrangement à la réingénierie de Jean Charest, avait mis en débat une proposition qui recommandait que l'inspection de différentes responsabilités gouvernementales comme les travaux d'électricité et de construction ou l'inspection de la qualité des aliments soit effectuée par les entrepreneurs eux-mêmes. On peut imaginer ce qu'aurait signifié une telle approche en terme de sécurité pour la population.

Par ailleurs, pourquoi faudrait-il que ceux et celles d'entre nous qui vivent dans des régions éloignées des centres intéressants pour les investisseurs soient privés du respect de leurs droits à des services publics adéquats? C'est pourtant ce vers quoi nous nous dirigeons lorsque nous laissons les gouvernements démanteler les services publics et lorsque nous acceptons le discours qui proclame la nécessité absolue de confier à des entreprises privées des responsabilités publiques. Le bien commun exige que soient fournis les moyens propres à assurer le bien-être de tous et de toutes sur l'ensemble du territoire.

Nous voulons une société libre, démocratique, juste, au sens de la justice sociale, et fondée sur la solidarité, l'entraide et la coopération. C'est cela le bien commun.

Pour un État démocratique au service du bien commun

Ma vision, c'est une société libertaire (et non pas une société libertarienne¹ qui veut livrer la société au pouvoir absolu du capital, soit une société sans État) autogérée et organisée du niveau local au niveau mondial, ce qui peut se réaliser par la libre association des personnes et des collectivités pour réaliser le bien commun.

Mais, en attendant, nous avons à vivre la réalité actuelle. Il faut nous donner des objectifs immédiats. Alors, face au phénomène inédit de la mondialisation néolibérale, nous devons exiger que l'État joue un rôle déterminant pour le bien commun. Nous devons l'empêcher de céder aux exigences du capitalisme international. D'ailleurs, est-ce qu'il y a une autre force ou une autre structure capable d'affronter à court ou à moyen terme le pouvoir gigantesque des financiers internationaux qui sont soutenus par la plus formidable machine de guerre de tous les temps? Il n'y a pas d'autre force que celle de l'État! Nous ne pouvons sûrement pas laisser les règles du marché s'occuper de nos vies! C'est pourquoi il est essentiel pour le mouvement social de faire pression, énergiquement, quotidiennement et de manière cohérente, pour que les services publics restent sous responsabilité publique et pour que le financement de ces services demeure public.

Ce qu'il faut exiger touche l'ensemble du domaine des activités humaines. La santé, l'éducation, le partage de la richesse et la sécurité font partie de ces activités, bien que ce soit dans une perspective différente de celle que nous proposent les gouvernements Charest et Martin. La culture, l'environnement, les communications, l'économie, l'agriculture, l'alimentation, le logement, etc. font également partie des missions que doit assumer l'État.

Le rôle que nous voulons voir assumer par l'État, c'est aussi de préserver et de renforcer la démocratie. À partir du moment où les forces financières mondiales se sentent autorisées à imposer leur vision au monde entier, le fonctionnement démocratique de la société devient une question tout à fait marginale pour ces forces. Les citoyennes et les citoyens perdent leur capacité à déterminer leur destin pour s'en remettre aux volontés de groupes, voire d'individus, pour qui la seule vision valable du progrès est celle de l'augmentation de leurs profits et de leur puissance.

La démocratie que nous avons s'est grandement affaiblie au cours des dernières décennies. Elle s'est affaibli à un point tel que les États sont devenus des gestionnaires des politiques néolibérales, quel que soit le parti politique au pouvoir, à gauche comme à droite. Je ne veux pas prétendre qu'il n'y a plus de différence entre la droite et la gauche. Cependant, autant en Europe qu'en Amérique latine ou ici, nous pouvons observer que la critique de l'État et des services publics a pris la même couleur partout, que les gouvernements soient de gauche ou de droite. La France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou le Québec sont des exemples concrets de ce que nous pouvons observer.

Face à cette réalité, nous ne pouvons pas espérer voir apparaître une nouvelle force porteuse d'un projet de société fondé sur le bien commun sans que ce projet soit pris en charge directement par les citoyennes et les citoyens. Une prise en charge de cette nature nous permettra peut-être de faire l'expérience d'une forme de démocratie plus poussée, plus directe et moins à la merci d'élus qui ont de moins en moins de pouvoir. (On se rappellera l'ignorance dans laquelle ont été maintenus les élus sur les négociations de la ZLÉA, un fait révélé dans les jours précédant la tenue du Sommet des Amériques, à Québec, en 2001.)

Nous voulons certainement changer des choses. Les services publics et la fonction publique ont besoin de transformation profonde afin qu'ils soient pleinement au service de la population. Il faut donc refuser la réingénierie qui ne vise qu'à réduire les interventions de l'État. Il faut au contraire viser une meilleure reddition de services et un meilleur contrôle démocratique de ceux-ci.

Le mouvement social progressiste a une grande responsabilité à l'égard des générations futures

La responsabilité du mouvement social progressiste est énorme. Aucune autre force au sein de la société ne peut porter un projet fondé sur le bien commun. L'expérience de ce mouvement lui permet d'alerter la population pour qu'elle réagisse à temps.

Bien sûr, il existe de nombreuses difficultés. Nous ne présentons pas un front uni aux gouvernements auxquels nous sommes confrontés à Québec et à Ottawa. C'est le cas à l'heure actuelle.

Bien que les syndicats, les groupes sociaux, les groupes écologistes, les groupes féministes et les étudiants aient commencé à unir leurs voix à certaines occasions, notamment au moyen du Réseau de vigilance, il faudra aller plus loin.

Le mouvement syndical en particulier, parce qu'il est le mieux organisé et parce qu'il dispose de ressources autonomes importantes, doit faire des efforts plus grands pour construire un rapport de force favorable au mouvement social progressiste et au bien commun. Il ne suffit pas d'avoir le bon discours. Il faut que nous parvenions à transmettre ce discours dans tous les milieux de travail et dans tous les milieux de vie.

Nous ne pouvons nous limiter à perfectionner entre nous notre connaissance et notre compréhension des enjeux auxquels notre société est confrontée. Il faut partager ces connaissances et cette compréhension avec le plus grand nombre. Pour le faire, on ne peut pas se fier aux médias commerciaux et on ne peut pas compter uniquement sur internet. Il faut aller sur place et rencontrer les citoyennes et les citoyens dans les quartiers et dans les villages. Il faut les inviter à se joindre à nous avant qu'il ne soit trop tard. Nous devons les convier à un vaste projet collectif pour le bien commun au lieu de s'en tenir à un misérable projet élitiste basé sur la compétition où il y a des gagnants et des perdants.

Il faut donc faire du porte-à-porte et regrouper les gens dans leur milieu de vie autant que dans leur milieu de travail lorsque c'est possible. Il faut aussi porter une attention particulière à la jeunesse qui devra subir les conséquences de notre succès ou de notre échec à contrer les politiques néolibérales.

Je propose donc d'organiser avec les organisations étudiantes des débats sur les conséquences de ce que les nantis sont à mettre en place et sur la nécessité de livrer la bataille pour défendre l'État comme outil de construction du bien commun. En fait, il faut, de toute urgence, inviter la jeunesse à rompre avec le modèle néolibéral et à entreprendre, sans tarder, une vaste mobilisation de la société pour construire un autre monde. Pourquoi devons-nous interpellier ainsi la jeunesse? Parce que c'est elle qui a le plus intérêt à défendre les acquis pour les générations futures, à les améliorer et à les modeler en fonction de ses propres intérêts collectifs qui ne pourront jamais se retrouver sur le même terrain que ceux des multinationales, des financiers internationaux ou des compétiteurs/profiteurs de toute espèce.

Il y a toutefois un préalable. Nous avons besoin de mieux définir nos objectifs et d'élaborer une stratégie qui offre une plus grande cohésion entre les diverses composantes du mouvement social, incluant les organisations des jeunes.

Ces propositions sont sans doute très exigeantes, mais l'objectif en vaut la peine et l'avenir de la société en dépend.

En terminant, je souhaite que mon propos vous ait convaincu qu'il importe de faire le choix du bien commun et de combattre pour que l'État serve à réaliser la seule mission fondamentale valable, soit celle d'assurer le bien commun.

¹ Les libertariens constituent un courant assez connu aux États-Unis qui veut se débarrasser de l'État, car ils visent une société dans laquelle le capital jouirait d'une liberté totale.

**Les seules batailles perdues à l'avance
sont celles que l'on ne mène pas.**

Source inconnue

BIEN COMMUN, SERVICE PUBLIC ET RÔLE DE L'ÉTAT

Sylvie Morel

Dans le cadre de ce panel portant sur le rôle de l'État et le « bien commun », le thème de ma présentation est celui des services publics. Aussi, le point de vue que je vais tenter de développer est le suivant : il est essentiel, voire même urgent, d'élaborer une conception du service public qui possède des fondements solides, c'est-à-dire une conception qui est basée sur une doctrine du bien commun, sur un ensemble de notions qu'on affirme être vraies et qui servent à orienter l'action. Le débat politique, soit les délibérations collectives et publiques, est le moyen d'y parvenir. Enfin, s'il me reste du temps, je présenterai quelques commentaires sur le rôle de l'État face aux services publics.

Précisons, tout d'abord, qu'il est plutôt difficile d'articuler ces trois notions d'État, de « bien commun » et de services publics – ou du « service public ». D'une part, il n'y a pas une définition unique de chacun de ces termes qui, par conséquent, revêtent plusieurs significations. D'autre part, la nature des liens qui les unissent est elle-même une question controversée. Mais pourquoi est-il important de mener cet exercice? La raison en est simple. C'est que les adversaires politiques auxquels nous faisons face disposent souvent d'une doctrine du bien commun. C'est d'ailleurs ce qui leur permet de mettre de l'avant des politiques qui font cohérence parce qu'elles correspondent à un certain « projet de société ». Nous devons donc être en mesure de leur riposter en élaborant un contre-discours sur nos propres bases, qui soit tout aussi articulé et cohérent, qui aille au-delà de la simple réaction contestataire et qui permette d'asseoir nos revendications et nos propositions de réforme sur un fondement plus solide.

Différentes conceptions du bien commun

À un premier niveau, la notion de bien commun peut être considérée comme faisant référence aux biens qui sont considérés comme étant essentiels à la vie humaine. En ce sens, on parlera, par exemple, de la terre, de l'air, de l'eau, etc., comme des « biens communs ». Mais, ce n'est pas de ce point de vue que j'examinerai la question du bien commun. Je l'envisagerai plutôt à partir d'un second niveau de signification auquel elle renvoie, c'est-à-dire à partir de ce qui est souhaitable du point de vue de l'intérêt de la collectivité. En ce sens, le bien commun renvoie aux manières d'organiser le « vivre ensemble »¹. Il est plus fructueux pour la réflexion politique de réfléchir à partir de ce second niveau lorsque nous nous intéressons à la question du bien commun, car ce dernier permet de poser des questions fondamentales.

Dans le cadre de ce panel, le MÉPACQ pose la question de savoir ce qu'est le « bien commun ». On peut également se demander si les services publics en font partie. Or, énoncées de cette façon, on ne peut répondre à ces deux questions. Elles sont proprement indécidables. Pourquoi en est-il ainsi? Cela est le cas parce qu'on ne peut fournir une définition a priori du bien commun, car il existe plusieurs conceptions de cette notion. Ces dernières dépendent de la manière dont est appréhendée la collectivité, c'est-à-dire le « lien social ». Aussi, l'approche libérale, qui est celle sur laquelle sont fondées, à l'heure actuelle, un grand nombre de politiques publiques, repose bel et bien sur une conception du bien commun. Cela est un fait que nous sous-estimons grandement dans nos débats.

La conception du bien commun de l'approche libérale repose sur la doctrine du libéralisme économique qui a été développée, au 18^e siècle, par des économistes. Comme exemple, au Québec, d'argumentaires

fondés sur cette doctrine, on peut identifier le discours des économistes de l'Institut économique de Montréal.

Comment conçoit-on le bien commun dans l'optique du libéralisme économique? L'individu y est présenté comme étant atomisé et coupé des réseaux de relations sociales. La société n'a pas de sens en soi. Elle n'est que la somme des individus qui la composent. Dans cette optique, en outre, l'économie est considérée comme relevant d'un « ordre spontané » : l'économie est une machine qui se régule automatiquement et qui ne requiert aucune intervention « extérieure ». Elle est présentée comme relevant d'un ordre « naturel », d'un ordre divin. Les « lois économiques » sont posées comme étant « naturelles », au sens où on ne peut leur échapper. Elles s'imposeraient à la volonté des êtres humains. Selon cette conception, nous ne pouvons pas aller à l'encontre des « lois du marché ». Ainsi, très souvent, lorsqu'on nous sert cet argument des « lois du marché », c'est comme si le débat s'arrêtait. Car il n'y a plus d'espace pour les controverses et les choix politiques. Mais s'est-on vraiment interrogé sur ce que sont ces fameuses « lois du marché »? D'une part, quel est ce « marché » dont on parle? Si on vous posait individuellement cette question, chacun d'entre vous pourrait avoir sa définition, qui différerait sensiblement de celles des autres. Et, rassurez-vous, il n'y a pas non plus unanimité du côté des économistes. D'autre part, de quelles « lois » s'agit-il? C'est très important d'aller au-delà du discours économique dogmatique actuel et de remettre en cause ces termes que nous employons fréquemment et sur lesquels nous ne nous interrogeons même plus. On pourrait d'ailleurs soulever le même type d'interrogation en ce qui a trait à l'« État », terme que l'on utilise constamment sans même prendre la peine d'en préciser le sens. Ainsi, il faudrait questionner et déconstruire l'ensemble de ces termes qui sont omniprésents dans le débat public, sans que l'on sache finalement de quoi on parle exactement, car il n'y a pas, par exemple, de « lois économiques » qui s'imposent absolument aux humains et qui disposent des choix collectifs et des choix politiques. En d'autres termes, il n'existe pas de « lois économiques naturelles ».

Selon la doctrine du libéralisme économique, le « marché » permet de faire coïncider les intérêts personnels et l'intérêt de la société dans son ensemble (selon l'expression canonique, « vices privés, bonheur public »). En effet, chacun est égoïste et poursuit son intérêt individuel, mais cela conduit au mieux-être collectif. Telle est la doctrine de la « main invisible » : même si les individus poursuivent égoïstement leur intérêt personnel, ils sont amenés involontairement à favoriser le mieux-être de la société. Plus encore, puisque les intérêts personnels sont conformes à l'intérêt général, il faut donc en pratique laisser jouer en toute liberté les intérêts privés. Ce que je veux faire ressortir ici, c'est qu'il existe une conception très sophistiquée du bien commun chez les économistes libéraux et on aurait tort d'en sous-estimer la cohérence, la force et le pouvoir d'attraction. Aussi, un enjeu essentiel pour la défense d'un projet de société différent est la contestation du discours économique ambiant, qui légitime la conception libérale du bien commun. Ce discours s'appuie sur la théorie économique « orthodoxe », celle qui domine dans la discipline de l'économie.

Pour contrer la conception libérale du bien commun, il faut opposer aux fondements doctrinaux solides une autre conception du bien commun. À cet égard, il existe dans l'histoire des exemples qui se sont révélés très fructueux, comme celui de la conception du vivre ensemble basée sur l'approche solidariste. Je fais ici référence à une doctrine précise, celle du solidarisme, qui a été développée en France à la fin du 19^e siècle par des auteurs comme Émile Durkheim ou Léon Bourgeois². Cette doctrine, qui, comme son nom l'indique, s'articule autour du concept de solidarité, a inspiré par la suite l'ensemble des interventions publiques en matière de sécurité sociale et de service public en France. La doctrine solidariste s'est opposée à la doctrine libérale et, particulièrement, à l'idée de convergence entre les intérêts individuels et le mieux-être collectif. En effet, contrairement aux libéraux, les solidaristes considéraient que la poursuite des intérêts individuels menait au dépérissement de la société

et non pas à son épanouissement et à son harmonie. La doctrine solidariste a également mis l'accent sur cette idée d'interdépendance nécessaire entre les individus. Ainsi, pour les solidaristes, comme l'exprime L. Bourgeois, une « pensée fondamentale » est à la base du problème social : « il y a entre chacun des individus et tous les autres un lien nécessaire de solidarité »³. D'ailleurs, si vous pouvez mettre la main sur l'ouvrage de cet auteur qui s'intitule *Solidarité* et qui a été réédité récemment⁴, vous constaterez combien sa lecture est un véritable plaisir.

Contrairement à la conception de l'ordre spontané des libéraux, ce lien nécessaire de solidarité qui existe entre les êtres humains, il faut le construire. Autrement dit, les individus doivent être « solidarisés ». Cette idée est centrale dans le solidarisme. L'appartenance à la collectivité n'est pas considérée comme allant de soi, mais requiert des conditions objectives qu'il s'agit de construire à travers un ensemble d'institutions. Autrement dit, il faut « faire du lien social ». Aussi, tant qu'à avoir à solidariser les individus, autant le faire dans une optique de « bien commun »⁵.

Le solidarisme a inspiré l'action des réformateurs français dans plusieurs domaines de la sécurité sociale. Seront ainsi mises sur pied les institutions d'assistance sociale, c'est-à-dire celles qui soutiennent les plus pauvres. Selon L. Bourgeois, la redistribution des richesses vers les plus pauvres est justifiée par la reconnaissance de la nécessité d'une « contribution équitable » de chacun des membres de la société dans « l'ensemble des institutions de solidarité sociale », y compris celles qui « doivent donner à tous la garantie matérielle, minima, de l'existence »⁶. Le solidarisme a aussi inspiré la création des programmes d'assurance sociale, qui sont un tout autre type de programmes sociaux. Pensons, par exemple, à l'indemnisation des accidents du travail, qui fut, historiquement, la première forme d'assurance sociale dans plusieurs pays, à l'assurance-chômage ou encore aux régimes de retraite. Il y a plusieurs types de programmes d'assurance sociale, mais ceux-ci ont comme point commun d'être basés sur la notion de « risques sociaux ». Cette notion est tout à fait en phase avec l'idée de l'interdépendance humaine et de la solidarité comme fondement du lien social. L. Bourgeois affirme ainsi : « la vie intellectuelle et matérielle est encore à la merci d'un nombre considérable de risques qui sont eux-mêmes, pour beaucoup, le fait de la société; tels sont les accidents du travail (...), tel est encore le chômage qui est, il faut bien le reconnaître, un risque social dans un très grand nombre de cas (...). Nous demandons que tous ces risques involontaires soient assurés (...) »⁷. Ces risques font partie des problèmes qui menacent le bien-être matériel et sont un problème différent de la question de la garantie minimum de l'existence, précise-t-il. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela signifie que, lorsque nous parlons de chômage, de pauvreté, d'accidents du travail, etc., nous ne devons pas penser en terme de responsabilité individuelle, mais en terme de responsabilité collective. C'est une façon tout à fait différente de celle des libéraux de poser le problème du bien commun. De fait, la notion de risque social est la pierre angulaire des systèmes modernes de sécurité sociale (avec la principale technique sur laquelle elle s'appuie, celle de l'assurance sociale). Les institutions de la sécurité sociale sont donc basées sur cette idée solidariste selon laquelle il y a des risques dans la société qui menacent le bien-être matériel des individus, ou leur « sécurité économique ». Et, face à ces risques, il faut offrir des réponses collectives, comme le sont les régimes d'assurance sociale ou les institutions de service public.

Une conception solidariste du « service public »

L'idée de « service public » telle qu'elle s'est développée en France est dans le droit fil du solidarisme. Historiquement, le service public y est considéré comme un des moyens par lesquels poursuivre l'objectif du bien commun et comme une façon de concrétiser le processus de solidarisation de la société sans lequel, ne l'oublions pas, la société dépérit. Nous devons toujours garder en tête le

contrepoint de la conception libérale, selon laquelle la production du lien social se réalise spontanément par le mécanisme du « marché ». À l'opposé de cette conception, se trouve, comme nous l'avons vu, la vision des solidaristes, chez qui la notion d'appartenance à la collectivité est centrale dans la définition du service public. Sachez une chose, tout comme on peut le dire des soi-disant « lois économiques », la notion de service public ne tombe pas du ciel.

Ainsi, la notion de service public n'est pas universelle, elle n'est pas la même dans tous les pays. En effet, il existe dans ce domaine des coutumes nationales très différentes. Par exemple, la France est l'un des pays où on a le plus développé la notion de « service public ». Dans ce pays, il y a une « doctrine du service public » « presque consubstantielle à la prestation des services » de sorte qu'en Europe, on distingue « une conception française du service public » ou un « modèle français » du service public⁸. Cette doctrine du service public va de pair avec un droit des services publics lui-même solidement constitué. La notion de service public est donc une réalité très ancrée dans l'histoire et les valeurs sociales de ce pays. D'autres pays d'Europe continentale possèdent également leur conception du service public. Cependant, on ne trouve pas la pareille dans le monde anglo-saxon où on parle plutôt de *public utilities*⁹. Ce changement de dénomination traduit une différence de nature, notamment en ce qui a trait à la compréhension du rôle de l'État. Dans cette dernière optique, les services publics sont des « services marchands presque comme les autres, ayant simplement la particularité de mettre en jeu un peu plus d'intérêts collectifs; dans cette optique, face au privé, il appartient à l'État de prouver qu'il peut faire mieux »¹⁰. J'avais observé le même type d'opposition tranchée entre la France et les États-Unis dans le cadre des débats sur l'aide sociale où deux « coutumes » très nettes et opposées se traduisaient par la prévalence de l'approche de l'insertion dans le premier cas et de celle du *workfare* dans le second¹¹. Il faut ajouter toutefois que, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, ces oppositions sont moins nettes qu'auparavant étant donné la force croissante de l'idéologie néolibérale.

Pour clarifier la question posée dans le cadre de ce panel, il faudrait tout d'abord s'interroger sur la manière dont cette idée de service public pourrait être conçue et développée au Québec. Quelle doctrine pourrions-nous mobiliser, pour ce faire, dans notre espace national compte tenu de notre contexte social, économique et culturel, de nos valeurs concernant le « vivre ensemble », de nos institutions en matière notamment de sécurité sociale et de protection des droits individuels et collectifs, et, bien sûr, de notre histoire? C'est sur ces questions que nous devons nous pencher si nous voulons être en mesure de consolider notre conception des services publics.

Si j'en reviens maintenant au cas exemplaire de la France, il y a là une source d'inspiration indéniable en ce qui a trait à l'élaboration d'une telle conception, en raison, comme je l'ai indiqué plus haut, de la solidité de son fondement doctrinal, soit le solidarisme. La conception française du service public est adossée à une théorie juridique solidariste, où l'appartenance à la collectivité est centrale. Ainsi, selon la théorie juridique du service public de Léon Duguit (1928), deux critères permettent de déterminer l'espace du service public : relève d'un tel service « toute activité dont l'accomplissement doit être assuré, réglé et contrôlé par les gouvernants, parce que cet accomplissement est indispensable à la réalisation et au développement de l'interdépendance sociale, et qu'elle est de telle nature qu'elle ne peut être réalisée complètement que par l'intervention de la force gouvernante »¹². Forte de son assise théorique, cette conception solidariste du service public peut être argumentée et défendue, dans le débat politique, avec beaucoup plus d'aisance et de rigueur qu'une notion des services publics qui serait dépourvue d'un fondement doctrinal. Par ailleurs, cela ne signifie aucunement, c'est plutôt le contraire qui se produit, que cette conception française ne soit pas mise en cause par la dynamique de développement de l'Union européenne.

Le modèle français du service public a donné forme à différents types de services publics, dont le sens et la mission diffèrent les uns des autres. Un premier type de services publics concerne la mise en œuvre de « droits sociaux », et non des « droits de la personne » ou des « droits humains », référentiels de la coutume juridique prévalant au Québec laquelle diffère, à ce chapitre, de celle existant en France. Il s'agit des prestations qui sont à la charge de la collectivité, comme le droit à l'emploi (garanti par la Constitution en France), la protection de la santé et la gratuité de l'enseignement public. Ainsi, l'éducation, la santé, le logement, les transports ou encore l'emploi sont constitutifs du statut de citoyenneté et engendrent en ce sens une créance sur la société. De ce point de vue, on peut les considérer comme étant associés au principe d'universalité, et, par conséquent, comme étant incompatibles, avec une logique d'entreprise privée qui obéit à des intérêts particuliers plutôt qu'à des intérêts généraux et qui est fondée sur la rentabilité plutôt que sur la solidarité. Elle est génératrice d'exclusion dans la mesure où le principal critère pour la fourniture d'un service n'est pas de « faire du lien social », mais la capacité de payer des personnes recevant ce service. L'entreprise privée n'a pas pour objectif de construire un lien social à travers la solidarité, mais de répondre à un impératif de rentabilité. Bien sûr, cette créance sur la société, que l'État doit concrétiser, encore faut-il voir comment elle est mise en œuvre concrètement. C'est évidemment là où le bât blesse le plus souvent. Chose certaine, c'est que, si c'est l'État qui, comme le disent les économistes, vient « solvabiliser la demande », c'est-à-dire qu'il finance en tout ou en partie l'achat de ces services, on vient de quitter la logique du « marché » à proprement parler et l'on socialise les coûts tout en privatisant les bénéfices. C'est en ces termes qu'il faut poser la question de l'efficacité des « partenariats public-privé ». Il est donc important de disposer d'un corpus de principes qui nous serve de fondement pour déterminer la façon dont nous souhaitons régler notre vie en société et dont nous nous concevons nous-mêmes en tant que membre participant d'une collectivité politique. Un tel corpus est essentiel même si les affirmations de principes sont souvent décevantes en regard des réalités concrètes dans lesquelles elles s'incarnent, car il est bien difficile d'améliorer les choses et de naviguer vers des eaux moins troubles, si on ne dispose d'aucun gouvernail.

Rappelons qu'une créance sur la société signifie qu'en tant que collectivité, les membres qui la composent ont un devoir, soit celui de fournir des services aux individus qui sont des citoyens et des citoyennes et non pas des « clients ». Ce dernier terme montre bien à quel point nous sommes contaminés par la logique libérale qui a fait quasiment disparaître la notion d'« usagers » des services publics au profit de celle de « clients ». Cela fait des années que, par rapport aux écoles, aux universités, aux hôpitaux, aux services sociaux, etc., on parle constamment de « clientèles ». Cela est proprement sidérant. Il est vraiment essentiel de provoquer des prises de conscience à ce niveau, car on réalise peu combien nous sommes colonisés par ce genre de discours qui en vient à déformer nos façons de penser et, par conséquent, à compromettre notre capacité d'agir et de modifier les choses.

Quant à l'éducation, elle va au-delà d'un service public au sens où nous l'entendons habituellement au Québec. La conception solidariste renvoie à l'éducation civique. Dès la petite enfance, l'école doit former à la citoyenneté, au sens où elle doit transmettre aux enfants la conscience de leurs devoirs envers la société et le sens du vivre ensemble, c'est-à-dire l'intérêt pour agir pour le mieux-être de la collectivité. L'éducation au civisme caractérise le modèle de « l'école républicaine ». Montrer aux enfants l'importance d'agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers est une orientation qui tranche tout à fait avec une conception de la citoyenneté où prédomine la figure du « contribuable » qui doit toujours « en avoir pour son argent ». Au Québec, nous en appelons aux « droits humains » et au fait que l'éducation profite à la totalité de la société, pour considérer, qu'en tant que « bien commun », que celle-ci est un service public universel. Le Conseil supérieur de l'éducation invoque ainsi, notamment, la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 26), à l'effet que « toute personne a droit à l'éducation », pour affirmer qu'il s'agit d'un « bien commun »¹³.

Les « services publics administratifs » représentent un autre type de services publics compris dans le modèle français. Dans le cas québécois, les services offerts par la Régie du logement ou par Emploi Québec en seraient des exemples. Même s'ils sont distincts des précédents, une « mission de service public » est censée, dans une optique solidariste, y prévaloir. Ainsi, la relation qui s'instaure entre les fonctionnaires et les usagers ne doit pas être guidée, en principe, par des critères de performance quantitatifs (comme le nombre de personnes qui passent au comptoir), mais par la préoccupation consistant à fournir le service dont l'utilisateur a besoin et auquel il a droit en tant que citoyen. Cela suppose, bien sûr, que soit reconnu et valorisé le travail des fonctionnaires et que nous reconnaissons que ceux-ci apportent beaucoup à la société en facilitant notre « vivre ensemble ». Nous en sommes bien loin à l'heure actuelle. À ce chapitre, il y aurait donc toute une éducation à faire. Cette éducation est d'ailleurs du ressort de l'éducation civique dont nous venons de glisser un mot.

Il y a un troisième type de services publics appelés les « services publics industriels et commerciaux » qui sont des services en réseaux pouvant être tarifés¹⁴. Certains d'entre eux sont dits « universels », car ils « sont tellement constitutifs de l'appartenance à la collectivité que les pouvoirs publics se doivent d'en garantir la fourniture à chacun à un prix abordable »¹⁵. On peut penser ici aux services postaux, à la téléphonie et à la distribution électrique : « (d)ans une société européenne, il est considéré comme indispensable que tous aient accès à l'éclairage, au chauffage ou à l'eau potable »¹⁶. De fait, on note que, dans la Loi d'orientation sur la lutte contre les exclusions adoptée en France en 1998 (qui peut être considérée comme le pendant de la loi 112 au Québec, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale), on prévoit, par exemple, au chapitre des « réponses aux situations d'urgence » que « l'accès à l'eau, à l'électricité et au gaz sera garanti aux plus démunis »¹⁷. D'autres « services publics industriels et commerciaux » ne sont pas considérés comme étant universels, comme les télécommunications, le transport aérien, le transport routier et les services bancaires. Ces secteurs d'activités furent le fer de lance de la reconstruction des économies nationales ravagées par la guerre dans plusieurs pays européens. C'est pourquoi, durant la période d'après-guerre, nous avons assisté en Europe à leur nationalisation, puisqu'ils étaient associés à une idée de mission de service public. En effet, ces secteurs d'activités « déterminent pour une bonne part l'efficacité productive de l'ensemble de l'économie : il faut de bons transports, une bonne distribution d'énergie, un bon réseau de télécommunications, disponibles au meilleur prix, pour faire fonctionner n'importe quelle activité productive »¹⁸. Au cours des années soixante, au Québec, la nationalisation de l'hydroélectricité liée à l'objectif politique d'être « maîtres chez nous » était aussi associée à une mission de service public, tout comme d'ailleurs la création de plusieurs entreprises d'État comme la Société générale de financement, la Caisse de dépôt et placement du Québec, etc. En Europe, depuis les années quarante, les secteurs identifiés plus haut ont été progressivement privatisés. On doit donc retenir le fait que la notion de service public, loin d'être figée dans le temps, est une notion évolutive. L'histoire nous démontre que la notion de service public peut être associée à différents secteurs d'activités et que ce sont des facteurs historiques et politiques qui expliquent la délimitation de ses contours. Cette plasticité ajoute une difficulté additionnelle quand il s'agit de définir et d'identifier l'espace du service public que l'on souhaiterait mettre en place au Québec.

En définitive, il est essentiel de définir plus précisément et de consolider les assises des notions que nous entendons porter sur la place publique pour défendre un projet de société « de gauche », comme celles de bien commun, de service public et de l'État. Il faudrait faire de même d'ailleurs pour beaucoup d'autres notions comme, par exemple, celle de justice sociale, car il existe plusieurs définitions et conceptions de la justice. Il serait important de débattre davantage de toutes ces questions au sujet desquelles nous risquons d'avoir plus de désaccords qu'il n'y paraît a priori. Plusieurs débats sont donc tout à fait nécessaires aujourd'hui. Enfin, voici le dernier point. Il est certain que, dans le

contexte actuel, il faut résolument défendre l'État, et j'en suis. Mais, dans une perspective à moyen ou à plus long terme, il faut garder en tête que la notion de service public n'égalise pas nécessairement une prise en charge par l'État. Il y a d'autres formes de gestion de la « chose publique » qui ne sont pas nécessairement d'ordre étatique (coopérativisme, mutualisme, etc.). Peut-être aurons-nous l'occasion de revenir dans les débats qui suivront nos exposés sur cette question que je viens de lancer et qui soulève l'enjeu fondamental de la démocratie.

¹ D. Lamoureux, 2004, *Tribune Libre : Bien commun et intérêt public*, 22 mars, Québec; site de D'abord Solidaires : <http://www.dabordsolidaires.ca/>.

² L. Bourgeois, juriste devenu homme politique, publie, en 1896, l'ouvrage intitulé *Solidarité*. Sont aussi rattachés au mouvement solidariste les noms d'E. de Roberty (*La Constitution de l'Éthique*, 1900), d'A. Fouillée (*Science sociale contemporaine*, 1885) et de C. Bouglé (*Le solidarisme*, 1905). L. Moreau de Bellaing, 1992, *Le solidarisme et ses commentaires actuels*, in Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie (CURAPP), *La solidarité : un sentiment républicain?*, Paris, PUF, p. 86-87.

³ L. Bourgeois, 1907, *Solidarité*, Paris, Armand Colin (première édition : 1896).

⁴ Presses universitaires du Septentrion, à Villeneuve d'Ascq, en 1998.

⁵ Nous remercions Jean-Jacques Gislain, professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval, d'avoir attiré notre attention sur ce point.

⁶ L. Bourgeois, 1907, op. cit., p. 200.

⁷ L. Bourgeois, 1907, op. cit., pp. 201-202. Les institutions de la solidarité sociale doivent aussi permettre la gratuité de l'enseignement général; *ibid.*, p. 200.

⁸ J.-B., De Foucauld, 1995, « Avant-propos », *Services publics. Question d'avenir*, Rapport de la Commission présidée par Christian Stoffaës, Paris, Éditions Odile Jacob, La Documentation française, p. 7.

⁹ *Id.*

¹⁰ *Id.*

¹¹ S. Morel, 2000, *Les logiques de la réciprocité. Les transformations de la relation d'assistance aux États-Unis et en France*, Paris, Presses universitaires de France.

¹² *Id.*

¹³ J.-P. Proulx, 2004, « L'éducation, un bien commun très particulier », *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, *Que reste-t-il du bien commun?*, Vol. 6, no 1, p. 33-39.

¹⁴ J.-B., De Foucauld, 1995, op. cit., p. 8.

¹⁵ *Ibid.*, p. 76.

¹⁶ *Ibid.*, p. 235.

¹⁷ J. Fenoglio, 1998, « La France est le seul pays européen à se doter d'une loi contre l'exclusion », *Le Monde*, 21 mai, in J. Damon, *Les politiques d'insertion, Problèmes économiques et sociaux*, Paris : La documentation Française, No 807, p. 72.

¹⁸ *Ibid.*, p. 8.

**Rien n'est tel que le rêve
pour engendrer l'avenir.
Utopie aujourd'hui,
chair et os demain.**

Victor Hugo

DÉFAILLANCE LORS DE LA CONFÉRENCE SUR L'EAU.



LE RÔLE DE L'ÉTAT



LE "SON" DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ.



BERGER

... A VOUS D'Y RAJOUTER "LA" COULEUR.

UN MAUVAIS PROCÈS AU MODÈLE QUÉBÉCOIS ÉTUDE DES PIÈCES À CONVICTION

Jean-François Lisée

Note : Lors du colloque, Jean-François Lisée, directeur exécutif du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal, a fait une présentation dont le titre apparaît ci-dessus. Vous trouverez ci-après un aperçu de cette présentation. Toutefois, vous pouvez vous procurer le texte intégral de cette présentation sur le site Internet du CÉRIUM soit : www.jflisee.net.

Tous s'entendent sur le caractère perfectible de ce qu'il est convenu d'appeler « le modèle québécois ». Nous sommes cependant en présence, de la part de certains quartiers néolibéraux, d'une attaque frontale contre les choix fondamentaux des Québécois (pour résumer, leurs choix sociaux-démocrates). Les néolibéraux proposent une rupture et fondent leurs propos sur un diagnostic catastrophique des performances du Québec de ces dernières années.

Le procès fait au modèle québécois est essentiellement fondé sur trois accusations qu'il faut examiner avec soin, avant d'aborder la question des réformes nécessaires : les Québécois sont plus pauvres que leurs voisins, l'État québécois est comparativement lourd et coûteux et les Québécois sont les plus taxés en Amérique du Nord.

Les Québécois sont-ils aussi pauvres qu'on le dit?

Cette accusation est tirée d'une étude de Statistique Canada produite en 2000. Celle-ci mentionne que le Québec arrive 48^e sur 57 provinces et États nord-américains pour son revenu par habitant. Cette étude pose trois problèmes.

Les auteurs n'ont pas tenu compte du coût de la vie pour chaque province ou État. Or, on sait que les coûts notamment du logement et de l'électricité sont plus faibles au Québec qu'en Ontario ou à New York. L'économiste Pierre Fortin, dans la revue actualité de janvier 2003, a fait les calculs nécessaires. Cela permet de voir que toutes les provinces canadiennes demeurent en queue de palmarès. Mais, mince consolation, le Québec surclasse tout de même cinq autres provinces, dont la Colombie-Britannique.

Les auteurs se sont aussi basés sur des moyennes de richesse. Cela veut dire ceci : « lorsque Bill Gates entre dans un bar où se trouvent 40 personnes, tous les clients deviennent, en moyenne, milliardaires ». Mais ce qui compte, c'est la répartition de la richesse. L'étude démontre que celle-ci est meilleure au Québec qu'ailleurs. Ce qui fait qu'en termes pratiques, les 25 % des familles québécoises les plus pauvres ont un revenu supérieur aux 25 % des familles les plus pauvres du Canada, qui, elles, sont mieux nanties que les 25 % des familles les plus pauvres des États-Unis.

Il faut savoir aussi si l'on monte ou si l'on descend. Selon la dernière étude de l'Institut de la statistique du Québec, le PIB (en parité de pouvoir d'achat toujours) progresse beaucoup plus rapidement au Québec qu'au Canada et aux États-Unis. Si l'écart défavorable est toujours là, depuis 1992, il a diminué de 4 % entre le Canada et le Québec et de 8 % entre le Québec et les États-Unis. Si la tendance se maintient, la différence entre le Canada et le Québec pourrait être comblée d'ici une dizaine d'années et à plus long terme avec les États-Unis.

Enfin, voici le revenu médian d'emploi et de travail autonome en 1997, en parité du pouvoir d'achat en \$US de 1995 : Canada 20 300, Québec 20 500, Ontario 21 600, États-Unis 21 700. Il n'y a qu'un faible écart entre les États-Unis et le Québec.

Bref, on accuse aujourd'hui le modèle québécois de desservir les Québécois, alors qu'il n'a jamais été aussi efficace pour combler les écarts historiques et performer davantage que ses voisins.

Fonction publique : y a-t-il épidémie de fonctionnaires?

Dans les milieux conservateurs, on reproche beaucoup au Québec d'avoir constitué un État trop lourd, trop bureaucratique et aux effectifs boursoufflés. Une comparaison avec l'Ontario post-Harris éclaire bien cette question.

Selon des chiffres venant du Conseil du trésor du Québec, en 2002, il y avait 12 fonctionnaires provinciaux par 1000 habitants au Québec contre huit en Ontario. Par contre, en Ontario, des fonctionnaires municipaux effectuent des tâches dévolues aux fonctionnaires provinciaux au Québec, comme l'aide sociale. Lorsqu'on inclut les fonctions publiques provinciales et municipales, on obtient 22 employés par 1000 habitants au Québec contre 20 en Ontario.

Mais la comparaison ne s'arrête pas là. Le Québec se charge de fonctions que le gouvernement fédéral exécute en Ontario comme la Régie des rentes, la gestion de la TPS, la gestion de la main-d'œuvre. De plus, le Québec est davantage présent dans certains domaines comme l'assurance automobile, la langue française, les relations internationales. Lorsque ces ajustements sont effectués, le ratio québécois chute à 20,3 par 1000 habitants pour le Québec contre 20 en Ontario.

Bref, compte tenu de la tâche à effectuer, le nombre de fonctionnaires au Québec social-démocrate est presque exactement équivalent à leur nombre dans l'Ontario conservatrice.

Fiscalité : les Québécois en ont-ils pour leur argent?

Le fait que les Québécois soient les plus taxés sur le continent est présenté comme un épouvantail. Mais la question à se poser est : Les Québécois en ont-ils pour leur argent?

Une lecture rapide des livres de crédit 2001-2002 des gouvernements de l'Ontario et du Québec nous permet d'inventorier des avantages et des services publics qui n'existent qu'au Québec. Exemple : les services de garde à 5 \$, les prestations versées aux enfants des familles à faible revenu en sus du fédéral, l'assurance-médicaments, les bourses aux étudiants, les investissements dans les instances de développement locales et régionales et bien d'autres.

Il en ressort que, pour chaque dollar payé en impôt, le Québécois reçoit plus de services que l'Ontarien. À 4,1 milliards de dépenses supplémentaires, les contribuables québécois reçoivent beaucoup plus que leur fardeau fiscal supplémentaire de 2,8 milliards.

Une définition, un triple objectif

Nous sommes en présence d'un modèle économique qui fait croître la richesse plus vite que chez ses voisins. Nous sommes en présence d'un modèle social qui assure déjà une meilleure condition économique aux plus démunis. Nous sommes en présence d'une collectivité qui a fait le choix, pour l'instant, d'une présence plus importante de l'État dans sa vie économique et sociale et qui ne s'en porte pas plus mal, au contraire.

La définition du modèle québécois élaboré en 1998 comprenait quatre points :

- La solidarité est une valeur fondamentale de notre vie collective et elle doit le demeurer.
- La concertation est devenue notre marque de commerce pour fixer et atteindre des objectifs sociaux.
- L'État s'implique activement dans la promotion économique et fait une large place au mouvement coopératif et syndical et à l'économie sociale.
- Finalement, nous sommes le seul État francophone d'Amérique du Nord et cela change tout.

Dans les redéfinitions en cours, il est impératif d'affirmer clairement un triple objectif : une économie compétitive qui encourage l'entrepreneuriat et l'emploi, un filet social permettant de créer une sécurité familiale, de formation et de revenu tout au long de la vie et un choix en faveur des services publics mis au défi de la performance.

Le modèle québécois doit s'appuyer sur trois principes. D'une part, faire mieux que ses voisins pour libérer le capital nécessaire à l'investissement et à la création de richesses. D'autre part, exiger plus que ses voisins en matière de normes minimales pour ses travailleurs et ses familles, continuer à redistribuer davantage la richesse collective et inventer un filet social adapté au nouveau siècle. Finalement, offrir des services de qualité à moindre coût.

Le Québec d'aujourd'hui n'a pas besoin d'une rupture. Il a plutôt besoin de canaliser ses forces vers des réformes dont l'objectif doit être la qualité de la vie individuelle et collective.

**N'aie pas peur de poser des questions, camarade!
Ne te fie à rien de ce qu'on te dit.
Vois par toi-même.**

Bretch, La mère

QUAND L'ÉTAT NOUS EMBARQUE DANS LE LIBRE-ÉCHANGE, POURSUIT-IL LE BIEN COMMUN?

Lise Martel et Lucie Mercier

Note : Lors du colloque, Lise Martel et Lucie Mercier de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) ont animé l'atelier dont le titre apparaît ci-dessus. Vous trouverez ci-après un aperçu de cette présentation. Toutefois, vous pouvez vous procurer les deux documents qui ont alimenté cet atelier sur le site Internet de la FIIQ soit : www.fiiq.qc.ca. Ces deux documents sont intitulés : Des marchés publics dans la santé et Pour l'avenir des services publics...

Les accords de commerce ou de libre-échange ont été signés au nom de la population par leurs gouvernements. L'Accord sur les marchés publics, destiné au départ à ouvrir à la concurrence les approvisionnements en biens publics, s'étend maintenant aux services publics. Les services de santé et d'éducation n'y échappent pas. À ce titre, les réformes en cours au Québec visent à mieux y assujettir les grands réseaux publics et, au premier chef, le réseau de la santé et des services sociaux. La réingénierie de la santé vise-t-elle le meilleur intérêt de l'ensemble de la population québécoise?

Le grand public en connaît bien peu sur l'origine, le contenu, voire les effets des accords de commerce, mieux connus sous l'appellation d'« accords de libre-échange » qui ont pourtant été signés au nom de la population par plusieurs gouvernements à différents paliers politiques. C'est particulièrement le cas de la portion des accords qui concernent la vie des citoyens. Disons simplement qu'il s'agit de l'approvisionnement ou de l'achat de biens, des services et des travaux de construction des différents paliers des administrations publiques fédérales, provinciales, municipales, y incluant les sociétés d'État et tout organisme rattaché de près ou de loin au secteur public.

Le « consensus de Washington » repose sur dix principes au nombre desquels figurent le démantèlement du secteur public, la promotion de la libéralisation des échanges et la limitation du déficit budgétaire. Les droits de l'homme, la démocratie et l'environnement constituent des sujets de préoccupation, mais ne sont pas vraiment pris en considération tant dans l'élaboration que dans l'application du consensus de Washington. Le projet de libéralisme est avant tout un projet économique sans vision redistributive.

On passe donc du droit aux besoins. Ce passage est fondamental dans la mesure où les droits sont la responsabilité des États, alors que ce sont les marchés qui doivent répondre aux besoins. Ce sont donc six stratégies que la banque mondiale proposait aux États, soit le défaut volontaire de ressources, la déréglementation, la tarification, la décentralisation/régionalisation, la privatisation et la communautarisation.

La loi sur l'administration publique prévoit notamment que le président du Conseil du trésor propose une politique générale en matière de marchés publics, coordonne sa mise en œuvre et coordonne la mise en œuvre des accords de libéralisation des marchés publics conclus par le Québec. En somme, le Conseil du trésor gère les marchés publics pour l'ensemble du gouvernement du Québec. Plus concrètement, cette loi prévoit la mise en place de programmes d'évaluation et l'adoption, par règlement du gouvernement, des conditions de contrats et des politiques portant sur les conditions des contrats. Chaque ministère ou organisme doit adopter une politique portant sur les conditions de ses contrats qu'elle dépose au Conseil du trésor. Cette politique doit respecter les accords de libéralisation des marchés publics et tenir compte de la politique du gouvernement en matière de marchés publics.

La réingénierie de l'État, maintenant dénommée la modernisation de l'État, a été justifiée de plus d'une manière au cours de la dernière année. On finit toujours par invoquer un nouveau modèle d'État pour le Québec, un État non pas moins dépensier comme le prétend la présidente du Conseil du trésor, mais plutôt un État marchand. En effet, par l'intermédiaire des PPP qui seront déployés à grande échelle à travers l'administration publique, le projet de loi 61 sur l'Agence de partenariats public-privé du Québec vise à mettre les institutions publiques au service du secteur privé. L'État accepte de se lier par contrat de longue durée. Il accepte de payer des entreprises privées pour de longues périodes, voire pour de très longues périodes, qui pourraient s'étaler sur 20 ou 30 ans et, dans certains cas, sur 99 ans.

Le projet de loi 61 affecte l'ensemble des services publics, y compris les services offerts par les municipalités et par les grands réseaux de la Santé et de l'Éducation. Les PPP sont généralement présentés comme de simples outils économiques. En réalité, leur mise en œuvre représente davantage un nouveau modèle et une nouvelle stratégie d'affaires visant à redéfinir la nature des services publics à travers une relation d'affaires entre l'entreprise et le gouvernement. Ils concrétisent ainsi l'objectif de la nouvelle politique économique qui se limite « à introduire la logique marchande dans les secteurs et domaines qui en étaient auparavant abrités ».

En plus de permettre au secteur privé d'encaisser l'argent du public, ce type d'ententes dépouille l'État de ses expertises et de ses passifs. Ainsi, il appauvrit le citoyen qu'il est supposé servir. Au-delà de la rhétorique d'amélioration des services aux citoyens, les véritables motifs de la réingénierie doivent donc être recherchés ailleurs.

**Il en est de même pour le néolibéralisme
qui n'est rien d'autre qu'une imposture
(...) ses défenseurs ont réussi à remplacer
les idées d'hier par celles d'avant-hier et
à les présenter comme celles de demain.**

Source inconnue

FAISONS-NOUS FACE À UN ÉTAT QUI FAVORISE L'ENRICHISSEMENT OU QUI ENCOURAGE LE PARTAGE DE LA RICHESSE?

Martin Petit

En guise d'introduction, je vais donc commencer à répondre à la question en la posant dans le contexte socio-économique et politique actuel. Par la suite, je vais donner plusieurs exemples dans différents domaines afin d'appuyer ce que je vais avancer.

La question semble simple tout en étant plutôt complexe. En effet, l'État favorise l'enrichissement et encourage le partage de la richesse. L'État joue ces deux rôles. Mais, l'intervention cible trop souvent les gens ou les institutions qui n'ont pas réellement besoin de s'enrichir ou qui jouissent déjà amplement du partage de la richesse en leur faveur. Il est également juste de dire que l'État joue un rôle important dans la production et dans la redistribution de la richesse. Toutefois, depuis la fin des années 70, le rôle de l'État tend à se modifier pour répondre à certains critères « impératifs » qui s'inscrivent dans la mondialisation capitaliste actuelle. Le nouveau rôle que cette mondialisation-là impose à tous les États du monde tend à faire disparaître la juste répartition de la richesse quand elle existe et pire encore exacerbe la pauvreté partout dans le monde.

Quels sont ces « impératifs »?

1) Le libre-échange. À travers un nombre important d'accords commerciaux internationaux négociés au sein d'institutions qui se situent au-dessus des États, ce qui est clairement antidémocratique, les pays les plus puissants de la planète imposent leurs règles commerciales afin de garder leur position de domination sur les autres États.

2) L'application de politiques néolibérales. Afin de favoriser un « climat économique sain », on nous dit qu'il faut privatiser tous les services publics (santé, éducation, eau, transport en commun et autres), qu'il faut déréglementer dans plusieurs secteurs comme les services publics, le travail et la sécurité au travail, l'environnement, les normes d'émissions toxiques et les secteurs financiers et de l'investissement afin de minimiser l'impact des lois nationales sur le monde des affaires et de préserver le fameux « droit au profit », qu'il faut favoriser la sous-traitance dans tous les domaines, même si on sait que celle-ci contribue à l'exploitation et à l'appauvrissement des travailleuses et des travailleurs, et qu'il faut renforcer les règles de protection de la propriété privée ainsi que celle des investisseurs.

3) Tout ça se déroule dans une dynamique pour le moins sauvage où l'État resserre les lois et les mesures répressives envers toute personne qui adresse une critique ou qui entreprend des actions envers ces mesures répressives, envers tout le système ou envers le manque évident de démocratie qu'implique une telle dynamique.

En fait, la mondialisation qu'on nous impose tend à étendre sur la planète une vision très étroite du monde, soit un monde dans lequel tout devient marchandise et où tout peut être acheté ou vendu. C'est un monde où le mot dollar équivaut à un vote, un monde où la propriété privée est élevée au rang de dogme impossible à remettre en question. Que ce soit les gènes, l'eau, les humains, les plantes et les

autres sources de vie, tout est à vendre. Il est donc très difficile, voire même impossible, de parler de bien commun dans une telle perspective.

Comme l'avait dit Margaret Thatcher, « There's no such thing as a society!!! ». La société n'existe pas, ce qui veut donc dire que seuls des individus égoïstes existent et que leur seul but consiste à satisfaire leurs petits besoins nombrilistes. On passe volontairement sous silence que nous sommes des animaux sociaux qui dépendent les uns et des autres pour arriver à satisfaire nos besoins de base. On passe également sous silence le fait que certains besoins de base ne peuvent être satisfaits adéquatement par le biais de ce qu'on nomme le « marché ». Ce n'est pas pour rien que les gens d'affaires insistent tant sur le « marché » tout en oubliant les collectivités exclues qui n'ont même pas d'argent pour avoir accès à ce fameux espace si démocratique.

Qu'est-ce qu'un vrai marché? Un vrai marché, c'est un endroit où l'on peut négocier, où les monopoles et les oligopoles, soit les banques, les pétrolières, les compagnies d'assurances, etc., n'existent pas et où les agents, soit les acheteurs ou les vendeurs, sont libres. Or, dans le monde actuel, essayez de négocier les biens que vous achetez ou essayez de négocier votre salaire avec votre employeur. Vous risquez de constater que votre liberté de négociation est généralement proportionnelle à l'argent ou aux contacts que vous possédez.

Justement, parlant d'argent et de contacts, parlons du soutien aux entreprises qu'offre l'État

Dans la dynamique actuelle de la mondialisation, l'État apparaît beaucoup plus comme un facteur facilitant les initiatives économiques plutôt qu'un aidant qui se concentre sur les besoins des individus et des collectivités. Et les initiatives économiques d'envergure touchent principalement les grandes entreprises.

Récemment, un texte très intéressant de Léo-Paul Lauzon paru dans l'Aut'journal exposait certains faits plus que troublants relativement au soutien du gouvernement du Québec envers les entreprises. Lauzon citait un article paru dans le journal Les Affaires, article dans lequel Yves Séguin, le ministre des Finances du Québec, dévoilait que le gouvernement du Québec versait environ 5 milliards \$ par année en subvention et en crédits fiscaux divers aux entreprises québécoises. Et ça, c'était avant qu'il entre en poste au ministère des Finances. Lors de son dernier budget, Séguin a coupé un milliard de cette somme d'aide aux entreprises, ce qui en laisse tout de même quatre milliards \$. Séguin a également baissé la taxe sur le capital de 100 millions \$, un montant que les entreprises n'auront plus à payer. Toujours dans cet article, on apprenait qu'Hydro-Québec versait autant d'argent au gouvernement du Québec que les 300 000 entreprises qui paient des impôts dans la province.

Pour débiter, analysons les sommes versées par Hydro-Québec. Dans ses états financiers de 2003, Hydro-Québec prévoyait verser au gouvernement 3,1 milliards \$, soit 2,1 milliards \$ en bénéfices, 300 millions \$ en taxes sur le capital, 200 millions \$ de frais de garantie de dette et 500 millions \$ pour la nouvelle taxe sur les services publics. Donc, Hydro-Québec a versé 3,1 milliards \$. Gardons ce chiffre en tête. Maintenant, dressons un portrait plus large et voyons ce que paient les entreprises au gouvernement du Québec. Au total, en 2003, les 300 000 compagnies du Québec ont remis 3,5 milliards \$ au gouvernement, soit 1,8 milliard en impôt sur le revenu et 1,7 milliard en taxe sur le capital. Cette année, ce sera environ 1,6 milliard \$ que les entreprises verseront puisque, comme je l'ai mentionné plus tôt, la taxe sur le capital a été réduite de 100 millions \$ au dernier budget du gouvernement libéral. Nous sommes donc rendus à 3,4 milliards \$. De ces 3,4 milliards \$ qui sont versés par les entreprises dans les coffres de l'État, Hydro-Québec verse environ 300 millions \$ en

taxes sur le capital. C'est donc dire que les entreprises versent 3,1 milliards \$, c'est-à-dire la même somme qu'Hydro-Québec verse au gouvernement. Si l'on tient compte des contributions de 1,4 milliard \$ versées par Loto-Québec et de la contribution de 600 millions \$ versée par la Société des alcools du Québec, on s'aperçoit que ces trois sociétés d'État versent actuellement 5,1 milliards \$ au gouvernement chaque année. Vous faites sûrement le lien avec ce que j'ai mentionné au début. Ce qui est clair ici, c'est que l'argent que rapportent ces trois sociétés d'État au gouvernement est versé directement aux entreprises privées rentables par le biais de subventions et de crédits fiscaux. Pendant ce temps, le gouvernement ne cesse de répéter qu'il faut privatiser la santé et les transports en commun, tout en coupant dans l'éducation, les prêts étudiants, les garderies et l'aide sociale parce que, collectivement, on nous dit qu'on n'a pas d'argent. Ils se foutent vraiment de notre gueule. On fait face à des choix politiques et budgétaires et ni vous ni moi n'avons été consultés sur le sujet.

Maintenant, laissez-moi vous parler d'un autre sujet sur lequel j'ai travaillé. Il s'agit du financement public des activités de recherche et développement. Avez-vous remarqué qu'à Montréal tous les secteurs qui nécessitent des activités de recherche et développement sont présents? Il y a les sociétés pharmaceutiques qui sont situées sur le bord de l'autoroute 20 dans l'ouest et tout à côté l'industrie militaire qui possède également quelques installations à Longueuil. Pourquoi? Peu de gens savent que le Québec est un paradis fiscal pour la recherche et le développement.

Il y a une étude publiée en mars 1994 par le ministère des Affaires étrangères et du commerce international qui révèle qu'à cette époque-là, le Canada offrait le meilleur traitement fiscal de tous les pays industrialisés relativement aux activités de recherche et développement¹ (R et D). Mais qu'en est-il aujourd'hui? Je vais vous faire le portrait d'un secteur économique majoritairement financé par la collectivité, c'est-à-dire par nous, qui échappe complètement au contrôle de la population.

La très grande majorité des entreprises privées planifie des activités de recherche et développement dans l'unique but de créer de nouveaux produits ou de trouver des innovations dans leur secteur économique. Parce que la dynamique du système capitaliste exige toujours une maximisation des profits, il est clair que les entreprises veulent minimiser leurs dépenses, y compris celles de R et D. On se doute que, grâce aux lobbies et aux liens étroits entre le monde des affaires et les politiciens, les politiques gouvernementales en matière de R et D suivent la logique de privatisation des profits et de socialisation des coûts. Vous remarquerez d'ailleurs que cette logique est omniprésente dans le système capitaliste. Autant les entreprises que les gouvernements considèrent les activités de R et D comme une multitude de possibilités d'affaires. Ces activités sont presque toujours présentées à la population comme des facteurs d'évolution pour la collectivité. Selon leurs dires, la R et D vise l'amélioration de la qualité de vie, du niveau de l'emploi et de la croissance économique. En définitive, ces trois objectifs font généralement partie des résultats qui sont atteints dans ce type d'activité. Il faut toutefois observer la dynamique globale de ces activités pour constater à qui profite le plus la R et D.

Quelles sont les entités actives en R et D et quel est leur financement public?

Les activités de R et D se concentrent principalement dans les universités, les centres de recherche médicale et les centres de recherche publics, les organismes charnières qui établissent des liens entre les divers groupes de recherche et les consortiums de recherche. La très grande majorité de ces organisations sont déjà largement financées par les gouvernements, soit le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral. De plus, elles bénéficient de ressources étatiques offrant du soutien et de la formation qui mènent au développement et au financement des projets de R et D.

Lorsque des entreprises signent des ententes de recherche avec des chaires universitaires ou avec des centres de recherche, elles bénéficient d'avantages supplémentaires considérables. L'avantage majeur réside dans le coût réel de la recherche effectuée dans un établissement universitaire, puisque les laboratoires, les autres infrastructures, la main-d'œuvre créative abondante et peu dispendieuse ainsi que le rayonnement de certaines institutions procurent une valeur ajoutée à plusieurs contrats de recherche. À titre d'exemple, pour une PME² admissible qui investit 100 \$ dans ce type de partenariat, le coût net réel, après les mesures fiscales provinciales et fédérales, n'est que de 31,51 \$³. C'est donc dire que la collectivité assume près de 70 % du coût de cette recherche, et ce, sans compter tous les autres avantages énumérés ci-haut. Dans la mesure où cette même entreprise a fait croître ses dépenses de R et D au cours de la période se situant entre le 30 juin 1999 et le 1^{er} juillet 2004, cet accroissement bénéficie d'un traitement fiscal qui fait descendre le coût à 24,35 \$ par tranche de 100 \$ investie en R et D, soit plus de 75 % de financement public!!! Ce n'est pas rien!!!

Dans le document publié par Investissement Québec que j'ai cité plus haut, on précise que ces avantages fiscaux placent le Québec en tête des provinces canadiennes relativement au financement public des activités de R et D. Dans le monde, le Québec arrive au deuxième rang juste derrière l'Espagne, qui offre le meilleur traitement fiscal de tous les pays industrialisés⁴. Dans ce même document, rédigé en collaboration avec les consultants d'Ernst & Young, il est précisé que « ces incitatifs présentent les mêmes avantages monétaires que les subventions sans en comporter les inconvénients. » Parce qu'ici, les entreprises reçoivent des crédits fiscaux, et non des subventions, un crédit fiscal étant une subvention indirecte par le biais de la déclaration de revenus de l'entreprise. Je vais prendre le temps de vous préciser ces « inconvénients » : l'inclusion de ces subventions dans les revenus de l'entreprise subventionnée, la demande de subvention à effectuer, la paperasse à remplir durant le projet et les comptes à rendre aux organismes subventionnaires.

Chaque année, les gouvernements doivent également dresser une liste exhaustive de tous les organismes qui sont subventionnés tandis que, de leur côté, les statistiques fiscales sont rarement chiffrées par catégorie d'entreprise et ne précisent jamais les noms des entreprises qui bénéficient de subventions. Selon plusieurs observateurs critiques, il s'agit bien d'une procédure qui mine la transparence du financement public des entreprises privées.

Je vous cite un exemple fortement révélateur sur la perte de contrôle public versus le contrôle privé de la R et D

Afin de cerner la dynamique des contrats de recherche signés entre les entreprises privées et les universités, prenons l'exemple d'AEterna, une société privée qui œuvre dans le domaine biopharmaceutique. En se référant au procès-verbal du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal du 19 octobre 1999,⁵ on peut lire que « l'UQAM offre des services importants à une entreprise privée dans des conditions qui rendent toute publication de recherche impossible [...] et l'UQAM demeurera étrangère à tous gains commerciaux pouvant découler des résultats des recherches qui auront été faites ici. La vice-rectrice à la Recherche, à la création et à la planification répond que les clauses concernant la confidentialité et la propriété intellectuelle de ce contrat sont des clauses types dans tout contrat de recherche avec une entreprise privée. »

Le portrait est donc clair. Les activités de R et D sont majoritairement financées par l'argent de la collectivité, mais, dans le domaine universitaire par exemple, il existe des « contrats types » liés à ces recherches, qui assurent un contrôle total du secteur privé sur les résultats et l'utilisation de ceux-ci, évacuant ainsi toute possibilité d'un contrôle public transparent.

En me référant à Statistique Canada, j'ai pu saisir l'ampleur des budgets de recherche commerciale effectuée au Québec, des budgets qui totalisent 59 % de toute la R et D faite dans la province durant la période de référence. En comparant la R et D effectuée par les entreprises commerciales partout au Canada à celle réalisée au Québec, on constate que le Québec a attiré près de 63 % des sommes investies. C'est donc assez évident que les avantages fiscaux encouragent fortement la concentration de la recherche commerciale au Québec.

Entre 1979 et 2000, les dépenses totales de R et D au Canada ont atteint près de 222 milliards \$, soit un peu plus de 10 milliards \$ en moyenne annuellement.

Pour l'année 2000 seulement, le total de la R et D effectuée au Canada a atteint près de 20 milliards \$, soit environ de 6,5 fois plus qu'en 1979. Posons l'hypothèse que, pour les 10 dernières années, le niveau de financement public de la R et D est de 50 % (alors qu'on sait qu'au Québec, ce niveau est de 70 %) et prenons la moyenne de 10 milliards \$ par année de R et D réalisée par les entreprises. Selon le scénario que je viens de formuler, un scénario tout à fait conservateur, nous aurions payé 50 des 100 milliards \$, en 10 ans, sans qu'on puisse dire un mot sur l'utilisation des résultats. Et ceci est une hypothèse qui concerne seulement les 10 dernières années où la R et D aurait été financée à 50 % par le gouvernement.

Comme si le financement public direct et indirect de la R et D n'était pas suffisant, les gouvernements fédéral et provincial financent de nouvelles initiatives qui visent à encourager encore ce secteur d'activité. C'est toutefois très difficile de quantifier globalement les sommes totales qui sont investies annuellement. Toutefois, certaines informations nous permettent d'en saisir l'ampleur.

Lors du discours du trône du 30 janvier 2001, les représentants du gouvernement fédéral ont déclaré qu'ils allaient « (...) doubler d'ici 2010 les sommes qu'il consacre déjà à la recherche et développement »⁶. Afin de ne pas dévoiler le centre de la question qui est abordée ici, dans le même paragraphe où l'on retrouve cette citation, il est précisé que « C'est un défi pour tous les Canadiens, mais tout particulièrement pour le secteur privé, en sa qualité de premier investisseur dans le domaine de la recherche au Canada. »⁷ On dit « premier investisseur », mais on oublie aussi de mentionner que cet investissement est majoritairement financé par l'argent de la collectivité.

Si nous avons un contrôle collectif et public sur les activités de R et D, plusieurs questions fondamentales sur la légitimité de certains projets de recherche seraient soulevées. Nous pouvons citer comme exemples l'armée (Université Laval et armée US), les recherches visant le développement des biotechnologies qui favorisent la privatisation et le brevetage du vivant, la pertinence des centres de recherche universitaires sur l'eau financés par des multinationales des aqueducs privatisés ou encore la question des brevets sur les médicaments que les pharmaceutiques défendent bec et ongles à cause de leurs soi-disant « investissements importants » en R et D. On voit ici que ce n'est pas le cas du tout...

Je pense que la question vaut quand même la peine d'être posée puisque nous sommes les principaux bailleurs de fonds et que c'est au nom du progrès pour la collectivité que la R et D est réalisée.

Et je n'ai pas encore parlé du financement public du secteur pétrolier, qui est l'un des secteurs les plus subventionnés au monde, ni du financement du secteur des banques, qui est également branché par intraveineuse dans l'appareil étatique grâce aux nombreux prêts et à la déréglementation dans le secteur bancaire canadien. Je n'ai pas parlé non plus de celui de l'aéronautique (Bombardier/Canadair, CAE,

Pratt and Whitney, Bell Hélicoptères, etc.). Ces compagnies ne sont pas seulement au Québec pour la beauté du paysage.

Donc, si je reviens au sujet principal, le rôle actuel de l'État dans la création de richesses est plutôt clair. Nous finançons collectivement et les compagnies encaissent les bénéfices. Nous payons de plus en plus cher pour les services publics qui seront probablement privatisés sous peu, ce qui me fait donc dire que ces services vont coûter encore plus cher, un sujet sur lequel je vais revenir plus tard. Et, comme je le disais plus tôt, le gouvernement, le patronat, l'Institut économique de Montréal et tous les autres membres de la supposée « élite politique et financière » nous chantent tous en chœur qu'on n'a pas d'argent pour les programmes sociaux et pour les services publics, que tout doit être privatisé et que le bien commun n'existe que dans l'imaginaire des idéalistes. Lorsque nous voyons que, non seulement, la richesse existe, mais qu'en plus, elle se concentre de plus en plus dans les poches de ceux qui en ont déjà trop, leurs déclarations insultent mon intelligence.

Collectivement, on pourrait faire en sorte que tout le monde ait un toit, que tout le monde ait trois repas par jour, que tout le monde ait accès à la santé et à l'éducation et qu'on ait un système d'assurance-chômage et d'aide sociale adéquat pour répondre à tous les besoins minimaux, ce qui n'est vraiment pas le cas actuellement. En bref, on pourrait faire en sorte que toutes et tous aient accès au minimum pour vivre décemment. Il y a évidemment des gens à qui un tel scénario ne rapporte pas du tout. Et, parmi ces gens-là, il y a les employeurs.

Je vais donc aborder les employeurs et la sous-traitance dans la même section

On sait très bien que la précarité est lucrative pour tous les employeurs et qu'il faut absolument stimuler la concurrence entre les employé-e-s. Mais, lorsqu'il s'agit de concurrence entre les entreprises, c'est une autre affaire. Ça fusionne et ça s'entend gaiement entre compagnies. La concurrence permet d'exercer une pression à la baisse sur les salaires et de congédier quiconque serait tenté de revendiquer quelques droits relatifs au travail. Ainsi, lorsque les taux de chômage sont trop bas, ce qui fait qu'il y a moins de main-d'œuvre disponible sur le marché du travail, les employeurs se voient contraints d'offrir de meilleures conditions de travail afin de garder leurs employés. Évidemment, ces dépenses réduisent d'autant leurs bénéfices. C'est pourquoi, depuis quelques années, plusieurs grandes entreprises ont commencé à transférer de plus en plus de dépenses vers leurs employé-e-s. Parmi ces dépenses, celles liées à la formation coûtent plutôt cher aux employeurs.

On a donc vu apparaître des situations incroyables, dont deux que je vais vous décrire sommairement. Chez Second Cup, les employé-e-s devaient fournir 3 mois non payés pour leur entraînement au travail. (Trois mois pas payés pour vendre du café et des desserts. On voit ici que l'employeur en a profité pour transférer une autre partie de ses dépenses aux nouveaux employé-e-s.) Chez Microsoft, pour se faire embaucher, les futurs employés doivent se payer une formation qui coûte près de 8 000 \$, formation qui ne leur sert qu'à travailler chez Microsoft, évidemment.

On peut donc constater que les employeurs utilisent différentes stratégies pour économiser sur les dépenses de formation ainsi que sur les salaires. Au Québec, les derniers assauts contre le monde du travail remontent aux projets de loi votés par le gouvernement Charest, juste un peu avant Noël l'an dernier. Parmi les projets qui ont été adoptés en toute hâte, on compte celui qui a ouvert la porte toute grande à la sous-traitance dans le secteur public. Dans le secteur privé, on sait déjà que la sous-traitance a fait perdre beaucoup d'emplois qui offraient de bonnes conditions de travail au profit d'emplois précaires et sous-payés. Dans la brochure intitulée « Privatisation et sous-traitance » que l'IRIS vient à

peine de publier, j'ai rassemblé plusieurs cas concrets de privatisation et de sous-traitance. Ce qui est clair, c'est qu'il existe des ressemblances frappantes entre ces deux stratégies.

Ceci m'amène à vous parler des mythes relativement aux privatisations et à la sous-traitance

Parmi les entreprises qui financent généralement les grands partis politiques, on retrouve les banques, les compagnies d'assurances, les cabinets d'experts (comptables, avocats, ingénieurs, etc.) et toutes les autres entreprises qui ont intérêt à exercer un lobby auprès des futurs élus. Après l'élection, c'est bien connu, le lobby garantit des contrats lucratifs ou encore des privatisations qui assurent de nouveaux marchés à ces entreprises.

Lorsque le gouvernement ou les « experts » mentionnés au paragraphe précédent veulent nous vendre les privatisations et les bienfaits de la sous-traitance, ils avancent des arguments qui ne sont en fait que des mythes. Parmi ces arguments, on retrouve ceux-ci : le secteur privé offrira à moindre coût le service que l'on désire privatiser ou sous-traiter, le secteur privé offrira un service de meilleure qualité et le secteur privé offrira un service tout aussi accessible.

Bref, chaque fois qu'on nous vante les mérites des privatisations et de la sous-traitance, c'est pour avancer l'hypothèse selon laquelle le secteur privé répond mieux aux critères d'efficacité et d'efficience que le secteur public. Selon les défenseurs de ce point de vue, aucun service public n'échappe à la logique voulant que le privé fasse mieux que le public.

Ce document renferme plusieurs exemples concrets qui prouvent carrément et de façon constante le contraire. Que ce soit au niveau des privatisations ou de la sous-traitance, on remarque des hausses de coûts, des baisses de salaires et de conditions de travail ainsi que des baisses de la qualité des services ou des produits. Je vous invite à vous procurer la brochure au coût de 2 \$ s'il m'en reste (ça paie les frais de photocopies seulement), ou gratuitement sur notre site Internet à cette adresse : www.iris-recherche.qc.ca.

On m'a également demandé de vous parler des sociétés d'État. J'en ai déjà parlé au tout début, soit ce 5 milliards \$ que rapportent Hydro-Québec, Loto-Québec et la SAQ. Quant à Hydro-Québec, son virage commercial a plutôt été catastrophique. Martin Poirier, mon collègue de travail, aurait pu vous en parler beaucoup mieux que moi. Mais, ce que j'ai pu retenir de nos discussions sur le sujet, c'est que, depuis son virage commercial, Hydro-Québec multiplie les initiatives pour que l'information ne soit plus accessible et que la rentabilité soit maximale, ce qui a pour conséquence d'exercer une pression constante à la hausse sur les tarifs d'électricité des ménages, et ce, au moment même où des contrats secrets avec de grandes industries leur assurent de l'électricité en dessous du prix coûtant. Et ça, c'est sans parler de la centrale du Suroît qui est heureusement tombée aux oubliettes. Bref, on a perdu le contrôle sur Hydro-Québec et il serait grand temps de le récupérer.

Quant à Loto-Québec, on nage en plein cauchemar. Ce qui est intéressant de se souvenir, c'est que le gouvernement a pris la place du crime organisé lorsqu'il a nationalisé l'industrie du jeu de hasard. Non, mais c'est vrai! Et ça donne même encore du boulot au crime organisé parce que, maintenant, les « shylocks » ont seulement à traîner tout près des bars où on retrouve des vidéopokers étatiques pour se trouver quelques clients potentiels. Là aussi, collectivement, on a perdu le contrôle.

Il n'y a à peu près juste qu'à la SAQ où ça ne va pas trop mal, exception faite des employés qui se font niaiser par la partie patronale et des rumeurs persistantes de privatisation qui risquent de mettre un terme à la vie d'une société d'État qui est très utile socialement.

Quant à la Caisse de dépôt, nous avons perdu collectivement plus de 2 milliards \$ dans l'aventure de la Caisse de dépôt avec Quebecor Media. Que ce soit la Caisse ou la SGF, on voit clairement que le capital collectivisé sert à prendre des risques. C'est d'ailleurs le vocable de capital de risque que la Caisse et la SGF utilisent pour identifier certains placements peu reluisants. Le résultat de ces investissements foireux est qu'en 2002, la Caisse a perdu 8,55 milliards \$ à la clôture de son exercice. C'est notre bas de laine collectif, ça!!! Encore une fois, c'est la privatisation des profits et la socialisation des pertes.

Une société qui se respecte devrait soumettre toutes les sociétés d'État à l'examen public et à des auditions publiques annuelles où les dirigeants devraient répondre à des normes, à des critères et à des questions.

Comment arriver à une distribution équitable de la richesse?

Actuellement, la fiscalité est régressive. Au Québec, les taux d'imposition sont passés de 16 à 5 taux puis de 5 à 3 taux et nous nous dirigeons vers le taux unique. L'assurance-chômage et l'aide sociale sont indécentes. Les garderies à 5 \$ qui sont maintenant à 7 \$, alors que les seuils de déductibilité des frais de garde ont augmenté au fédéral et au provincial.

Donc, actuellement, le rôle de l'État dans la production et la répartition de la richesse consiste, somme toute, à voler les pauvres pour en donner toujours plus aux riches. Évidemment, ceci comporte une responsabilité de taille pour nous qui sommes témoins de tout ça. Laisserons-nous l'État poursuivre en ce sens là ou lutterons-nous collectivement pour que ce cirque prenne fin?

C'est la question que je vous pose.

¹ MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL, *The Canadian Pharmaceutical Industry: The Case for Investing in Canada*, mars 1994, p. 29.

² PME dont l'actif est inférieur à 25 millions \$, le revenu fédéral imposable inférieur à 200 000 \$ et un capital imposable de moins de 10 millions \$.

³ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Les mesures fiscales pour favoriser la R-D au Québec, 2002-2003*, Investissement Québec en collaboration avec Ernst & Young et Recherche, Science et Technologie Québec, 2002. Ce document est disponible à http://www.invest-quebec.com/fr/que/doc/pdf/mesures_fiscales/mesures_fiscales_2002_2003.pdf

⁴ Ibid.

⁵ UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL, Conseil d'administration, Procès-verbal du 19 octobre 1999.

⁶ GOUVERNEMENT DU CANADA, BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ, Discours du trône, 37^e législature, 1^{re} session, 30 janvier 2001. Ce document est disponible à http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&Page=InformationResources&sub=sftddt&doc=sftddt2001_f.htm

⁷ Ibid.

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : UN PAS EN AVANT OU EN ARRIÈRE POUR LE POUVOIR CITOYEN?

Résultats préliminaires d'une recherche et pistes pour une recherche future.

Vincent Greason

Note : L'atelier s'est déroulé en deux temps. D'abord, l'auteur a présenté quelques conclusions d'une recherche portant sur le positionnement des groupes membres du MÉPACQ par rapport au projet de loi 112. Ensuite, il a lancé quelques pistes pour une recherche future.

Partie A Résultats de la recherche

Depuis son adoption, la loi 112, une loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, a été au cœur de la lutte québécoise contre la pauvreté. Votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, en décembre 2002, elle se distingue des autres lois, car elle est l'aboutissement d'une immense campagne de pression populaire orchestrée pendant plusieurs années par le Collectif pour une loi visant l'élimination de la pauvreté.

L'initiative du Collectif a soulevé des passions et des débats au sein du MÉPACQ. Certains groupes de base et certaines Tables régionales, n'ayant jamais souscrit à l'idée que l'on peut abolir la pauvreté par une loi, sont restés critiques par rapport aux démarches du Collectif pour une loi visant l'élimination de la pauvreté. D'autres groupes et d'autres Tables régionales, sur la base d'une tout autre analyse, font partie des Collectifs régionaux et ont travaillé activement pour forcer le gouvernement à adopter une loi antipauvreté. Le MÉPACQ lui-même, en tant que mouvement national, a attendu longtemps avant d'appuyer l'idée d'une loi antipauvreté, l'endossant seulement en 2001. À ce jour, il n'adhère pas au Collectif national.

L'obtention d'un projet de recherche¹ permet aujourd'hui au MÉPACQ de se doter d'une vision d'ensemble des différentes positions exprimées au sein du Mouvement concernant le projet de loi antipauvreté. À cette fin, il a lancé, au printemps 2004, un appel aux Tables régionales et aux groupes de base qui ont participé par écrit à un moment ou à un autre au processus amorcé par le Collectif. Cet appel a porté fruit. 17 organismes (ou à peu près 5 % du membership total du mouvement) ont envoyé des mémoires, des articles de journaux, des bulletins spéciaux et des cahiers d'animation, des écrits qui ont servi dans le cadre de cette recherche.

La majorité des écrits recueillis² et analysés étaient des mémoires déposés au moment de l'étude de la commission parlementaire sur le projet de loi 112, à l'automne 2002. Le présent rapport porte principalement sur le positionnement des groupes face au projet de loi 112, et ce, à partir de cinq questions principales :

1. Quel est le positionnement général du groupe face au projet de loi 112?
2. Les groupes étudiés ont-ils articulé leur argumentaire en faveur d'une loi contre la pauvreté à partir d'une perspective de droit?
3. Les groupes ont-ils pris position à propos de la mise sur pied d'un comité consultatif ou d'un observatoire?

4. Les groupes ont-ils revendiqué une régionalisation ou une localisation de la lutte contre la pauvreté?
5. Les groupes proposent-ils d'autres moyens de favoriser le « pouvoir citoyen »?

Les cinq questions découlent des sujets traités par le projet de recherche. Nous n'avons pas fait une analyse exhaustive du contenu de chacun des mémoires. Par ailleurs, le présent texte n'a pas fait l'analyse du mémoire ni de la position exprimée par le Collectif pour une loi visant l'élimination de la pauvreté. Lorsque nous faisons référence au Collectif, c'est soit pour rendre le texte plus clair, soit pour indiquer que les groupes membres du MÉPACQ ont suivi l'un de ses mots d'ordre.

1) Le positionnement général des groupes par rapport au projet de Loi 112

Mise en contexte

Né en 1998, le Collectif pour une loi visant l'élimination de la pauvreté est une immense coalition regroupant des organismes communautaires, des organismes syndicaux, des organismes de femmes et des organismes provenant des milieux religieux.³ Lors d'une vaste démarche populaire, le Collectif a réussi à mobiliser plus de 215 000 personnes et 1600 organismes autour de l'idée que le gouvernement du Québec devait adopter une loi visant l'élimination de la pauvreté. En parallèle, une campagne d'éducation populaire a validé le contenu d'un projet de loi populaire visant l'élimination de la pauvreté. Le projet de loi populaire a été déposé auprès des élus de tous les partis politiques en avril 2002.

Grâce au travail incroyable et indéniable du Collectif, le gouvernement du Québec a fini par bouger dans le dossier. À l'automne 2002, le gouvernement a publié le projet de loi 112, une loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui est devenue par la suite le sujet d'une commission parlementaire. Les mémoires étudiés pour cette recherche ont été produits en vue d'être présentés à cette commission parlementaire.

Analyse des données

Selon notre échantillon, 14 groupes ont déposé des mémoires portant sur le projet de loi 112. Tous les groupes presque sans exception ont salué le travail du Collectif. Nous devons donner tout le crédit au Collectif pour avoir forcé le gouvernement à bouger dans ce dossier. Par ailleurs, un seul groupe reconnaît que la Marche des femmes contre la pauvreté a été un facteur qui a forcé le gouvernement à agir.

Neuf (9) groupes ont suivi le Collectif tout en se disant favorables à l'initiative gouvernementale, mais en demandant des améliorations. À l'intérieur de cette position, on note des écarts. D'un côté, le MÉPAL salue le « courage politique » démontré par le gouvernement lorsqu'il a déposé une telle loi, étant donné la vague de mondialisation qui déferle sur l'Amérique du Nord. De l'autre côté, le CRAS de Lanaudière fait montre d'un peu plus de réserve en reconnaissant qu'il y a dans la loi de beaux principes, des vœux pieux, mais très peu de moyens concrets.

Trois autres groupes, dont de l'instance nationale du MÉPACQ, ont adopté une position plutôt en défaveur qu'en faveur du projet de loi 112. C'est ainsi que le MÉPACQ a exprimé « un grand malaise » face à l'éventualité d'appuyer un projet de loi contre la pauvreté alors que ce même gouvernement est en train de sabrer dans les programmes sociaux et les services publics. On se

rappelle qu'en 2002 le Québec était aux prises avec des compressions budgétaires importantes en éducation et en santé. La Loi 186 a également annoncé des coupes importantes à l'endroit des personnes assistées sociales. Pour la Table ronde des OVEP de l'Outaouais (TROVEPO), « nous pouvons difficilement nous rallier au projet de loi 112 » parce que ce n'est pas une loi-cadre (une demande du Collectif), qu'elle ne prétend pas éliminer la pauvreté (une demande du Collectif), et qu'elle ne s'inscrit pas dans un régime de droit (critique du ciblage). L'ADDS de Hull renchérit sur les propos de la TROVEPO avec un jugement laconique : « Ce n'est pas parce que l'État décide de faire quelque chose que c'est la bonne. »

2) Pour appuyer leur position, les groupes se sont-ils servis d'une position de droit?

Mise en contexte :

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, plusieurs déclarations internationales et nationales visant à inscrire dans le droit international le concept des droits sociaux et économiques ont été signées. Parmi celles-ci, notons les trois suivantes :

1. La Déclaration universelle des droits de la personne, Article 25,1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.
2. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), Article 2.1. Chacun des États parties au présent Pacte s'engage à agir, tant par son effort propre que par l'assistance et la coopération internationales, notamment sur les plans économique et technique, au maximum de ses ressources disponibles, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte par tous les moyens appropriés, y compris en particulier l'adoption de mesures législatives. Article 11,1. Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les États parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie.
3. La Charte québécoise des droits et libertés de la personne, Article 45. Toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent.

Depuis plusieurs années, le MÉPACQ travaille étroitement avec la Ligue des droits et libertés sur la question des droits sociaux. Cette question visait à identifier si les groupes membres du MÉPACQ avaient intégré ce travail sur les droits sociaux en revendiquant une loi-cadre contre la pauvreté à partir d'une logique de droit.

Analyse des données :

Dans les mémoires analysés, deux logiques principales ont été avancées pour appuyer une loi contre la pauvreté :

- 1) une logique de droit,
- 2) une logique « morale ».

La logique de droit :

Depuis le début de ses travaux, le Collectif fonde sa démarche sur l'article 25,1 de la Déclaration universelle. Il n'est donc pas étonnant que quatre des interventions analysées aient tout simplement repris l'articulation du Collectif (« La loi doit permettre la réalisation effective des droits reconnus à tous et à toutes »).

Par contre, plusieurs groupes ont fait référence à des sources précises pour renforcer leur revendication. Trois (3) groupes nomment la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'ADDS de Hull fait référence au PIDESC et le MÉPACQ se réfère à la Charte québécoise. Dans son analyse du projet de loi populaire, la TROVEP de l'Estrie rappelle constamment qu'il ne faut pas oublier tout le travail fait par Solidarité populaire Québec qui a élaboré la Charte d'un Québec populaire. Celle-ci s'appuie sur les droits reconnus dans les grandes déclarations internationales.

Quelques groupes ont souligné que la perspective de droit était incompatible avec la philosophie de ciblage qui sous-tend le projet de loi 112. Cet aspect de ciblage, qui contredit la perspective de droit, amène d'ailleurs la TROVEPO, l'ADDS de Hull et le MÉPACQ à ne pas appuyer le projet de loi. Comme l'ADDS de Hull le dit si bien, au Québec les droits sociaux et économiques sont tributaires des lois. Nous avons des droits dans la mesure où la loi le permet. À ce sujet, le projet de loi 112 ne change strictement rien!

Enfin, il faut aussi noter que plusieurs groupes utilisent une formulation plus claire que « les droits reconnus à tous et à toutes ». Le Projet Genèse et la TROVEPO citent le droit à un logement convenable; le Projet Genèse cite le droit des travailleurs et des travailleuses pauvres à se syndiquer; la TROVEPO et le CRAS de Lanaudière citent le droit à un revenu décent. On parle également du droit à une saine alimentation, à l'éducation, à la santé, aux loisirs et à la culture (des droits qui sont tous nommés dans le PIDESC). Le CRAS de Lanaudière résume très bien cette énumération lorsqu'il rappelle que « ce sont tous les droits bafoués pour ceux qui n'ont pas les moyens. »

Perspective morale

Parmi les autres raisons invoquées pour inciter le gouvernement à renforcer la loi, celle qui est de loin la plus importante touche la « dignité » des personnes en situation de pauvreté. Il faut une loi pour combattre les préjugés, pour renforcer la dignité et pour faire en sorte que les personnes en situation de pauvreté se sentent comme des citoyens à part entière. La Courtepointe et le RASJM, dont les mémoires sont issus d'une journée de réflexion avec leurs membres, vont dans ce sens là, bien que la dignité et l'urgent besoin de combattre les préjugés se retrouvent dans les idées développées dans 6 autres mémoires étudiés.

3) Concernant le comité consultatif ou l'observatoire

Mise en contexte

Le projet de loi populaire proposait la création d'un programme d'élimination de la pauvreté. Celui-ci reposait sur trois principes dont voici le dernier :

Les personnes en situation de pauvreté et les associations qui les représentent sont associées à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ces mesures (NDLR, « les mesures, notamment législatives, ayant trait à l'élimination de la pauvreté et aux causes de la pauvreté »).

Pour assurer le respect du troisième principe, le projet de loi populaire proposait la création d'un conseil pour l'élimination de la pauvreté. Ce conseil serait composé de 19 membres dont la majorité (10) serait des personnes en situation de pauvreté ou leurs représentant-e-s et serait complété par quatre personnes issues du milieu gouvernemental et par cinq représentant-e-s de la société civile. Sa mission, ou son mandat, serait « de concevoir et de veiller à la mise en œuvre de la loi ». Le Collectif envisageait l'institution d'un observatoire de l'élimination de la pauvreté qui serait rattaché au conseil et serait chargé de faire des recherches utiles à sa mission.

Le projet de loi 112 donne suite aux idées du Collectif en proposant la création de deux nouvelles entités⁴ :

- le comité consultatif, formé en partie des personnes en situation de pauvreté, dont le mandat serait de conseiller le ministre sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions relatives à la stratégie;
- l'observatoire, composé de représentants des personnes pauvres et d'universitaires, dont le mandat serait d'être un lieu d'observation, de recherche et d'échanges, qui fournirait des informations « fiables et objectives » sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans les deux cas, des personnes en situation de pauvreté, ou des représentants de leurs organismes, y siègeraient. Une façon très concrète de respecter le troisième principe.

Analyse des données

Tout d'abord, nous devons reconnaître que les mémoires étudiés attachent une grande importance à l'idée que ce sont les personnes en situation de pauvreté qui sont « les spécialistes de la pauvreté », pour reprendre l'expression du Regroupement des assistés sociaux du Joliette métropolitain. Ce sont ces personnes qui vivent, tous les jours, le scandale qu'est la pauvreté dans une société riche. Ce sont elles qui, ensemble, ont de l'expertise et de l'ingénuité pour s'en sortir.

Pour le Collectif, l'idée du comité consultatif et de l'observatoire n'est pas accessoire. Elle est centrale. D'ailleurs, le tiers du résumé du contenu de la Loi 112 produit par le Collectif porte sur ces deux nouvelles institutions.

Qu'en disent les groupes du MÉPACQ :

Quatre (4) des mémoires étudiés passent sous silence le comité consultatif et l'observatoire. Pour sa part, le Projet Genèse « n'en voit pas l'utilité ». D'ailleurs, son jugement sur l'observatoire est cinglant : « si l'idée est de faire baisser le nombre de pauvres en les comptant différemment, l'Institut Fraser existe déjà... »

Des huit (8) groupes qui ont commenté cet aspect du projet de Loi, quatre (4) ont repris intégralement la revendication proposée par le Collectif, à savoir de jumeler les deux institutions en s'assurant qu'elles obtiennent un maximum d'autonomie de l'État. Cette revendication semble reprendre l'idée de départ du projet de loi populaire. D'ailleurs, le GDDS de Trois-Rivières soulève à ce sujet une contradiction interne. « Le Collectif veut avoir 6 personnes en situation de pauvreté qui siègent au comité consultatif : mais, au bout de 5 ans après l'adoption de la Loi pour éliminer la pauvreté, il ne devrait plus y avoir de pauvres... »

Pour sa part, le CAPMO revendique, d'une part, de faire élire les membres du comité consultatif par des collèges électoraux et, d'autre part, que les personnes en situation de pauvreté soient nommées à l'observatoire.

Au Bas de l'échelle propose un premier dossier chaud au comité consultatif : des mesures de suppléments aux revenus de travail ne sont-elles pas des subventions déguisées aux employeurs pour garder le salaire minimum très bas?

Le mot de la fin revient au CRAS de Lanaudière qui exprime probablement le sentiment de tous les groupes du MÉPACQ qui ont déposé un mémoire portant sur le projet de loi 112⁵. « Vous êtes prêt à mettre en place un observatoire de la pauvreté, un comité consultatif ou encore un fonds spécial; pourtant, des initiatives simples, faciles à appliquer et qui auraient un impact immédiat semblent vous poser problème. Quel paradoxe! »

4) La localisation, la régionalisation ou la municipalisation de la lutte à la pauvreté

Mise en contexte

Trois raisons ont motivé cette question. 1) Le MÉPACQ suit le dossier de la régionalisation depuis plusieurs années. Dans sa compréhension de la mondialisation du néolibéralisme, et de la manière dont elle se vit au Québec, il y a une forte pression qui pousse dans le sens d'un déchargement – administratif... et maintenant de « pouvoir » - du gouvernement du Québec vers les paliers administratifs territoriaux. 2) Le document de consultation régionale du gouvernement sur sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (objet de la tournée de la ministre Léger), intitulé « Ne laissez personne de côté », levait le voile sur les intentions péquistes dans ce sens. 3) Le plan d'action gouvernemental des libéraux, intitulé « Concilier liberté et justice sociale », va carrément dans le sens d'une municipalisation et d'une territorialisation de la lutte contre la pauvreté.

Analyse des données

Très peu de groupes ont réagi à cet aspect du projet de loi. Seul le MÉPAL signale les « raccords légitimes » du projet de loi 112 avec les questions du développement social et local. Il ne les précise pas.

De son côté, le MÉPACQ rappelle que la régionalisation n'est pas un synonyme de « démocratisation » et s'interroge sur la régionalisation/localisation qui est utilisée comme stratégie néolibérale libre-échangiste qui réduit la portée des gouvernements. Au lieu d'une régionalisation tous azimuts, le MÉPACQ recommande que le gouvernement réaffirme son rôle dans la mise en place des programmes sociaux et des services publics universels. Dans le même sens, le Projet Genèse lance une mise en

garde sérieuse au gouvernement. Avant de s'avancer dans une approche territoriale, le gouvernement doit faire un bilan honnête de l'approche des « quartiers ciblés et sensibles » de Montréal. Le Projet Genèse ne croit pas que les résultats soient si concluants.

Par ailleurs, le CRAS de Lanaudière appuie sa revendication d'une bonification du taux d'aide sociale à partir du constat suivant : chaque dollar d'augmentation versé aux prestataires d'aide sociale sera dépensé localement et, non pas, investi dans les REER à l'étranger. Ce gouvernement, qui dit vouloir aider les régions, devrait plutôt investir dans les personnes assistées sociales qui font rouler l'économie des régions.

5) Autres aspects du « pouvoir citoyen »

Un thème récurrent dans la majorité des mémoires étudiés tourne autour du fait qu'il est important que le gouvernement du Québec écoute les personnes qui sont les premières concernées. Les écouter, c'est la meilleure manière de répondre à leurs besoins (car ce sont des expert-e-s), et c'est la meilleure façon de combattre les préjugés. Cette idée revient dans les mémoires déposés par toutes les associations de personnes assistées sociales, sauf l'ADDS de Hull.

Quelques mémoires parlent du rôle des organisations dans une optique de « pouvoir citoyen ». C'est ainsi que le MÉPACQ plaide pour les groupes d'éducation populaire autonome (ÉPA) comme outils de défense des droits et de démocratisation de la société. De même, la TROVEPO revendique un soutien accru des organismes d'ÉPA pour leur rôle de résistance et de mobilisation face à l'injustice et revendique un soutien accru pour les groupes de défense collective des droits (DCD) qui « jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. Leur mission est de donner une voix aux citoyens et aux citoyennes qui sont souvent les sans-voix du Québec. » De même, le GDDS insiste sur le fait que le Collectif mettait de l'avant l'amélioration du financement des groupes d'action communautaire autonome, dont, notamment, les groupes de défense collective des droits. Par ailleurs, le GDDS a refusé d'endosser la première version du projet de loi du Collectif, car il s'opposait, entre autres, à l'idée de prélever une partie du chèque des personnes assistées sociales, qui servirait à financer les organismes de défense collective des droits.

Enfin, trois groupes reprennent la revendication proposée par le Collectif, à savoir l'implication des personnes en situation de pauvreté et des associations qui les représentent dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures mises de l'avant par le gouvernement en réponse aux exigences du plan d'action.

Partie B

Trois hypothèses pour une recherche future : Le désengagement de l'État québécois de la lutte contre la pauvreté et un transfert de responsabilité vers les territoires et le privé.

Entre le dépôt des mémoires étudiés dans la première partie de l'atelier et le Colloque, le dossier de la lutte à la pauvreté a évolué. La Loi 112, munie de quelques amendements mineurs, a été adoptée en décembre 2002. À la suite de l'élection qui a porté un nouveau gouvernement au pouvoir, le gouvernement a publié, en avril 2004, un plan d'action pour lutter contre la pauvreté. Ce plan d'action,

intitulé « Concilier la liberté et la justice sociale », était exigé par la Loi 112. Enfin, le même gouvernement a déposé, à l'automne 2004, le projet de loi 57 qui propose une réforme de l'aide sociale. Au dire du gouvernement libéral, le plan d'action et la réforme de l'aide sociale respectent la logique de la Loi 112. La deuxième partie de l'atelier porte un regard critique sur la Loi 112 à la lumière des deux gestes posés par le nouveau gouvernement, gestes qui « s'inspirent » de la loi contre la pauvreté. Elle démontre également que le discours gouvernemental, particulièrement celui portant sur la « municipalisation », s'articule autour de la notion d'un renforcement du « pouvoir citoyen ». On municipalise « dans la perspective de renforcer les communautés locales, qui constituent l'instance de décision la plus rapprochée des citoyens... »⁶ D'où le titre de l'atelier : « La Loi 112 : un pas en avant ou un pas en arrière pour le pouvoir citoyen? »

Depuis l'adoption de la Loi 112, peu de choses ont réellement changé ou ont été annoncées au chapitre des revenus des personnes en situation de pauvreté. À noter, c'est le gouvernement du Québec qui a la responsabilité en matière de revenus. S'il n'a pas assumé ses responsabilités au niveau du transfert de la richesse, il a quand même été le maître d'œuvre de deux initiatives importantes découlant de la loi 112, soit le plan d'action et le projet de loi 57⁷. Ces deux initiatives sont très significatives dans la mesure où elles ouvrent la porte à un désengagement de l'État provincial face à la lutte contre la pauvreté, et ce, à deux niveaux :

- la province « pèle » des responsabilités en matière de lutte contre la pauvreté au palier local/municipal (l'approche territoriale);
- les intérêts privés arrivent formellement et de façon structurante dans la lutte de l'État québécois contre la pauvreté (l'approche de privatisation).

Voici l'hypothèse de travail explorée dans la deuxième partie de l'atelier : la nouvelle gouvernance en matière de lutte à la pauvreté doit être comprise comme une ouverture à la territorialité (la municipalisation) et à la privatisation.

Exagérons-nous?

Quelques citations tirées de l'introduction du plan d'action gouvernemental :

- « L'émergence des stratégies locales de lutte contre la pauvreté est favorisée... », p. 15.
- « Visant le développement de collectivités solidaires et « en santé », le gouvernement épaulera solidement les milieux locaux, les villes et les régions qui auront convenu d'actions pour améliorer le sort des populations en situation de pauvreté... », p. 17.
- « Le Fonds québécois d'initiatives sociales servira de catalyseur et chacun devra apporter sa contribution... », p. 17.
- « Dans la même optique, le gouvernement entend développer des partenariats avec de grandes entreprises, des fondations et d'autres paliers de gouvernement. Ces partenariats déboucheront sur des approches novatrices pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. », p. 17.

L'approche territoriale

S'inspirant de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du gouvernement précédent, l'approche territoriale constitue dorénavant pour le gouvernement du Québec le point d'ancrage concret des interventions étatiques contre la pauvreté.

- Choisir l'approche territoriale comme point d'ancrage de la lutte à la pauvreté n'est pas un choix neutre. Ce choix implique, par exemple, que le gouvernement a choisi de ne pas « augmenter les revenus des personnes pauvres » comme point d'ancrage de la lutte. Plutôt que « d'investir » pour augmenter le revenu des personnes pauvres, ce qui est la responsabilité d'un État dont l'une des missions essentielles est de redistribuer la richesse⁸, le gouvernement libéral est en train de revenir à une époque où le soulagement de la pauvreté relevait des autorités locales et des organismes de bienfaisance.
- Cette philosophie rétrograde s'articule dans une approche territoriale qui comprend deux dimensions : les ententes régionales entre les nouvelles conférences régionales des élus (CRÉ) et le gouvernement et les ententes régionales qui découlent des stratégies locales de lutte contre la pauvreté.

À l'échelle régionale, la municipalisation...

- À la différence de l'approche de la régionalisation préconisée par le gouvernement précédent, qui était caractérisée par une gestion décentralisée confiée aux fonctionnaires des conseils régionaux de développement (CRD), le nouveau gouvernement libéral adopte une approche de municipalisation. L'approche territoriale à la sauce libérale devient fondamentalement politisée. Le changement d'optique est majeur et son impact se dévoilera au fur et à mesure que les changements des lois 23 et 34 prendront effet⁹ et que la réflexion gouvernementale sur la décentralisation de son action se concrétisera¹⁰. La municipalisation de la lutte à la pauvreté se situe dans ce contexte en évolution. « Les résultats de cette réflexion viendront affecter la manière dont l'approche territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'articulera. »¹¹
- Les CRÉ « auront la responsabilité d'établir des stratégies concertées avec les différents partenaires de la région, y compris les villes et les MRC, sur les priorités d'actions régionales et sur les territoires exigeant une intervention plus intensive. »

En mettant le pouvoir dans les mains des élu-E-s locaux, la municipalisation politise l'approche territoriale.

... et aux MRC, des stratégies locales de lutte contre la pauvreté

Bien qu'elles s'appuient sur la stratégie déjà lancée à titre exploratoire par le gouvernement précédent¹², les stratégies locales de lutte contre la pauvreté s'avèrent la nouveauté de l'intervention du gouvernement libéral. « Ces stratégies locales, sous le leadership des MRC et des élus locaux, feront l'objet d'ententes avec l'ensemble des partenaires associés et prendront appui sur les tables de concertation existantes. » Elles viseront ainsi « une meilleure synergie de l'ensemble des efforts de développement local ».

Chaque MRC ou chaque ville déterminera les quartiers ou les municipalités « pauvres » qui seront comprises dans l'entente entre le CRÉ et le gouvernement. Munie d'une logique gestionnaire, l'entente doit aussi inclure une « attente de résultats ».

Des élus locaux ?? !

(taux de participation aux élections municipales 2003 dans l'Outaouais)

Blue Sea : 53 %

Boileau : acclamé

Bryson : acclamé

Chichester : acclamé

Clarendon : acclamé

Duhamel : 29 %

Egan-Sud : acclamé

Fort-Coulonge : 62 %

Grand-Remous : 34 %

Kazabazua : 24 %

Leslie, Clapham... : 25 %

Les stratégies locales de lutte contre la pauvreté prennent une place importante dans la stratégie d'intervention gouvernementale. En effet, le palier local deviendrait même responsable des mesures visant l'amélioration des conditions de vie des personnes pauvres :

« Elles impliquent toutes les actions que l'ensemble des intervenants du milieu entend mettre en œuvre pour prévenir la pauvreté, pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et pour favoriser leur autonomie. Elles toucheront au développement local, à la revitalisation des milieux, à l'accès à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé, aux services sociaux, aux loisirs et à la culture, à l'aide aux personnes qui ont besoin d'un cheminement d'insertion prolongée et à la participation citoyenne des personnes en processus d'exclusion sociale. »¹³

Parallèle

(sous réserve)

Le **projet de loi 62** (à l'étude actuellement) vise à « accentuer la marge de manœuvre » des municipalités « dans l'exercice de leurs compétences ».

Article 89 — Toute municipalité peut accorder une aide à une personne.

Article 90 — Toute municipalité peut accorder l'assistance aux personnes... dans le besoin.

Le mandat ainsi confié au niveau local est énorme. Certains éléments, dont le logement et les loisirs, relèvent des pouvoirs déjà confiés aux MRC/villes, alors que d'autres relèvent davantage d'autres ministères et instances localisées tels que les commissions scolaires et les agences régionales.

L'approche de privatisation

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)¹⁴

Le FQIS aidera à la réalisation des stratégies locales de lutte à la pauvreté. Créé en vertu de la Loi 112, c'est l'un des « principaux outils » servant à « favoriser l'émergence de stratégies locales de lutte contre la pauvreté ». Il joue « un rôle de catalyseur » et agit « comme levier permettant la mise en commun des ressources de divers intervenants privés, publics et communautaires, afin de permettre le développement humain, social et économique de leur propre milieu. »¹⁵

Le FQIS :

- est présenté comme une « étape importante du développement des partenariats privé-public »¹⁶;
- disposera dès 2004-2005 d'investissements de 16 millions \$ dont 5 millions \$ proviendraient de la Fondation André et Lucie Chagnon;
- 10 des 16 millions \$ du FQIS permettront aux jeunes enfants en situation de pauvreté d'avoir une véritable égalité des chances lorsqu'ils entreprennent leur parcours scolaire¹⁷;
- remplace le Fonds québécois de lutte à la pauvreté par l'insertion au travail dont il récupère les fonds restants¹⁸ (il n'atteindra pas, de toute évidence, les 250 millions \$ investis dans le premier fonds);
- par ailleurs, chaque « ministère touché » par la problématique de la pauvreté soutiendra les stratégies locales « à l'intérieur de leurs enveloppes budgétaires actuelles »¹⁹;

Parallèle

Le Plan d'action en matière d'action communautaire donne deux nouveaux mandats au SACA. Outre le fait que l'on utilise les profils régionaux pour faire l'inventaire des fondations et organismes philanthropiques (par territoire de MRC) qui investissent localement, le SACA doit établir des partenariats avec d'autres bailleurs de fonds (p. 9) et rencontrer les différents bailleurs de fonds des communautés afin de les mobiliser dans le soutien des organismes communautaires et d'évaluer la possibilité de **partenariat**. (p. 17)

- les ressources ministérielles seront ainsi en lien avec le FQIS qui « s'ajoutera » aux ressources affectées aux stratégies locales par les divers intervenants;
- en clair, les projets soutenus par le FQIS visent à établir « de nouveaux partenariats et de nouvelles complicités entre le milieu des affaires, le gouvernement et le milieu associatif au profit des démunis »²⁰.

La Fondation André et Lucie Chagnon

La nouvelle fondation privée André et Lucie Chagnon est encore peu connue au Québec, mais elle commence à faire parler d'elle! En bref, c'est la plus grosse fondation privée au pays²¹. Elle a été créée par la famille d'André Chagnon, le fondateur de Vidéotron, et le 1,4 milliard \$ qui la garnit provient de la fortune reçue lors de la vente de Vidéotron²². Elle semble avoir une double mission : « la prévention de la pauvreté et la prévention de la maladie »²³ et « l'amélioration de la santé physique, psychologique et sociale des individus, de leurs familles et de leurs communautés »²⁴. Elle est propriétaire de la chaîne de restaurants végétariens Le Commensal, un des principaux bailleurs de fonds du projet «AVEC» du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Elle est déjà en partenariat avec le gouvernement du Québec dans le cadre du programme « Québec en forme », un programme d'activités sportives parascolaires pour lutter contre le décrochage scolaire. Cependant, toutes les initiatives de la Fondation ne sont pas unanimement applaudies. C'est ainsi que les fonds qu'elle a donnés ont permis l'implantation, sans avertissement, d'un organisme parapluie appelé Familles en Tête dans le quartier Pointe-Saint-Charles à Montréal. Craignant un dédoublement et une déstabilisation du travail des organismes existants du quartier, le milieu l'a fortement contesté.

L'ouverture au privé dans le projet de loi 57

Outre les programmes d'aide sociale (assistance-emploi) des personnes aptes et inaptes à l'emploi, on retrouve dans le projet de loi 57 un nouveau régime destiné aux jeunes (chapitre 3) et des « programmes spécifiques » (chapitre 4) dont le contenu n'est pas spécifié. En effet, le chapitre 4 ouvre la porte, comme le chapitre 3 le fait pour les jeunes, à des régimes particuliers d'assistance-emploi dédiés à des populations ciblées. Ces régimes pourraient être négociés avec des entités privées (groupes communautaires, syndicats, individus) ou des municipalités qui accepteraient d'y participer avec une mise de fonds. Par exemple, face au licenciement dans une usine où la majorité des ouvriers ont plus de 55 ans, un syndicat pourrait négocier un partenariat privé-public avec le gouvernement.

À retenir : les initiatives privées se trouvent dorénavant au cœur de l'intervention gouvernementale contre la pauvreté.

Pour conclure

La lutte contre la pauvreté municipalisée et privatisée : qu'en est-il des organismes communautaires?

Les stratégies locales s'appuient sur l'approche intersectorielle expérimentée par de nombreuses « tables de concertation » déjà existantes où nous retrouvons un large éventail de groupes communautaires (jeunesse, toxicomanie, famille, etc.).²⁵ « L'intersectorialité » est un concept qui revient régulièrement dans le plan gouvernemental.

Le plan d'action prévoit également que les « organisations qui représentent les personnes en situation de pauvreté seront associées à l'élaboration de ces stratégies locales. »²⁶ Le choix des mots est plus qu'inquiétant. Ce sont davantage les groupes de défense collective des droits qui se présentent comme les « représentants » des personnes en situation de pauvreté et non pas les organismes caritatifs ou les organismes de charité.

Enfin, notons à ce sujet que la gestion du financement des « groupes de défense collective des droits » demeure, pour l'instant, au niveau provincial, alors que la gestion du financement de presque tous les autres organismes communautaires est régionalisée. Le plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire le confirme à trois reprises. Néanmoins, l'implication des groupes de défense des droits, en tant que partenaires dans l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies locales, s'il s'agit bien de cela, annonce-t-elle une décentralisation éventuelle de leur dossier? La question est d'autant plus pertinente dans un contexte où le projet de réingénierie prévoit l'étude de 60 organismes publics par année, dont le SACA, qui est gestionnaire du programme de financement en défense collective des droits, afin de déterminer si l'organisme en question est encore le meilleur moyen de « livrer la marchandise ». Si on oblige les groupes de défense des droits à participer à la démarche d'élaboration des stratégies locales de lutte contre la pauvreté, peut-on en conclure qu'ils seraient mieux servis par un bailleur de fonds localisé ou municipalisé?

Parallèles

Le plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire préconise la préparation, à l'automne 2004, des études par territoire des organismes communautaires québécois, lesquels seront ensuite confiés aux CRÉ pour étude et consultation. Ces profils visent à identifier les lacunes, les chevauchements et le portrait global des interventions communautaires par MRC.

Notons ainsi un lien entre « développement social » et « lutte à la pauvreté ». La Politique d'action communautaire situe le sujet carrément dans une optique de « développement social ». Rappelons enfin que la loi 170 confie aux villes fusionnées (dont Gatineau, Saguenay, Trois-Rivières, et Montréal, Québec et Sherbrooke, sous réserve) une responsabilité de développer un plan municipal de développement social.

¹ Cette recherche se fait dans le cadre d'un projet de recherche, entrepris conjointement par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire et le professeur Lucie Lamarche de l'UQAM. C'est le volet québécois d'une recherche pancanadienne qui se déroulera sur les cinq prochaines années (2004-2008) et qui est financée par l'Alliance de recherche universitaire — communautaire (ARUC) du Conseil des recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Le projet canadien se veut une recherche exhaustive sur les nouveaux modes de gouvernance et de justiciabilité en matière de droits sociaux. Au Québec, la première année de la recherche porte sur la Loi 112 et les nouvelles institutions qui en découlent.

² Voir l'annexe 1 pour une liste des mémoires analysés et pour la signification des différents sigles.

³ À la suite de l'adoption de la Loi 112, l'organisme est devenu, en 2003, le Collectif pour un Québec sans pauvreté.

⁴ Il y avait aussi la création du Fonds québécois d'initiatives sociales qui finance des initiatives dans la lutte contre la pauvreté. Aucun des mémoires étudiés n'y a fait allusion.

⁵ Tous les groupes ont revendiqué les mesures d'urgence mises de l'avant par le Collectif notamment les suivantes : hausse du salaire minimum, construction de logements sociaux, gratuité des médicaments pour les personnes à faible revenu, etc.

⁶ *Repenser les relations avec les municipalités*. Document préparatoire aux discussions sur la décentralisation et sur le renouvellement du pacte fiscal, décembre 2004, p. 1.

⁷ On exclut les budgets Séguin de mai 2003 et d'avril 2004, ainsi que les compressions budgétaires de septembre 2004 au régime d'aide sociale. Au mieux, ces gestes ont servi à « rebrasser les cartes » des revenus des personnes en situation de pauvreté. Au pire, ces personnes s'en sortent appauvries.

⁸ De toute évidence, la redistribution de la richesse n'est pas une mission fondamentale de l'État néolibéral. Voir, Conseil du trésor, *La réingénierie de l'État : une nécessité*, version du 13 novembre 2003, p. 19. « Recentrer l'État sur ses missions essentielles : santé, savoir, prospérité, sécurité et identité. »

⁹ La Loi 23 permet aux municipalités de faire des emprunts plus importants sur une plus longue période de temps, ce qui est avantageux pour le financement de nouvelles responsabilités. La loi 34 réorganise le territoire municipal autour des nouvelles conférences régionales des élus, lieux qui remplacent les CRD et qui sont contrôlés par les élus municipaux.

¹⁰ Une opération en trois temps : 1) création des CRÉ en 2003; 2) identification des programmes-organismes décentralisables, en 2004; et 3) signatures d'ententes de décentralisation avec les autorités locales et régionales amorcées lors du Forum des générations (octobre 2004).

¹¹ *Concilier*, p. 71 (Mesure 3,2).

¹² Voir, Gouvernement du Québec. *La volonté d'agir, la force de réussir : Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté*, juin 2002.

¹³ *Concilier*, p. 71.

¹⁴ *Ibid.*, p. 71 (Mesure 3,3).

¹⁵ *Ibid.*, p. 70 (Mesure 3,1).

¹⁶ *Ibid.*, p. 57.

¹⁷ *Ibid.*, p. 70. Voir aussi à la p. 57 (Mesure 2,4).

¹⁸ Collectif pour un Québec sans pauvreté. *Analyse du plan d'action requis par la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, page 42.

¹⁹ *Concilier*, p. 72 (Mesure 3,4).

²⁰ *Ibid.*, p. 70.

²¹ *La Presse*, 3 mai 2002.

²² *La Presse*, 8 mars 2002.

²³ *La Presse*, 8 mars 2002.

²⁴ Collectif pour un Québec sans pauvreté. *Soupe au caillou*, no 85.

²⁵ Nous ne parlons pas ici des corporations de développement communautaire (CDC) qui oeuvrent sur le terrain local et qui sont déjà l'interlocuteur privilégié du communautaire auprès du centre local de développement. Celles-ci profitent d'un soutien gouvernemental impressionnant ces dernières années, le nombre de CDC étant passé de 9 en 1995 à plus de 40 en 2004. En soi, cette expansion fulgurante témoigne de l'importance du palier local pour le gouvernement du Québec.

²⁶ *Ibid.*, p. 71 (Mesure 3,3).

ANNEXE 1

Liste des documents reçus et analysés

Groupe	Région	Type de document (mémoire = projet de loi 112)
1) Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)	National	mémoire
Régional :		
2) Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire Sag-Lac (MÉPAC 02)	Saguenay-Lac-Saint-Jean	mémoire
3) Table ronde des OVEP de l'Outaouais (TROVEPO)	Outaouais	mémoire
4) Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MÉPAL)	Lanaudière	mémoire
5) Assemblée des groupes d'éducation populaire autonome (AGÉPA)	Centre-du-Québec	<i>Viser carrément à jeter les bases d'un Québec sans pauvreté</i> mémoire, articles, lettres ouvertes
6) Table régionale des OVEP de l'Estrie (TROVEPE)	Estrie	Cahier d'appropriation du projet de loi populaire
Groupes de base :		
7) Lastuce du Saguenay	Saguenay-Lac-Saint-Jean	mémoire conjoint avec le MÉPAC
8) Association pour la défense des droits sociaux de Hull (ADDS de Hull)	Outaouais	<i>Oui, il faut déshabiller Pierre pour habiller Paul et Paulette</i> mémoire
9) Regroupement de défense des personnes assistées sociales de Drummond	Cœur du Québec	mémoire identique à l'AGÉPA
10) Projet Genèse	Montréal	mémoire
11) Carrefour de pastorale en milieu ouvrier (CAPMO)	Québec	<i>Pour une participation citoyenne</i> <i>« Super, cool, flash »</i> mémoire
12) La Courtepointe	Québec	<i>Mettons en lumière nos contributions sociales</i> mémoire
13) Au Bas de l'Échelle	Montréal	mémoire
14) Comité régional des assistées sociales (CRAS) de Lanaudière	Lanaudière	mémoire
15) Regroupement des assistés sociaux de Joliette métro (RASJM)	Lanaudière	mémoire, notes de présentation
16) Action-Plus de Sherbrooke	Estrie	lettre ouverte, articles de journaux, extraits de procès-verbal
17) Groupe de défense des droits sociaux (GDDS) de Trois-Rivières	Mauricie	Bulletin spécial sur le projet de loi populaire et le positionnement du groupe
Autres groupes du MÉPACQ ayant déposé un mémoire :		
18) L'ADDS de Québec	Québec	Pas reçu
19) L'ACEF de Québec	Québec	Pas reçu
20) Café des 2 pains de Valleyfield	Montérégie	Pas reçu
21) AQDR de Granby	Montérégie	Pas reçu

ANNEXE 2

D'où viennent les données?

(considération méthodologique)

Nous avons voulu dresser le portrait des réactions des groupes membres du MÉPACQ face à la Loi 112 contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour ce faire, nous avons choisi d'entreprendre notre recherche à partir des mémoires déposés à la Commission parlementaire, qui a étudié le projet de Loi 112.

Quels mémoires avons-nous étudiés?

L'objet de notre recherche est le positionnement des différentes composantes du MÉPACQ. Le MÉPACQ, les cinq Tables régionales membres du MÉPACQ et les 15 groupes de base membres des Tables régionales ont déposé des mémoires à la Commission parlementaire. Sur une possibilité de 21 mémoires que comprend cet échantillon, nous avons réussi à mettre la main sur 16 mémoires.

Par ailleurs, certains regroupements sectoriels, tel le FRAPRU, dont le membership comprend des groupes de base qui font aussi partie du MÉPACQ, ont aussi déposé des mémoires. Nous n'avons pas tenu compte des mémoires de ces regroupements dans notre échantillon.

Grille de lecture

Souvent, lorsqu'on lit un texte, on le lit avec un certain nombre de questions en tête. Les questions qui ont guidé notre lecture des mémoires relèvent des grandes questions portées par le projet de recherche dans lequel nous sommes impliqués. Ainsi, en lisant les 17 mémoires étudiés, nous avons porté une attention particulière aux éléments suivants, lesquels ont servi de grille d'analyse :

1. Quel est le positionnement général du groupe face au projet de Loi 112?
2. Le mémoire développe-t-il un argumentaire qui privilégie le droit? Autrement dit, aborde-t-il la question de la lutte contre la pauvreté comme une question de droit ou comme une question de charité, d'humanisme, de paix sociale, etc.?
3. Revendique-t-on le comité consultatif ou l'observatoire qui sont tous les deux contenus dans le projet de loi et sont demandés par le Collectif national pour une loi visant l'élimination de la pauvreté?
4. Y a-t-il des revendications concernant la localisation, la régionalisation ou la municipalisation du dossier de la lutte à la pauvreté?
5. Y a-t-il dans ce mémoire des revendications concernant d'autres aspects d'« un pouvoir citoyen » accru?

RÔLES DE L'ÉTAT FACE À LA PROMOTION ET À LA DÉFENSE DES DROITS ET LIBERTÉS

Jean-Marc Harnois

Note : Lors du colloque, Jean-Marc Harnois, agent d'éducation à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJQ), a animé l'atelier dont le titre apparaît ci-dessus. Vous trouverez ci-après un aperçu de cette présentation. Toutefois, vous pouvez vous procurer le texte intégral de cette présentation sur le site Internet de la Commission soit : www.cdpdj.qc.ca. De plus, une formation d'une demi-journée ou d'une journée est offerte gratuitement. Les personnes intéressées doivent communiquer avec monsieur Harnois au (514) 873-5522 ou par courriel : jean-marc.harnois@cdpdj.qc.ca.

Se basant sur le rapport de la Commission, M.Harnois traite des sujets suivants, soit des conditions générales et spécifiques prédisposant l'État à la promotion et à la défense des droits et libertés, des enjeux au Québec interpellant l'État dans ses fonctions de promotion et de protection des droits et libertés et du rôle que peuvent jouer le gouvernement du Québec, la Commission, le réseau de l'action communautaire et la société civile sur la promotion, la défense et, même, la bonification des droits et libertés de la personne. Parmi les conditions générales favorisant la promotion et la défense des droits et libertés, l'existence d'une conception sociale du droit plutôt qu'une conception libérale du droit est nettement plus favorable. (Voir le tableau à la fin du texte.) D'autres conditions générales importantes incluent l'engagement concret d'un État à mettre en application les outils internationaux de promotion et de défense des droits de l'homme, ainsi que l'existence d'institutions publiques au service de tous.

Parmi les conditions spécifiques pour un État protecteur des droits et libertés, il convient de mentionner l'accessibilité à la justice, le Code civil du Québec, le financement « réglementé » des partis politiques, l'éthique dans l'administration publique, le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général du Québec, le Tribunal des droits de la personne du Québec et le travail d'autres organismes dédiés à la défense des droits dans des contextes variés. Quant aux conditions spécifiques pour un État promoteur des droits et libertés, 3 éléments importants sont cités : valoriser le bien commun, intégrer dans le curriculum scolaire un programme de formation civique obligatoire du primaire au collégial, créer des organismes-conseils ciblant des groupes de personnes fragilisées dans leurs droits.

De nombreux enjeux interpellent actuellement l'État dont, entre autres, la protection des droits sociaux, éducatifs et culturels face à la mondialisation, la protection de l'écosystème et de la biodiversité et l'engagement civique des citoyens dans les débats de société. Face à ces enjeux, quelques solutions sont envisagées pour travailler au mieux-être de tous (p.28 du document). Dans la dernière partie du document, le rôle de chaque intervenant est épluché sommairement. Ainsi, on apprend que le gouvernement du Québec qui tend vers le « minimalisme étatique » et les « coupures dans les services publics » devrait effectuer un retour vers la « solidarité ». La Commission des droits de la personne du Québec « continue de veiller au respect des principes et des droits » et de « proposer de nouveaux amendements » afin de bonifier l'actuelle Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Les groupes communautaires sont des « tremplins à la citoyenneté » et des « antennes régionales et locales » des messages véhiculés dans les outils internationaux et dans la promotion et la protection des droits de l'homme. La société civile « inspire et dirige la mise en chantier de pratiques alternatives et mobilisatrices ».

En conclusion, voici une belle citation : « Quand on rêve seuls, c'est seulement un rêve. Quand on rêve tous ensemble, c'est le commencement de la réalité ». Dom Helder Camara

L'existence d'une conception sociale du droit plutôt qu'une conception libérale du droit

Pensée juridique contemporaine Caractéristiques	Conception libérale du droit	Conception sociale du droit
Approches	<ul style="list-style-type: none"> • Approche formaliste axée sur interprétation <ul style="list-style-type: none"> - littérale - conceptuelle - technique • Approches imperméables aux mutations <ul style="list-style-type: none"> - sociales - économiques - politiques • Fonctionnement en « silos » <ul style="list-style-type: none"> - le droit - l'État - la sphère économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche substantive favorisant une interprétation textuelle qui tient compte des changements sociaux • Importance aux facteurs <ul style="list-style-type: none"> - éthiques - politiques - idéologiques ▪ Prise en compte des nouvelles technologies <ul style="list-style-type: none"> - biotechnologies - technologies de l'information <p>et du pluralisme culturel</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indifférence aux déséquilibres socio-économiques ▪ Protéger l'autonomie de l'individu face à l'État, de manière à ce qu'il puisse poursuivre librement ses activités économiques et autres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaître l'existence des déséquilibres socio-économiques entre les citoyens, et travailler à en corriger/atténuer les effets
Valeurs de base	<p>La liberté des individus sans égard à leur condition sociale</p> <p>L'égalité théorique/abstraite entre des individus de nature identique</p>	<p>Solidarité pour protéger la liberté des collectivités les plus démunies/fragiles</p> <p>L'égalité de fait, matérielle entre des individus de nature différente</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modulation éthique du droit centrée sur l'égalité des personnes dans le respect de ses droits et libertés depuis 1982.
Type d'État privilégié	État libéral abstentionniste	État social interventionniste

L'ÉTAT, LES RÉGIONS ET LE LOCAL : DÉSENGAGEMENT OU PARTAGE DES RESPONSABILITÉS?

Yves Bellavance

Depuis une quarantaine d'années, le Québec vit à l'heure de la régionalisation. Le gouvernement Charest n'est pas en reste et il nous promet une décentralisation à la carte qui doit s'amorcer au printemps 2005. Assistons-nous présentement à un désengagement de l'État vers les régions ou les municipalités ou bien à un nouveau partage de responsabilités entre les deux paliers? Pour répondre à cette question, nous allons dans un premier temps nous rafraîchir la mémoire sur les éléments clefs de la décentralisation et de la régionalisation au Québec au cours des dernières années puis, dans un deuxième temps, nous allons constater l'état des lieux sur cette question au 4 novembre 2004. Enfin, je vous livrerai quelques réflexions sur les enjeux actuels autour de la décentralisation et de la régionalisation. En espérant qu'ensemble nous pourrons y voir plus clair...

1re partie

La régionalisation au Québec : quelques éléments clefs

La question de la régionalisation n'est pas un phénomène nouveau. Depuis une quarantaine d'années, les gouvernements successifs, étant aux prises avec les difficultés vécues en région et devant répondre aux récriminations des populations locales, ont accouché d'orientations et d'interventions en cette matière. Les réponses gouvernementales n'ont pas à ce jour résolu les problèmes. Les inégalités persistent. Le développement économique de certaines régions prend plutôt l'allure d'un sous-développement régional. Des régions se vident qui de leurs ressources qui de leur population.

Il est tout de même étonnant qu'en quarante ans nous n'ayons collectivement trouvé aucune réponse satisfaisante à ces problèmes. Certain-e-s observateur-trice-s, intellectuel-le-s, intervenant-e-s locaux et élu-e-s locaux croient qu'il en est ainsi parce que les solutions viennent d'en haut. C'est possible. Ce qui est étonnant, c'est que ces mêmes personnes considèrent que le modèle partenarial qui rassemble la société civile, qui était en vogue depuis déjà 15 ans et que le gouvernement Charest a rejetée dès son arrivée au pouvoir, était la solution au développement régional même si, concrètement, il faut bien le dire, elle n'a pas encore livré la marchandise.¹

Pour ma part, je crois qu'il faut dépasser l'analyse partisane pour se concentrer sur l'essence même du projet gouvernemental de régionalisation et de décentralisation. Nous y verrons alors plus clair sur les intentions actuelles du gouvernement Charest puisque, au risque de vous décevoir, celui-ci n'a pas tout inventé...

Un pelletage de factures...

Sans nier les transformations qui ont eu cours durant les dernières années, je considère toutefois que tous les projets de décentralisation ont été conçus non pas pour réformer le système actuel, mais bien

pour répondre aux volontés politiques du pouvoir central lui-même et à ses propres priorités qui sont elles-mêmes soumises à l'idéologie dominante de notre époque.

Soulignons notamment que les approches de décentralisation et les relations avec les régions et les municipalités ont souvent été placées sous le signe de l'intérêt à court terme du pouvoir central qui cherche à se soulager financièrement en refiletant des factures. En matière de fiscalité, le gouvernement du Québec s'est jusqu'à maintenant tenu très loin d'une « décentralisation ». Par exemple :

- en 1992, les libéraux refilent la facture du transport en commun aux municipalités (depuis ce temps, le désengagement gouvernemental, sans ressources suffisantes, représente 750 millions en moins pour le transport en commun);
- en 1997, dans son obsession du déficit zéro, le gouvernement péquiste « force » les municipalités à contribuer à la lutte au déficit en leur faisant payer une facture de 375 millions par année pendant trois ans.

À la décharge du gouvernement québécois, nous devons mentionner que la compression des dépenses fédérales amorcée sous le règne de Brian Mulroney a eu des impacts importants sur les finances publiques du Québec puisque les transferts d'argent en santé, logement social, transport, infrastructures, etc., ont diminué. Était-il cependant nécessaire que Québec se retourne vers les municipalités et pressure les finances municipales?

Un pelletage de responsabilités...

La question de la décentralisation est essentiellement rattachée à la réorganisation étatique, la présence du gouvernement sur le territoire, la répartition de l'offre de service et l'allocation de ceux-ci, etc. Parmi les changements importants, notons la réforme libérale de la santé et des services sociaux et la réforme péquiste de l'éducation par la fusion des commissions scolaires et le partage des compétences entre les commissions scolaires, les directions d'école et les nouveaux conseils d'établissements. Des rationalisations budgétaires vendues comme une décentralisation.

Sur le plan du développement régional, les gouvernements libéraux et péquistes ont esquissé des politiques depuis 15 ans. À la fin des années 80, le gouvernement libéral privilégie les conseils régionaux de développement (CRD) pour assurer la concertation autour du développement des régions. À cette occasion, il a envisagé de leur confier des responsabilités en matière de santé, de services sociaux, de loisirs, de culture et de formation de la main-d'œuvre. Au début des années 90, ce même gouvernement libéral discute de révision du partage des responsabilités entre le gouvernement provincial et les municipalités, une révision qui n'aboutira pas.

Le gouvernement du Parti québécois accouchera en 1997 de la Politique de soutien au développement local et régional (PSDLR) en droite ligne avec les réformes de son premier mandat dans les années 70 alors que les municipalités régionales de comté (MRC) voient le jour.²

La PSDLR s'avère une pièce importante pour comprendre les orientations actuelles du pouvoir central en matière de régionalisation et de décentralisation. Cette politique, ne l'oublions pas, est déposée dans un processus d'assainissement des finances publiques (déficit zéro).

La PSDLR a comme objectif de rapprocher les services des citoyen-ne-s, de responsabiliser les communautés locales et régionales dans l'allocation de services et de mettre fin au mur à mur dans

l'allocation de services sur le territoire. Ce qui signifie « des services publics de plus en plus pensés et gérés en région » sur la base du principe suivant « la primauté à l'organisme ou à l'institution le plus apte à fournir un service public et au meilleur coût possible » en confiant « la gestion des services, lorsque c'est approprié et moins coûteux, à des intervenants autres que gouvernementaux (contrats de service, délégations, transferts, etc.) ». ³ Comme on le constate, le cocktail décentralisation, sous-traitance et partenariat public-privé (PPP) ne date pas d'aujourd'hui!

En terme de « structures », la PSDLR place les MRC au cœur de l'organisation territoriale alors que l'on cherche une solution métropolitaine pour Québec et Montréal. Pour chaque MRC, le gouvernement ne reconnaîtra et ne financera qu'un organisme : un Centre local de développement (CLD), un Centre local d'emploi (CLE), un CLSC, une commission scolaire, etc. (Tant qu'à y être, pourquoi pas un seul centre de femmes, une seule maison de jeunes, etc.).

La PSDLR place le palier local comme le lieu de gestion et d'exécution des services de première ligne. Et quels sont ces services?

« Ce sont des services de base devant répondre aux besoins élémentaires de la vie quotidienne des citoyens et les services de proximité qui peuvent être organisés dans l'environnement immédiat du citoyen parce que ces services n'exigent pas nécessairement des bassins de population très importants ou ne se traduisent pas par des coûts trop élevés.

Parmi ces services, on peut définir l'ensemble de ceux offerts par les municipalités, tels les services d'égout et d'aqueduc, la sécurité publique, les loisirs et la culture, les transports, l'urbanisme, l'organisation communautaire, plusieurs services liés à la promotion et au développement économique et industriel. On peut également y ajouter les services publics liés à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire, les services de santé de première ligne comme les CLSC, les cliniques de jour et les hôpitaux généraux... »⁴

Comme par hasard (sic), à partir de ce moment, nous entendons de plus en plus parler du concept de services de proximité, un concept qui intéresse également de grandes firmes comme SNC-Lavalin ou le Groupe Suez-Lyonnaise des eaux qui se définissent comme des prestataires de services de proximité (eau, énergie, propreté, communauté).

Peu de temps après, en 1998-1999, se tient la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, la Commission Bédard, composée presque entièrement d'affairistes et d'économistes. Cette Commission propose des modifications dans la fiscalité municipale, mais aussi une réforme en profondeur des structures municipales et des compétences des municipalités.

Dans ses recommandations, la Commission propose de conserver certains pouvoirs traditionnels aux municipalités tels l'urbanisme, la sécurité publique, l'eau, la collecte des déchets, l'entretien des rues, etc. Il s'agit à peu près des mêmes pouvoirs que ceux que nous retrouverons plus tard dans la loi 170 et les autres lois qui ont mené aux fusions. Mais ici aussi, on en profite pour aller un peu plus loin dans la liste de services qui pourraient être municipalisés :

« Que soit envisagé à moyen terme le transfert au secteur municipal de la responsabilité de gérer les services sociaux et de santé de première ligne et, dans cette perspective, le rattachement des CLSC et des CHSLD au palier supramunicipal (...) lorsque ce dernier aura été consolidé »

« Que soit envisagé à moyen terme, dans un contexte de réforme globale du gouvernement local, le transfert au secteur municipal de la responsabilité de gérer et de financer les services publics d'éducation primaire et secondaire et, dans cette perspective, le rattachement des commissions scolaires aux instances supramunicipales... »⁵

La Commission propose une réforme municipale en deux temps, soit une première « phase » pour consolider les structures (ce qui a donné les réorganisations municipales que nous avons connues depuis 2000) puis une deuxième phase « portant sur la prise en charge par le secteur municipal de l'éducation primaire et secondaire publique et des services sociaux et de santé de première ligne ». ⁶

La Commission parle alors de financement conjoint. Pour aider financièrement les municipalités, mentionnons entre autres la recommandation à l'effet que les municipalités recourent davantage à la tarification à l'usager-ère « qu'elles utilisent, lorsque faire se peut, la tarification directe à l'usager, de préférence à la tarification par cotisation »⁷ ne forme de justice pour les nanti-e-s puisqu'ainsi les coûts des services sont répartis entre tous les « consommateurs »...

Bref, le portrait se précise. Sous un vernis de régionalisation, en évoquant la fin du mur à mur et en laissant planer un plus grand rôle pour les citoyen-ne-s et les élu-e-s, la décentralisation proposée permet lentement mais sûrement une réorganisation de l'État québécois qui se déleste de services pour les sous-traiter aux régions, aux municipalités, aux organismes à but non lucratif ou aux entreprises privées.

Au début du millénaire, une série de lois portant sur l'organisation territoriale sont adoptées (Montréal, Québec, Gatineau puis les villes centres comme Trois-Rivières, Sherbrooke, Rimouski, Saguenay, Rouyn-Noranda, Longueuil, etc.).

Tout en disant vouloir mettre fin au mur à mur, le gouvernement en profite pour établir à peu près le même modèle partout, tant en matière de compétences municipales que de structures organisationnelles. Changement notoire qui nous concerne plus particulièrement, le développement social et le développement communautaire sont identifiés comme des compétences municipales. Mais Québec ne définit ni le développement social ni le champ d'intervention municipale et ne met pas un sou.

L'élection d'avril 2003 se tiendra pendant que le fédéral lorgne de plus en plus vers les municipalités. « Les villes ont un rôle à jouer pour aider le gouvernement à réaliser ses priorités nationales », déclare Paul Martin.

Les libéraux reprennent ensuite le pouvoir et adoptent une série de lois qui ont des impacts sur l'État québécois. Les libéraux font des régions une priorité.

2e partie

L'état des lieux au 4 novembre 2004

Je n'apprendrai rien à personne en rappelant que le gouvernement conservateur-libéral de Jean Charest compte transformer le rôle de l'État québécois. Au cœur de la réingénierie se retrouve la volonté de délester l'État de certaines responsabilités selon la douteuse hypothèse que nous n'en avons plus collectivement les moyens et que, de toute façon, le privé peut faire mieux. Ce projet de réingénierie

(qu'on le nomme sous-traitance, PPP, vente d'actifs au privé, etc.) est axé sur deux stratégies : la privatisation et la décentralisation.

Depuis deux ans, une série de lois ou de politiques vont dans ce sens. Du lot, certaines mettent la table à une municipalisation de responsabilités gouvernementales et à une privatisation de services municipaux. Notons :

L'an dernier :

- Loi 34 qui instaure la Conférence régionale des élus. Les élu-e-s prennent le contrôle du développement et joueront un rôle important dans la décentralisation à la carte annoncée.
- Loi 31 qui modifie le Code du travail pour faciliter la sous-traitance (une demande des municipalités depuis longtemps).
- Loi 25 qui reconfigure la santé et les services sociaux sur le plan local.
- Loi 30 qui réduit les unités d'accréditation au niveau local et favorise la sous-traitance.

Cette année :

- Loi 61 qui crée l'agence de partenariat public-privé. Il s'agit de la loi dont nous entendons le plus parler. L'Agence encouragera, encadrera et acceptera les PPP. Tous les organismes gouvernementaux devront s'y adresser peut-être même les municipalités (ces dernières refusent actuellement de s'y soumettre).
- Loi 62 sur les compétences municipales qui, entre autres, permet de confier au secteur privé la construction et l'exploitation du système d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux pour des contrats d'une durée maximale de 25 ans et qui permet la conclusion de contrats « clé en main » (articles 25, 32, 33 et 34) et l'imposition d'une taxe spéciale (tarification, article 36) pour le financement. On ouvre de façon beaucoup plus grande la possibilité de subventionner des entreprises (article 12).
- Loi 60 qui crée la Société de financement des infrastructures sociales, un mandataire de l'État par où transiteront les sommes servant à financer la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale, de transport en commun et de projets d'infrastructures urbaines et régionales. Dans cette loi, les organismes municipaux sont les municipalités, les communautés métropolitaines, les MRC, les sociétés de transport et... les sociétés d'économie mixte. Selon moi, la Société pourrait ramasser les fonds du fédéral et du privé.
- Loi 63 qui crée Services Québec qui a pour mission d'offrir aux citoyen-ne-s et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics. Un organisme public peut sous-contracter avec Services Québec pour lui transférer la prestation de service. Une des missions de Services Québec est d'encourager la concertation et le partenariat dans la prestation de services publics (article 5).

Sans oublier que ce gouvernement a commencé une étude serrée des organismes gouvernementaux afin de voir lesquels pourraient être transférés au privé ou aux municipalités.

Tout cet attirail législatif pointe vers une direction : donner les outils nécessaires pour, dans un premier temps, favoriser les PPP ou la sous-traitance dans les services municipaux puis, dans un deuxième temps, pouvoir transférer des responsabilités soit aux régions soit aux municipalités.

- En tassant la société civile (dont les syndicats) et en mettant les élus locaux en position majoritaire.
- En donnant des outils favorisant la sous-traitance et le transfert d'employés au privé.
- En facilitant un éventuel transfert de fonctionnaires aux municipalités. Notons d'ailleurs que, dans le cadre des négociations avec ses employés, le gouvernement demande qu'il soit possible de transférer un employé au sein d'une nouvelle organisation (municipale, privée).⁸
- En essayant de « casser » les syndicats.
- En donnant des outils législatifs favorisant les PPP dans les municipalités.

La décentralisation à la carte

Les gens d'affaires, on l'a vu dans la première partie, travaillent très fort pour que le gouvernement transfère plusieurs responsabilités vers les régions ou les municipalités. Ce n'est pas innocent puisque ceux-ci pourront plus facilement être privatisés entre autres parce que les municipalités n'auront pas les ressources suffisantes pour les offrir (c'est ainsi que ça s'est passé en Angleterre). Dans ce contexte, la décentralisation à la carte du gouvernement Charest est inquiétante d'autant plus qu'on n'en sait que peu de choses.

Avant son élection, le PLQ donnait les exemples suivants : « Le développement économique, la voirie et le transport, le tourisme, la culture, les ressources naturelles, les équipements régionaux, l'aménagement du territoire et toute autre fonction susceptible de renforcer la capacité des MRC et des municipalités d'assumer et de promouvoir leur développement économique, social et culturel. »⁹ Le document précise que ce transfert se fera sur plusieurs années et par étape.

Il n'y aura pas de transfert sans ressources appropriées, promettent les libéraux, mais les formules de financement varieront d'un cas à l'autre. La volonté de Québec est de ne pas alourdir le fardeau fiscal des contribuables d'où son obsession du recours à la tarification comme source de revenus. Les municipalités sont actuellement en négociations avec Québec sur la diversification de leurs sources de revenus et vous pouvez être certain-e-s que la tarification sera au centre des recommandations.

Donc, Québec transfère des responsabilités, ce qui lui permettrait de baisser les impôts. Il donne aux municipalités de nouvelles sources de revenus (taxes, tarifications ou autres) pour financer les nouveaux services. Il est probable que la municipalité transfère quand même au privé certains services, par choix ou par pression de Québec, ou encore parce qu'elle n'a pas les moyens de les offrir et qu'il est « criminel » d'alourdir le fardeau fiscal des contribuables. Dans un cas comme dans l'autre, la tarification finance le service privé ou public.

Au bout du compte, nous serons les perdants individuellement et collectivement. Individuellement, car le financement des services passera de moins en moins par les impôts (sur le revenu ou fonciers) et de plus en plus par des taxes et tarifications qui appauvriront davantage la population. Collectivement, puisque nous perdrons nos services publics, que nous avons bâtis, au cours des ans, avec nos impôts.

Les protocoles signés avec les CRÉ et l'UMQ

À la suite du Forum des générations, le gouvernement du Québec a signé deux protocoles d'entente, un de « *décentralisation de responsabilités du secteur public* » avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et un autre de régionalisation avec les présidents des Conférences régionales des élus (CRÉ). Les protocoles prévoient :

1. la décentralisation, soit le transfert des pouvoirs et des responsabilités vers les municipalités avec les ressources appropriées pour les assumer;
2. la régionalisation, notamment le regroupement de plusieurs services gouvernementaux à l'intérieur d'un guichet unique (Services Québec);
3. l'adaptation comprenant la capacité de moduler l'action des ministères aux particularités des régions;
4. des initiatives de partenariat, c'est-à-dire des ententes avec les régions pour réaliser différents projets de livraison de services aux citoyens.¹⁰

Premier objectif de résultats : avril 2005.

Des régions cogitent. Par exemple, un rapport du Comité sur la décentralisation de l'Outaouais (de la CRÉ) propose un modèle de décentralisation comprenant une concertation autour de 5 commissions régionales :

- Santé, services sociaux et développement social (lutte à la pauvreté, logement social, famille, sécurité sociale, etc.).
- Éducation, recherche et science.
- Cultures et loisirs.
- Développement économique, Emploi et Tourisme.
- Aménagement du territoire et développement durable.

Et une table intersectorielle pour coordonner le tout. Une structure qui ressemble à la proposition contenue dans le Livre blanc sur la décentralisation du gouvernement du PQ en 1978, mais qui ne fut jamais publié.

Pendant ce temps, Québec demande à ses ministères d'analyser leurs programmes et activités pour voir ce qu'ils peuvent décentraliser. Et les CRÉ se sont engagées, par la loi 34 et par protocole, à « évaluer les organismes de planification et de développement au palier local et régional dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement ».

Et le développement social?

Comme vous l'avez remarqué, le gouvernement ne parle pas beaucoup de développement social. Pourtant, nous l'avons mentionné auparavant, depuis les lois 170 et compagnie, le développement social est dans le champ de compétences des municipalités. Et ces dernières se sont soudainement trouvées un intérêt pour les questions de pauvreté et de développement social. La plupart des villes centres sont d'ailleurs en train d'élaborer une politique de développement social.

Il faut dire que le gouvernement du Québec les a interpellés à ce propos depuis quelques années. La Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (adoptée par les péquistes) place les villes au centre de la lutte à la pauvreté. Les contrats de ville, aujourd'hui remis en question, vont dans le même sens. Et, le Plan d'action de lutte à la pauvreté et à l'exclusion (livré par les libéraux) confie aux CRÉ « la responsabilité d'établir des stratégies concertées avec les différents partenaires de la région, y compris les villes et les MRC, sur les priorités d'action régionales et sur les territoires » et, pour ce faire, « ces stratégies locales, sous le leadership des MRC et des élus locaux, feront l'objet d'ententes avec l'ensemble des partenaires associées et prendront appui sur les tables de concertation existantes ».¹¹

Le Plan d'action en matière d'action communautaire, dévoilé en août 2004 par le ministre Claude Béchard, sans l'affirmer clairement, laisse planer une décentralisation du soutien au communautaire et va même jusqu'à proposer un rôle plus important pour les CRÉ qui auraient à évaluer les organismes communautaires.

Enfin, le Projet de loi 57 sur l'aide aux personnes et aux familles contient des articles permettant au ministre (le même Béchard) de conclure des ententes avec des municipalités à propos de « prestations spéciales » ou de « programmes spécifiques ».

Les deux derniers gouvernements partagent donc le même attrait pour l'approche ciblée de population et de territoire en matière de lutte à la pauvreté et de développement social. Le problème, c'est que ces politiques ne sont plus en soutien universel et menacent les acquis sociaux.

Assistons-nous à une municipalisation à la pièce du développement social et du soutien au communautaire? À un désengagement de l'État de ses responsabilités sociales?

À quoi devons-nous nous attendre du PLQ à ce propos? Le document de travail en prévision du congrès du PLQ en novembre prochain nous donne quelques indications sur la vision libérale de la lutte à la pauvreté : « c'est pourquoi il faut impliquer de plus en plus les instances locales, car elles sont les mieux placées pour définir les déterminants de la pauvreté. Dans cet esprit, le transfert de leviers, outils financiers à l'appui, aux municipalités, aux conseils d'arrondissement et aux organismes communautaires doit être envisagé, l'État conservant son rôle de coordination nationale et d'encadrement ». ¹² Et les libéraux constatent l'utilité de l'économie sociale : « dans les services relevant de l'économie sociale, multiplier les partenariats et s'associer avec les organismes à but non lucratif, les secours mutuels, les coopératives de solidarité comme alternatives ou interfaces aux services dispensés par l'État et le marché. » ¹³

3e partie **Quelques enjeux**

1^{er} constat : Pourquoi Québec laisserait-il aller des pouvoirs?

Malgré 40 ans de discours et d'interventions régionales ou locales, les disparités régionales persistent et l'écart entre les riches et les pauvres ne s'est pas atténué. Les gouvernements ont-ils vraiment voulu que les régions gèrent elles-mêmes leur développement? Ou plutôt qu'elles gèrent leur sous-développement en contrôlant les colères et résistances populaires?

Quand nous analysons ce qui s'est passé en matière de décentralisation, nous constatons que ce sont les structures qui ont été modelées puis remodelées, rarement le fond. Le pouvoir est encore à Québec, les ressources financières aussi. Des organismes ont été régionalisés (Conseil de la culture, Télé-Québec, etc.). Certains d'entre eux ont par la suite été coupés... Des factures ont été pelletées. La régionalisation a été vue comme un outil de sortie de crise des finances publiques.

Pourquoi le pouvoir central lâcherait-il un morceau aux régions? La pression est-elle si forte que nos élites sentent qu'il faille remodeler notre inéquitable système économique?

Le système de production capitaliste s'appuie fortement sur le siphonnage des ressources naturelles des régions. Pourquoi nos entrepreneurs capitalistes lâcheraient-ils du lest en faveur des régions? Dans un contexte mondial où les États perdent de plus en plus de pouvoirs d'intervention et où la menace de délocalisation des entreprises est constante, peut-on s'imaginer que les régions vont obtenir un pouvoir qui a du sens? Rappelons-nous les déclarations des élites financières prêtes à fermer des régions...

Légalement, le gouvernement du Québec demeure toujours celui qui définit les règles du jeu et, concrètement, c'est comme ça que ça se passe. C'est la définition gouvernementale de la régionalisation ou de la décentralisation qui s'impose.

La mise en scène en faveur de la décentralisation vise donc d'autres objectifs, soit de préparer le terrain pour offrir des cadeaux aux amis du privé.

2e constat : Une décentralisation pour mieux privatiser

Avertissement : nous ne sommes pas seul-e-s, l'ensemble de la planète subit un remodelage de l'État. Le nouvel État doit être plus petit. L'État peut offrir des services de base (dans le langage de la Banque mondiale, cela signifie des services ciblés aux populations vulnérables dans des territoires délimités), mais il ne peut plus fournir de services universels pour l'ensemble de la population. Tout service est une marchandise. Et, comme le souligne le Plan de modernisation de l'État, le privé, le communautaire et les municipalités peuvent les offrir.

Nous l'avons constaté, le projet de réingénierie libérale pourrait se solder par des transferts de fonctions et d'organismes gouvernementaux vers les municipalités ou les MRC ainsi que par la conclusion de PPP dans des domaines comme le transport en commun, l'eau potable, la voirie municipale.

Les villes ont été victimes du délestage de responsabilités, des compressions budgétaires et des restructurations au Canada et au Québec. Ce n'est vraiment pas pour rien qu'elles sont à la mode aujourd'hui! Elles sont donc une proie pour les PPP, car elles devront assumer des responsabilités de plus en plus grandes, mais pas nécessairement avec des budgets conséquents. Et le recours de plus en plus grand à la tarification permettra de passer du statut de citoyen-ne à celui de consommateur-trice...

3e constat : L'avenir et l'accessibilité des services publics sont menacés

Le démantèlement de l'État et le pelletage de responsabilités menacent l'universalité, la gratuité et l'accessibilité aux services publics et aux programmes sociaux.

Et la décentralisation ébranlera sérieusement les normes nationales malgré les promesses gouvernementales de les préserver. Mettre fin au mur à mur dans l'allocation de services et adapter les services et programmes aux particularités de chaque région n'est en aucune façon garant de l'équité entre les régions.

Le développement social, c'est aussi une affaire d'État. La redistribution des richesses collectives doit être « aspatiale » dans le sens qu'elle ne cible pas de territoires particuliers et s'applique partout.¹⁴ Avec les approches ciblées en développement social, les élu-e-s et les organismes communautaires se battent pour finalement peu d'argent.

Voici un exemple des impacts négatifs de la « spécificité régionale ». L'Agence montréalaise de la santé et des services sociaux a, pour éponger son déficit, détourné 9 millions du budget donné par Québec pour le maintien à domicile.¹⁵ J'ose à peine imaginer dans quel bordel nous nous retrouverons lorsque, au nom de la spécificité régionale, des compagnies privées de l'eau pousseront comme des champignons sur le territoire!

4e constat : Un grand plus pour la démocratie?

Comme nous l'avons vu dans la première partie, la décentralisation ou la régionalisation sont toujours accompagnées d'un discours sur la démocratisation, donc de rapprocher le plus possible les services du citoyen ou de la citoyenne.

Les projets, qui sont actuellement sur la table, passent par les élu-e-s locaux, les CRÉ, les MRC ou les municipalités. Et ceux-ci/celles-ci sont bien contents d'obtenir un peu plus de pouvoirs. Historiquement, on ne peut pas dire que le palier municipal est reconnu pour sa grande démocratie. Les gouvernements péquistes et libéraux nous affirment cependant que la décentralisation est par essence porteuse de conditions propices à une plus grande démocratisation.

Ce n'est pas ce que tout le monde pense... « Contrairement à ce que l'on peut penser, la décentralisation des pouvoirs ne rime pas forcément, et de loin, avec l'approfondissement de la démocratie. Il suffit pour s'en convaincre d'observer le bilan que nombre d'analystes dressent des lois de décentralisation en Europe et plus particulièrement en France. (...) La décentralisation a conduit à transférer vers les élus locaux un certain nombre de compétences exercées auparavant par l'État, sans pour autant leur donner toujours les ressources budgétaires pour y faire face. Surtout, alors qu'elle devait permettre un rapprochement entre la sphère politique et les citoyens, elle s'est traduite par un « sacre des notables » agissant en véritables potentats sur leurs territoires respectifs. » De plus, les élu-e-s locaux se sont entourés d'un lourd appareil technocratique et les citoyens réclament toujours leur place...¹⁶

Ce n'est certainement pas la superposition de paliers qui facilitera la démocratie. À Montréal, si nous voulons porter une revendication, nous pouvons en parler à une table de concertation multisectorielle locale ou nous adresser au conseil d'arrondissement, au conseil municipal, au conseil d'agglomération, à la Communauté métropolitaine de Montréal et à la Conférence régionale des élu-e-s sans oublier l'Agence de santé et services sociaux et les gouvernements provincial et fédéral!!! Avons-nous plus de démocratie ou plus d'écrans nous éloignant du vrai pouvoir?

C'est également un secret de polichinelle que les mœurs politiques municipales sont plutôt... relâchées. La corruption est très présente en politique municipale : pots-de-vin, corruption, absence de code d'éthique, confrérie affairiste locale tissée très serrée, experts d'élection « clés en main », etc. On est prêt à beaucoup de bassesse pour avoir un contrat. Comme le souligne un observateur avisé et amusé, « la concurrence, c'est un état du marché duquel les entreprises privées cherchent à s'éloigner ».¹⁷ Dans un contexte de décentralisation et privatisation, c'est plutôt épeurant!

5e constat : Où le communautaire loge-t-il?

Le communautaire est souvent considéré comme un apôtre de la régionalisation. Depuis une dizaine d'années, le développement local a pris une ampleur considérable pour plusieurs groupes communautaires. La décentralisation est présentée comme une autre façon de gouverner.

Le discours des gouvernements, qui cherchent à se délester de responsabilités, et celui de certains mouvements sociaux, qui prônent une décentralisation vers le local, se sont croisés au cours des dernières années. Pour les politicien-ne-s et l'opinion publique, le communautaire est toujours en faveur de la décentralisation. Même si des lectures critiques de la décentralisation circulent de plus en plus, il n'y a pas encore eu à cet égard de rupture.

Le communautaire devra donc se positionner avant qu'il soit trop tard, tant sur les enjeux que pose la décentralisation pour les populations que nous défendons que pour l'avenir même du communautaire. Le soutien et le financement du communautaire doivent-ils être régionalisés entre les mains de la CRÉ ou de la municipalité? Pour ma part, le fait que les élus locaux aient droit de vie et de mort sur les groupes n'a rien pour me rassurer. Ce n'est peut-être qu'un petit pouvoir, mais un pouvoir quand même. Un-e élu-e qui est critiqué par un groupe de citoyen-ne-s n'aura peut-être pas le goût de renouveler la subvention!

6e constat : Quelques principes à respecter

Sans être défaitiste, je doute fortement que nous puissions freiner toute forme de décentralisation! Les mouvements sociaux ne pourront en faire fi notamment en raison des impacts sur les populations. Certains principes pourraient guider nos interventions.

- La décentralisation n'est pas une fin en soi. Elle n'a pas une valeur intrinsèque qui nous permette de sortir du développement inégal que nous vivons sur le territoire. À défaut de transformer radicalement le système de production qui régit notre société, la décentralisation devra au moins s'appuyer sur une véritable politique de développement régional (politique d'occupation du territoire, contrôle de la gestion des ressources naturelles, répartition des investissements, des infrastructures, des équipements et services, etc.) qui fait cruellement défaut présentement.
- Toute décentralisation ou tout transfert de compétences vers les régions et les municipalités ne doivent pas être un canal menant aux PPP ou à la déresponsabilisation du gouvernement central.
- Elles ne doivent pas non plus contribuer à l'érosion des principes d'universalité, d'accessibilité et de gratuité des services publics.
- Toute décentralisation ou tout transfert doivent être accompagnés des ressources financières appropriées et ne doivent surtout pas être l'occasion de substituer la tarification régressive à la fiscalité progressive.
- Tout transfert de responsabilités doit minimalement être bonifié par des dispositifs de péréquation afin d'atténuer les disparités entre les régions.
- Il faut absolument s'assurer que les normes nationales soient préservées.

- Il faut éviter de jouer le jeu du pouvoir en dérogeant de ces principes au nom des intérêts particuliers d'une région, car il en va de l'avenir même du concept d'intérêt commun.
- Enfin, il nous faut porter sur la place publique le débat autour du projet qui est au cœur de la décentralisation. Quel projet de société se rattache à la décentralisation? Comment s'assurer d'une redistribution de la richesse et de la justice sociale dans ce projet? On n'en parle pas beaucoup...

Comme conclusion temporaire...

Comme vous l'avez constaté, je ne crois pas que nous nous dirigeons vers une décentralisation menant à une société plus juste. Le projet actuel est plutôt un véhicule qui nous conduit cinquante ans en arrière au bon vieux temps où le « *free for all* » régnait dans les municipalités, où le secteur privé s'occupait des services et où la population n'y avait accès qu'en s'appauvrissant. Back to the future!

Il nous faut bien sûr refuser les politiques rétrogrades de démantèlement de l'État portées par le gouvernement Charest. Mais, 2005 est aussi une année électorale dans le mode municipal et il nous faut porter nos questionnements et nos revendications sur la place publique.

¹ Dans le même sens, il faut nuancer les analyses de ces mêmes personnes qui font porter l'odieux de la situation actuelle sur les seuls libéraux qui ont gommé le modèle partenarial au profit d'une plus grande imputabilité aux élu-e-s locaux. Ce sont pourtant les libéraux de Robert Bourassa qui ont donné ce mandat aux CRD au tournant des années 90 au moment même où ils régionalisaient la santé et les services sociaux en créant une instance « partenariale », la Régie régionale.

² Dans sa gouvernance, le Parti québécois a certes été celui qui a le plus structuré sa vision du développement régional, de la création des MRC à la fin des années 70 à la publication de la PSDLR. En 1994-95, le PQ place la question régionale à la remorque de la question nationale. À son retour au pouvoir, en 1994, le PQ se met à courtiser les régions en vue du référendum qui aura lieu en 1995. Ce qui nous vaudra les commissions régionales et nationales sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec en vue du référendum. Une multitude d'organismes y défilent avec leur lot de revendications régionales et locales. En 1995, le gouvernement du PQ publie un livre, Décentralisation : un choix de société, mais l'ampleur des changements proposés dépendra du résultat du référendum puisque, selon le PQ, les changements en profondeur ne peuvent se réaliser que dans un Québec souverain...

³ Politique de soutien au développement local et régional, Gouvernement du Québec, Secrétariat au développement des régions, 1997, p. 3 à 6.

⁴ Op.cit., p.11.

⁵ Pacte 2000, Rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, Gouvernement du Québec, avril 1999, p.107 et 116.

⁶ Op.cit., p.119.

⁷ Op.cit., p.25.

⁸ Communiqué de presse du Conseil du trésor et communiqué de presse du Syndicat des professionnelles et professionnels du Québec du 26 octobre 2004.

⁹ Faire confiance aux régions, priorité d'actions politiques pour des emplois et des services en région, Parti libéral du Québec, février 2003, p.14.

¹⁰ Communiqué de presse du premier ministre Jean Charest, 14 octobre 2004.

¹¹ Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Gouvernement du Québec, avril 2004, p. 71.

¹² L'avenir résolument, mieux vivre au Québec, Document de travail du congrès du PLQ des 19, 20 et 21 novembre 2004, p.43.

¹³ Ibid.

¹⁴ Annick Germain et Anne-Marie Séguin, Le développement social durable : un enjeu local ou une affaire d'État?, Séminaire de l'OMISS, 7 juin 2002, 8 pages.

¹⁵ Communiqué de presse de la Coalition Solidarité Santé du 29 octobre 2004.

¹⁶ Bernard Jouve, Réingénierie et décentralisation au Québec, l'imputabilité politique en question, Le Devoir, 27 avril 2004.

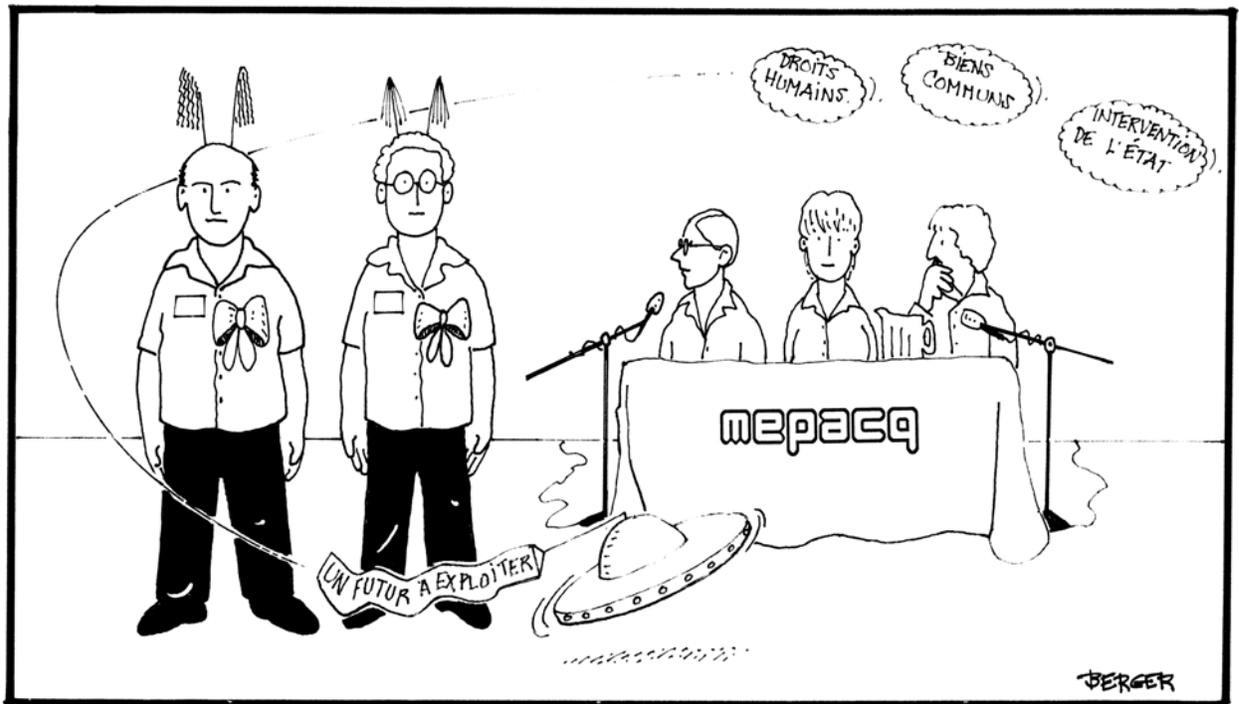
¹⁷ Pierre J. Hamel, La concurrence entre le privé et le public. Faire de nécessité vertu, dans L'État aux orties? Mondialisation de l'économie et rôle de l'État, Éditions Écosociété, p.174-179.

**Ne doutez jamais qu'un petit groupe de personnes
concernées et réfléchies puissent changer le monde.
D'ailleurs, c'est toujours de cette façon que ça se passe.**

Margaret Mead

ET NOUS AUTRES





LES ENJEUX DES LUTTES SOCIALES ACTUELLES

Quelques éléments morphologiques et historiques des mouvements populaires et communautaires incluant le MÉPACQ

Jean-Yves Joannette

Note : Jean-Yves Joannette travaille et milite dans les milieux populaires et communautaires autonomes depuis une trentaine d'années. Il a débuté au Comité Logement Centre-Sud et a fait partie de la première équipe du secrétariat national du MÉPACQ au début des années 80. Depuis une douzaine d'années, il est permanent à la TROVEP de Montréal. Il est aussi connu pour son travail d'animateur ou de monologuiste lors de manifestations ou lors des colloques. Dans cette présentation basée sur les 4 tableaux qui se trouvent à la fin du texte, monsieur Joannette agit comme porte-parole et animateur pour le Comité de luttes sociales du MÉPACQ.

Le MÉPACQ s'inscrit dans une histoire, dans l'histoire des mouvements populaires de revendications et de résistances.

Le MÉPACQ et les onze tables régionales qui le composent sont des éléments importants pour maintenir et développer des mouvements populaires.

Par mouvement populaire, nous entendons ce mouvement et les mouvements qui ont pris racine dans les luttes urbaines et rurales des années 60 et 70 et qui se sont développés jusqu'au mouvement antipauvreté d'aujourd'hui.

C'est un mouvement composé de citoyens et de citoyennes qui se donnaient des groupes populaires pour agir et pour améliorer leurs conditions de vie en luttant contre les injustices et pour la défense de leurs droits ou, encore, en construisant des alternatives.

Le mouvement auquel nous faisons référence tient pour acquis que les personnes démunies et les personnes en situation de pauvreté, malgré la dureté de leurs vies, avec leurs forces et leurs faiblesses, pouvaient et peuvent toujours réfléchir, s'organiser et agir. C'est l'article 1, de la constitution de l'éducation populaire autonome.

L'article 2 dit que l'éducation populaire autonome doit générer de l'action. L'ÉPA doit produire un impact sur le réel. Elle doit servir à formuler et à transformer.

C'est pourquoi les groupes populaires ont réussi, depuis leurs débuts, à développer par l'ÉPA des revendications ou des services alternatifs. Ces revendications ou ces services alternatifs, ils les ont inscrits dans la réalité de notre société à l'encre des mobilisations et des actions.

Ils se sont également donné des regroupements et des coalitions qui, à leur tour, ont formé des réseaux, des mouvances et une infinité de relations, qui, à l'occasion, prennent des allures de mouvements.

Pour qu'apparaisse un mouvement, il faut qu'il y ait à un moment donné une conjoncture, une attaque qui provoque de l'indignation (comme Charest actuellement) ou encore une maudite bonne solution à mettre en place (les garderies, le droit à l'avortement, etc.).

Ce sont des mouvements populaires qui se développent au milieu des tempêtes et qui font émerger des revendications.

Ce sont des mouvements antipauvreté qui s'allient, de plus en plus souvent, à d'autres acteurs sociaux, sont solidaires du mouvement syndical et sont traversés par d'autres mouvements, comme le mouvement féministe, le mouvement pacifiste ou le mouvement écologiste.

À travers l'histoire, le MÉPACQ, les tables régionales qui en sont membres et les organisations populaires et communautaires autonomes qui les composent ont soutenu les mouvements populaires dans leurs revendications ou leurs résistances.

Depuis le congrès de 2000, le MÉPACQ a pris le virage des luttes sociales. Nous avons déjà une très bonne base : soit un réseau de groupes d'ÉPA solidaire et sensible aux revendications des mouvements populaires, des tables régionales possédant déjà une réputation de soutien efficace à l'organisation de mobilisations et d'actions et un secrétariat national capable de soutenir la vie associative et d'appuyer le mouvement dans sa capacité de représentation et de liaison avec les autres mouvements sociaux.

Au sortir du congrès de 2000, le MÉPACQ avait déjà en mains les outils nécessaires pour prendre le virage vers les luttes sociales.

La dernière assemblée générale du MÉPACQ reconnaissait que ce virage avait été pris et que nous avons réussi à affirmer le MÉPACQ comme un acteur.

Si la tendance se maintient, dans 10 ou 15 ans nous serons incontournables.

La conjoncture

Mais, faisons preuve d'humilité. La conjoncture nous a aidés et les politiciens ont beaucoup contribué à faciliter le virage du MÉPACQ vers les luttes sociales.

Nous l'avons vu durant ce colloque. Sans boule de cristal, nous voyons apparaître un monde où le recul social est vu comme une solution d'avenir.

Parti après parti, on nous promet un État qui coûte moins cher, avec des services et des programmes sociaux avec lesquels ils vont en faire plus en leur en donnant moins. Ils vont en faire plus avec moins.

Depuis le temps, ils en font plus avec moins. La preuve est faite : il y en a moins qui en ont plus et il y en a plus qui en ont moins.

Depuis trop longtemps les partis, parti après parti, nous découpent dans ce qu'ils appellent la providence et l'effritement des droits et des acquis sociaux est en train d'atteindre un point de rupture.

D'autres reculs dans l'assurance-emploi et nous basculons dans le non-retour. Déjà, le logement social est poussé dans ses derniers retranchements et ils compressent encore dans le minimum dans le domaine de l'aide sociale.

Déjà, nous peinions à maintenir ces acquis. Mais...

Avec l'arrivée des libéraux de Jean Charest, un nouveau niveau d'attaque a été atteint.

Les lois votées l'année dernière sont sur le point de prendre effet. Des reculs s'installent.

De nouvelles attaques s'en viennent.

Avec les PPP, les privés vont se trouver à pouvoir sucer un État vraiment providentiel pour eux : services publics, gestion de l'eau, transport en commun et système de santé asymétrique.

Dans le contexte des accords internationaux, les choix qui seront faits seront déterminants pour très longtemps.

Ce à quoi nous faisons face est immense. Nous faisons face à des pouvoirs d'une puissance jamais atteinte dans l'histoire de l'humanité. Il faut bien saisir que nous faisons face à des puissances... à des superpuissances. En combattant les politiques gouvernementales, en exprimant nos besoins, nos aspirations et nos revendications, nous combattons le G-8 et les compagnies internationales.

Tout cela est « éléphanterque », « hippopotamesque ». On n'a vraiment peur de rien.

Mais pourquoi est-ce que l'on se mobilise?

On se mobilise parce que ce sont nos vies et que les pouvoirs en place s'acharnent à détériorer nos conditions de vie et nos conditions de travail, à détériorer notre environnement, à bafouer la paix et à détériorer nos droits et nos acquis sociaux.

On se mobilise parce que, parfois, l'on gagne clairement, comme avec les manifestations contre le projet du Suroît.

On se mobilise parce que, souvent et sur de multiples fronts, on ralentit leurs projets, comme dans le dossier de la privatisation de la gestion de l'eau.

On se mobilise parce que, parfois, il faut dire son indignation et exprimer un désaccord généralisé, comme dans les mobilisations contre la réingénierie.

On se mobilise aussi pour le plaisir de ne pas être seul et d'être plusieurs à partager les mêmes idées. On se mobilise parce que, parfois, nous pouvons faire la différence.

Actuellement, une partie importante du travail du MÉPACQ et des tables régionales est consacrée à organiser l'expression du refus des politiques néolibérales du gouvernement du Québec.

Notre participation au Réseau de vigilance, tant au niveau national qu'au niveau régional, nous permet de jeter un regard serein sur la conjoncture.

Tout n'est pas parfait. Le rapport de force est loin d'être suffisant. Mais notons ou plutôt surlignons les aspects inusités de la présente période.

On a rarement vu un gouvernement aussi radicalement conservateur et aussi brutal dans ses réformes. Par chance, on a rarement vu un gouvernement aussi mal aimé.

On a rarement vu les centrales syndicales et les syndicats aussi mobilisés et encore capables de se mobiliser ensemble malgré les déchirements que provoque la mise en oeuvre de la loi 30 en santé et services sociaux.

Félicitons-nous de la rapidité avec laquelle le Réseau de vigilance s'est composé au niveau national et, par la suite, dans la majorité des régions du Québec.

Félicitons-nous aussi des 5 rencontres entre le comité de liaison du Réseau de Vigilance, composé de la FFQ, du FRAPRU, du Collectif élimination de la pauvreté et du MÉPACQ, et les chefs syndicaux.

C'est vraiment une période historique puisque c'est la première fois, sur une base aussi fréquente, que des représentantes et des représentants de mouvement sociaux échangent avec les directions syndicales sur les stratégies et les actions à venir.

C'est le résultat d'une conjoncture, mais c'est aussi le résultat de plus de vingt ans de travail qui ont permis aux mouvements populaires de s'affirmer.

Notons aussi, avec satisfaction, que, malgré nos appréhensions, le forum national n'a pas provoqué de scissions et qu'il y a eu, pour une rare fois, respect mutuel et capacité d'actions malgré des stratégies différentes.

Notons aussi, avec satisfaction, que, malgré des irritants et des divergences au national comme dans les régions, les coalitions maintiennent leurs capacités d'action.

Notons également, avec satisfaction, que le MÉPACQ et ses tables y sont pour quelque chose.

Notons aussi, avec satisfaction, que, pour la première fois, le 20 novembre prochain, le mouvement syndical sera présent à une mobilisation sur l'aide sociale.

Les défis que nous devons relever dans les prochaines années sont nombreux.

Comment construire un rapport de force suffisant pour conserver nos droits et nos acquis sociaux?

Comment maintenir nos revendications à jour?

Comment faire pour que la vague de résistance actuelle se maintienne?

Comment pouvons-nous profiter de la situation actuelle pour informer, sensibiliser et éduquer les gens?
Comment pouvons-nous en profiter pour élargir, dans la population, une meilleure compréhension des enjeux et susciter une adhésion aux revendications porteuses de justice et de solidarité sociale?

Comment faire pour ne pas se décourager? Comment faire pour s'encourager?

Il est temps maintenant de vous laisser la parole. Je vous invite à nous indiquer des pistes de travail pour continuer le combat et pour poursuivre l'aventure d'un MÉPACQ qui a pris le tournant des luttes sociales.

Merci.

Une brève histoire des luttes des mouvements populaires et communautaires

État de l'État	Types de groupe et pratique	Revendications	Types d'action	Pratiques d'Épa	Mouvements sociaux	Liens entre l'État et les milieux populaire / communautaire
<p>Mise en place de l'État-providence</p> <p>1960</p>	<ul style="list-style-type: none"> Comité de citoyens. Actions portées par des citoyens sur des territoires 	<p>Contre les aménagements du territoire et pour plus d'équipements collectifs</p>	<p>Mobilisation citoyenne</p>	<p>Citoyen-nes partis prenants des revendications + actions alternatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement de syndicalisation du secteur public. Mouvement nationaliste, hippie des années 67 	<p>Opposition</p>
<ul style="list-style-type: none"> Inflation Gel des prix et des salaires. <p>1970</p>	<ul style="list-style-type: none"> Groupes populaires et citoyens. Actions axées sur les droits : aide sociale, logement, femme, consommateurs etc. 	<p>Revendication radicale et anti-capitaliste</p>	<p>Manifestations</p>	<p>Débat relation intellectuels et masse : « on va vous montrer à revendiquer »</p>	<ul style="list-style-type: none"> Radicalisation des mouvements nationaliste, syndicale et étudiant. 	<p>Rupture</p>
<ul style="list-style-type: none"> Dette Coupages budgétaires. <p>1980</p>	<ul style="list-style-type: none"> Groupes communautaires avec préoccupation identitaires : femmes, jeunes, communautés culturelles 	<p>Solutions réalistes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Lobby Action directe 	<p>« On va aider les gens à s'aider et à s'entraider »</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux fronts de luttes : pornographie, violence faite aux femmes, garderie et avortement. Division du mouvement syndical 	<p>Collaborateur et opposant</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le libre-échange Dette et de déficit 0. Régionalisation et localisation <p>1990</p>	<ul style="list-style-type: none"> Groupe communautaire. Approche clientéliste 	<p>Défense des acquis au niveau des droits sociaux</p>	<p>Participation à la concertation dans les instances locales, régionales et municipales.</p>	<p>« On va aider les gens à s'en sortir »</p>	<ul style="list-style-type: none"> Création de regroupements sectoriels secteur santé et services sociaux. Début de la mondialisation des solidarités et du néolibéralisme. 	<p>Partenaires et chiens de garde à la fois pour les groupes communautaires.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Municipalisation de l'État. Surplus = pas plus de programmes sociaux Réingénierie de l'État se poursuit et s'exacerbe. Tous les gains sociaux sont menacés. <p>2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> Communautaire Approche clientèle, par projet et avec programmes d'employabilité. 	<p>Contre l'approche néolibérale et les restructurations de l'État</p>	<p>Concertation, partenariat, occupations & actions directes, mobilisation.</p>	<p>« Comment recréer un tissu social où les personnes vivent l'isolement et la pauvreté ? »</p>	<ul style="list-style-type: none"> Marche des femmes de l'an 2000. Sommet des Amériques 2001. Collectif Échec à la guerre. Consultation populaire sur la ZLÉA. Réseau de Vigilance. 	<p>Partenaires et chiens de garde à la fois pour les groupes communautaires.</p>

Première époque : des années de développement et de consolidation du MÉPACQ

- Le MÉPACQ a été incorporé en 1981.
 - Le MÉPACQ obtient le financement du Secrétariat d'État du Canada pour deux projets étudiants : un en 1983 et l'autre en 1984. Ces projets permettent le développement de plusieurs Tables régionales.
- Les Tables régionales naissent dans l'ordre suivant :
- TROVEP de l'Outaouais en 1974;
 - TROVEP de Montréal en 1979; TROVEP de l'Estrie et le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire de Québec - Chaudière Appalaches en 1980;
 - Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Saguenay - Lac St-Jean, Chibougamau - Chapais;
 - Table des groupes de Baie-Comeau (maintenant Côte-Nord) en 1982;
 - TROVEP de la Montérégie, en 1985;
 - Regroupement des organismes d'éducation populaire autonome de la Mauricie, en 1986;
 - Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue et l'Association des groupes d'éducation populaire autonome du Centre du Québec en 1987;
 - Mouvement d'éducation populaire de Lanaudière en 1988;
- L'Ardoise permet une circulation de l'information entre les différents réseaux communautaires qui se connaissent peu ou pas du tout;
 - Les comités de coordination du MÉPACQ deviennent des lieux d'échanges sur les différentes luttes des mouvements communautaires et populaires et sur les dynamiques particulières de chaque région;
 - Les Tables régionales du MÉPACQ s'impliquent dans la lutte contre la réforme de l'aide sociale de Paradis en 1988 tandis qu'au national on appuie cette lutte;
 - Le MÉPACQ réussit à stopper la régionalisation du Programme au Soutien à l'éducation populaire autonome et lutte pour sa reconnaissance;
 - Le MÉPACQ organise son premier colloque en 1983 : le financement des groupes populaires : une question de fond\$.





Deuxième époque : le début des collaborations entre différents réseaux dans les luttes sociales

- Le MÉPACQ organise un 2^{ième} Colloque en 1995 : L'éducation populaire autonome, une nécessité pour l'avancement de la justice sociale;
- 1995 est une grosse année pour le MÉPACQ : puisqu'il participe à la lutte contre la réforme Axworthy, sur l'assurance-chômage;
 - Les Tables régionales appuient la marche des femmes « Du pain et des roses ».
 - Et c'est le 2^{ième} Colloque du MÉPACQ : L'éducation populaire autonome, une nécessité pour l'avancement de la justice sociale
- En 1996, au niveau régional, les tables participent à la dénonciation de la réforme de l'aide sociale de Harel avec des Coalitions régionales contre la pauvreté. Au niveau, national, le MÉPACQ apporte son appui à cette lutte par la Coalition nationale sur l'aide sociale.
- Le MÉPACQ, dans la même année, participe activement à la dénonciation du Sommet socio-économique du gouvernement du Parti Québec autant dans les négociations à l'intérieur qu'à la mobilisation à l'extérieur.
- Par la suite, certaines tables participeront aux démarches entreprises par le Collectif d'un Québec sans pauvreté.
- Le MÉPACQ joue un rôle important en tant que membre fondateur, du Comité Aiseur sur l'action communautaire autonome et du Fonds du même nom. Il est aussi initiateur de l'idée d'attribuer 50% de l'argent de ce Fonds aux groupes en défense collective des droits.
- Nous avons fait intégrer des éléments d'Éducation Populaire Autonome dans la définition de l'Action Communautaire Autonome (ACA) dans la politique sur l'ACA.



Troisième époque : la consolidation d'un mouvement social pluriel

- En 2000, le MÉPACQ organise un Congrès d'orientation et prend le tournant luttes sociales.
- Dans les suites de la lutte contre la réforme Harel, plusieurs tables régionales s'engagent
- En 2001, le MÉPACQ organise son quatrième colloque et son premier dans cette période, il a pour thème : Une société juste et équitable...une utopie?
- Dans la même année, une tournée régionale est organisée afin de se donner une Déclaration contre la mondialisation néolibérale et participation au Sommet des Peuples.
- Dans la même veine, les Tables régionales mettent sur pied des formations et séances d'information sur les enjeux de la ZLÉA et cela pour mobiliser les citoyens et citoyennes sur la Consulta.
- Les tables régionales du MÉPACQ organise des formations sur le G8 et avec le national participe à la marche d'Ottawa.
- En 2003, pour les élections provinciales, le MÉPACQ lance une campagne avec le document : L'État dans tous ses états.
- Certaines Tables participeront à la démarche d'un Collectif sans pauvreté.
- Après l'appui du MÉPACQ à la lutte contre la réforme Axorthy sur l'assurance-chômage, le MÉPACQ devient membre du Comité de direction de la Coalition des sans-chemises.
- Le MÉPACQ participe à la mise sur pied du Réseau de Vigilance national et au niveau régional, les tables participent à mettre sur pied des Coalitions régionales anti-réingénierie.
- Le MÉPACQ est impliqué activement dans la lutte contre la réforme de l'aide sociale avec le projet de loi n° 57 :
 - en déposant un mémoire et en le présentant à la Commission des Affaires sociales;
 - en s'impliquant dans l'organisation d'une action sur l'aide sociale, le 20 novembre lors du Congrès du Parti Libéral du Québec.

ANNEXES



ANNEXE 1

Réflexions des participants sur les ateliers.

Quand l'État nous embarque dans le libre-échange, poursuit-il le bien commun?

- Il faut se battre contre la privatisation des groupes. Il faut diversifier nos sources de financements (c'est ce qu'on nous dit!). La situation est très ambiguë. Il faut réfléchir sur la provenance de l'argent.
- Tout se passe derrière des portes closes (ex. : Loi 61). On ne sait pas ce qui se passe et les décideurs ne le savent pas non plus (manque de transparence).
- On entend et on utilise un langage méprisant envers les travailleurs du public : « ça va tellement bien dans le privé!!! »
- Le but de la réingénierie de l'État est l'affaiblissement des regroupements afin de rendre les organismes eux-mêmes plus faibles. « Le communautaire devra-t-il gérer la pauvreté? » « Le communautaire devra-t-il faire ce que le privé ne veut pas faire? »
- Toutes les lois s'attachent et arrivent à une vitesse folle (25 — 30 — 38 — 61 — 57)!
- On se questionne sur les motivations des décideurs (ex. : Charest...). Qu'est-ce que ça leur donne?
- On est surpris de constater à quel point beaucoup d'élus ne savent pas ce qui se passe et ne connaissent pas les enjeux véritables lorsqu'ils votent.
- On fait le constat que la levée de boucliers est difficile. Les travailleurs de la santé et la population ont du mal à suivre.
- On pense que, face au projet de privatisation, de démantèlement des services publics de santé et de remise en question des principes d'universalité, différents mouvements sociaux répondront différemment.
- On fait le constat qu'en trafiquant les lois et le droit commercial, on modifie les règles de telle sorte que le rapt est légalisé.

Un État qui favorise l'enrichissement ou qui encourage le partage de la richesse?

- La mondialisation met de la pression sur les États.
- On contrôle peu la gestion des argents des États. Les sociétés d'État rapportent de l'argent. Il y a un déséquilibre entre les impôts payés par les entreprises par rapport aux subventions et aux crédits qu'on leur accorde et ce qu'elles redonnent à l'État.
- Leurs actions devraient être évaluées et soumises à l'examen de la population. En recherche et développement, le financement de l'État est très élevé, ce que la population ne sait pas. Il existe des contrats types tout à l'avantage des entreprises qui utilisent les infrastructures telles que les universités, les chercheurs, etc. et les détournent au bénéfice du secteur privé.
- Une refonte de la fiscalité s'avère nécessaire pour que les riches et les entreprises paient leur juste part d'impôts. Il faut dire non aux fermetures sauvages et aux privatisations.
- Les élus devraient être obligés de rendre des comptes, sinon ils seraient mis à la porte. En ce qui concerne l'éducation, il devrait y avoir une commission parlementaire et on devrait faire pression sur nos députés. Il ne faudrait pas oublier la solidarité.
- On a fait mention de l'importance de l'ÉPA en ce qui concerne le rôle et la responsabilité de l'État. Les gens ne savent pas ce qui se passe. C'est pourquoi il faut diffuser l'information le plus largement possible.

- On a aussi fait mention de l'importance de la reddition de comptes du gouvernement face à la population. Il faudrait obtenir une véritable transparence.
- Il faut consolider notre rapport de force et mettre de l'avant notre solidarité.
- Il est urgent de réagir.
- Il faudrait que le MÉPACQ donne ou diffuse des outils d'analyse critique.

La Lutte contre la pauvreté : Un pas en avant ou un pas en arrière pour le *pouvoir citoyen*?

- L'amointrissement de l'imputabilité de l'État conduit à la municipalisation de la pauvreté.
- Les groupes associés au MÉPACQ appuient toujours la Loi 112, tout en désirant l'instauration d'un réel pouvoir citoyen.
- Avec l'arrivée des fondations privées, la privatisation de la pauvreté inquiète les participants.
- En ce qui concerne les questions touchant la lutte contre la pauvreté, nous réaffirmons la nécessaire solidarité dans nos rangs.
- La valeur de la Loi 112 dépend du parti qui est au pouvoir.
- Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 112, soit depuis 2 ans, les développements ne sont pas une avancée. L'application se fera selon le mérite et non selon les droits.
- Il y aura probablement une perte probable du pouvoir citoyen par la municipalisation. Les élus prendront la place des citoyens. Il n'y a pas de marge de manœuvre dans les moyens de réalisation, et pas de sensibilisation à la pauvreté.
- Il y aurait des liens à faire entre la municipalisation, la privatisation et la sous-traitance dans la lutte à la pauvreté (ex. : partenariat avec une fondation privée...).
- Il existe une fragmentation selon les orientations locales. Les orientations régionales mettent en danger les normes nationales (disparité, etc.). Dans ce contexte, il est très important de construire notre rapport de force.

Nous avons des droits! Est-ce que l'État les protège adéquatement?

- L'État ne protège pas adéquatement nos droits.
- Les droits sont des conquêtes et les reculs sont possibles.
- L'existence des droits ne suffit pas à les faire reconnaître ou à les faire respecter.
- Il ne suffit pas d'avoir des droits. Il faut qu'ils soient connus de toutes et de tous et que toutes et tous aient le moyen de les faire respecter.
- La charte québécoise est un outil pour avancer sur le plan des droits.
- Seule la mobilisation sociale nous permettra de garder les droits que nous avons et d'arracher de nouveaux droits.
- En plus de chercher à améliorer la charte, on souhaite que celle-ci ait la primauté sur les droits.
- Il faut favoriser la prévention.
- La formulation des nouveaux droits sera-t-elle inclusive? Par exemple, les nouveaux droits incluront-ils le droit au logement adapté aux besoins des personnes?

L'État, les régions et le local : désengagement ou partage des responsabilités?

- Le gouvernement veut faire de plus en plus de place au privé (PPP).
- L'accessibilité, l'universalité et la gratuité sont menacées.
- La démocratie n'est pas favorisée dans ce processus.
- Tout transfert de compétence devrait être accompagné d'une enveloppe budgétaire suffisante. Il faut aussi tenir compte de la question de la péréquation entre les régions et à l'intérieur des régions.

- Il faut rester vigilant et investir les lieux locaux. On aimerait qu'un chercheur fasse une analyse globale de la situation.
- Il faut surveiller les CRÉ.
- Il faut investir le municipal.
- Il faut s'impliquer dans les structures régionales.
- Il faut que l'information circule. Il faut se donner des outils pour intervenir aux élections municipales de 2005. Ça pourrait être un mandat du MÉPACQ.

Les modèles néolibéraux de l'État : est-ce la solution aux problèmes sociaux et au vivre ensemble?

- La situation en Ontario est très critique pour les organismes communautaires de revendication qui ont très peu d'appui.
- Les personnes impliquées dans des groupes comme l'OCAP sont très courageuses d'aller jusqu'à la désobéissance civile.
- Le lien avec des personnes en situation de pauvreté est très important pour cet organisme.
- La diversité des tactiques utilisées, telles que l'occupation du bureau du ministre, la sortie de meubles du bureau du ministre et la mobilisation massive, est très intéressante.
- Il est important d'avoir des liens avec d'autres groupes, tant en Ontario qu'ailleurs, pour s'en inspirer, pour s'entraider, etc.
- L'action directe est parfois essentielle.
- Quand des gens meurent à cause de politiques gouvernementales, c'est dramatique.
- Nous réclamons la démocratie, l'égalité, la dignité et la vie privée. Mais que faisons-nous pour que cela se réalise?
- En fin de compte, on essaie de cacher la pauvreté. On doit ouvrir les yeux encore plus grand.
- La réalité de M. Lisée est très différente de ce que nous voyons.

Vous sentez-vous menacé? L'État et la sécurité publique : quelques enjeux.

- La sécurité publique a atteint un niveau exagéré.
- Nous devons constater un recul important de la liberté civile.
- Les États-Unis exercent beaucoup de pression sur les autres pays.
- Il y a un non-respect des droits et des libertés de la personne.
- Bush se sert de la peur pour faire réagir les gens.
- Nous avons exposé des considérations préliminaires sur la sécurité.
- Qu'est-ce qui a changé depuis le 11 septembre 2001?
- La sécurité a évolué au Canada depuis septembre 2001.
- Que faire dans cette situation?
- Nous nous sentons plus menacés par l'érosion des droits et libertés civiles que par les Ben Laden de ce monde.

ANNEXE 2

QUELQUES COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

Lorsque la coordonnatrice de mon organisme m'a demandé d'aller au Colloque du MÉPACQ et que j'ai constaté qu'il durait trois jours, ma réaction fut ambivalente. D'un côté, je me disais que le colloque allait m'apporter beaucoup, étant donné que je travaille dans le milieu communautaire depuis environ deux ans et demi. D'un autre côté, je craignais que ces trois jours soient épuisants, car l'horaire du colloque était plutôt chargé. Finalement, à la fin de ces trois journées, je suis repartie avec une nouvelle énergie que je n'avais pas à mon arrivée.

De plus, lors de mon départ, le vendredi matin, j'ai constaté que mes bagages étaient beaucoup plus lourds qu'à mon arrivée. Pourquoi? Tout simplement parce que je suis repartie avec beaucoup d'outils qui me serviront lors de mon travail quotidien et qui profiteront à notre organisme. Ce colloque m'a également permis de comprendre davantage la conjoncture à laquelle doit faire face le monde communautaire, et ce, grâce aux divers conférenciers, à la représentation du Théâtre Parminou et aux échanges lors des ateliers. À mon retour, mes collègues étaient « jalouses » à cause de toute l'information que j'ai eu pu y récolter et de mon énergie nouvelle. C'était ma première participation à ce colloque, et j'espère que ce ne sera pas la dernière.

Cyndie Lamontagne, Service budgétaire et communautaire d'Alma

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai acquiescé à la demande de M. Joannette, de la TROVEP de Montréal, de venir vous présenter un petit bilan de ce colloque. J'en suis d'autant plus flattée, car il s'agit de mon premier colloque du MÉPACQ. Comme le temps qui m'est accordé est assez court, je vais tenter d'être concise.

Du côté organisationnel, je n'ai rien à redire du colloque. Nous avons eu un très bel accueil, une facilité d'accès à nos chambres et un horaire établi de sorte que nous pouvions facilement nous y retrouver. Certains diront que l'horaire était chargé et que la journée du jeudi était exigeante. Toutefois, en considérant toutes les raisons qui nous ont poussés à nous déplacer, souvent de loin, nous pouvons repartir avec la satisfaction d'avoir bien travaillé. Nous n'avons pas perdu notre temps. Les échanges, les discussions et la chance que nous avons eue d'avoir le point de vue d'experts font partie du travail et permettent de l'alimenter. À ce niveau, la consistance du colloque du MÉPACQ a répondu à nos attentes. Évidemment, certains ateliers étaient plus intéressants que d'autres, mais peu importe. L'un des objectifs était, sans aucun doute, de nous permettre de nous connaître davantage et d'avoir des échanges sur nos vécus communs. Nous avons eu l'occasion de développer notre sensibilité sur ce qui se passe dans les groupes des autres régions et d'avoir une vision plus large de l'éducation populaire.

Pour terminer, le questionnement que nous avons eu sur le bien commun, le mode de gouvernance et le modèle de développement est un questionnement qu'il est important d'avoir dans un événement comme celui-ci. Mais, il est encore plus important qu'à l'intérieur de nos groupes et surtout avec nos membres, nous continuions de nous questionner et d'avoir, pour le plaisir de l'utopie, des réponses.

Mélanie Gauvin, Au bas de l'échelle

J'ai été très impressionnée par la qualité des intervenants et des panellistes présents au colloque. Que des gens de cette qualité et de cette notoriété acceptent de venir nous parler reflète l'engagement et les qualités humaines de ces personnes. C'est valorisant de constater qu'on peut faire une différence et que la réalité des organismes est la même partout. Merci pour le colloque!

Christiane Houle, Comité logement Trois-Rivières

J'ai beaucoup apprécié le colloque. La décoration de la salle principale qui était parsemée de citations m'a beaucoup plu. Ces citations portaient à réflexion et c'est une bonne chose.

Je crois qu'en général l'horaire a été bien structuré et que l'idée de placer la pièce de théâtre le mercredi soir au lieu du jeudi comme il était prévu dans la première version de l'horaire était une très bonne idée. C'était également une bonne idée d'avoir fait appel à cette troupe de théâtre pour jouer une pièce qui englobait des réflexions dans une douceur humoristique. La pièce était vraiment très bonne!! Bravo au Théâtre Parminou!

Ce qui m'a le plus plu lors du colloque, ce fut la journée du jeudi dans son ensemble. Les invités du panel se complétaient bien et nous apportaient une réflexion à différents niveaux, soit au niveau international, national et local.

La conférence de Jean-François Lisée m'a beaucoup intéressé parce qu'elle amenait une vision économique des choses. Il nous a proposé une façon d'interpréter les chiffres qui est loin d'avoir plu à tous, mais qui était somme toute intéressante. En fait, cette présentation m'a permis de demeurer critique envers les propos qu'il exposait et je ne suis pas demeuré dans un état de « frustration » face à ces propos. Le fait d'entendre ces arguments économiques m'a plutôt permis de mieux comprendre les arguments qu'on nous sert habituellement. Cela dit, cette conférence était bien à propos et bien choisie. Elle m'a beaucoup intéressé parce qu'elle était claire et vulgarisée, même si certaines personnes pensaient qu'elle ne l'était pas assez. Je suis également contente que la conférence ait abordé des sujets plus économiques. C'est un domaine qui m'intéresse beaucoup et il est malheureusement plutôt rare d'avoir ce genre d'explication dans les rencontres de ce type. Pour une prochaine rencontre, j'aimerais vous suggérer le nom de Léo-Paul Lauzon pour le volet économique.

Les ateliers sont un autre élément qui m'a bien intéressé. Les thèmes étaient d'actualité et parfois ambitieux, mais nécessaires. Je trouve que la durée accordée à chaque atelier était quand même bien parce qu'elle donnait le temps aux gens de poser des questions et de se familiariser davantage au sujet présenté même si parfois le sujet était très complexe. Je crois que la durée globale des ateliers était bien. Considérant le fait qu'un colloque n'est pas des vacances, il fallait s'attendre à ce que la seule journée pleine soit utilisée à son maximum et c'est bien ainsi!

Bref, c'est la première fois que j'assistais à un colloque du MÉPACQ et j'ai beaucoup aimé l'expérience. Je n'ai aucune critique négative à faire puisque, selon moi, l'ensemble du colloque était très bien!

Merci pour ce travail d'organisation incroyable!

Caroline Moreau, Centre-du-Québec

ANNEXE 3

Liste des participant-e-s

HENRI JACOB	Action Boréale
ANNIE JACQUES	Association coopérative d'économie familiale de l'Abitibi-Témiscamingue
CHRISTINE ROCHON	Association coopérative d'économie familiale du Haut-Saint-Laurent
FRANÇOIS LAROUCHE	Association coopérative d'économie familiale du Haut-Saint-Laurent
HENRI LABERGE	Association coopérative d'économie familiale du Haut-Saint-Laurent
NICOLE CHAPDELAINÉ	Association coopérative d'économie familiale du sud-ouest de Montréal
CHRISTIAN LOUPRET	Association de défense des droits sociaux du Québec métropolitain
PASCALE PERRON	Association de défense des droits sociaux du Québec métropolitain
RACHEL LACASSE	Association de défense des droits sociaux du Québec métropolitain
DANIEL LAFRENIÈRE	Association de solidarité Entraide communautaire Haute-Gatineau
CAROLINE MOREAU	Ass. des groupes d'éducation populaire autonome — Centre-du -Québec
HENRI-PAUL LABONTÉ	Ass. des groupes d'éducation populaire autonome — Centre-du -Québec
ISABELLE CÉLINA	Ass. des groupes d'éducation populaire autonome — Centre-du -Québec
CAROLINE DUBOIS	Associations des locataires de Thetford Mines
FRANCE FOURNIER	Associations des locataires de Thetford Mines
FRANCE-ANNE BLANCHET	Associations des locataires de Thetford Mines
RÉAL TREMBLAY	Association des personnes handicapées visuelles de la région 02
ALBERT SABOURIN	Association des travailleur-euse-s accidenté-e-s de Joli-mont
BERNARD GUERTIN	Association des travailleur-euse-s accidenté-e-s de Joli-mont
DOMINIQUE DUPUIS	Association des travailleur-euse-s accidenté-e-s de Joli-mont
MARCEL CLOUTIER	Association des travailleur-euse-s accidenté-e-s de Joli-mont
FRÉDÉRIC BOUDREAU	Association pour la protection des intérêts des consommateurs Côte-Nord
SERGE ROY	Association québécoise pour le contrat mondial de l'eau
LINDA NADEAU	Au bas de l'échelle
MÉLANIE GAUVIN	Au bas de l'échelle
ANNE-MARIE GÉLINAS	Auteure-compositrice-interprète
MIREILLE LALONDE BLANC	Avec des Elles inc.
PIERRE BERGER	Caricaturiste
JONATHAN LACASSE	Carrefour d'animation pastorale en monde ouvrier
ROBERT LAPOINTE	Carrefour d'animation pastorale en monde ouvrier
ANNE-MARIE DE LA SABLONNIÈRE	Carrefour d'engagement, de ressourcement et de formation
GUY FORTIER	Carrefour d'engagement, de ressourcement et de formation
NICOLE DESÈVE	Centrale des syndicats du Québec
GUY BOISCLAIR	Centre d'aide aux travailleur-euse-s accidenté-e-s de Montréal
JEAN FERRON	Centre d'aide aux travailleur-euse-s accidenté-e-s de Montréal
MARIE-LINE DEGAGNIER	Centre d'aide aux travailleur-euse-s accidenté-e-s de Montréal
MARTINE TARDIF	Centre d'aide aux travailleur-euse-s accidenté-e-s de Montréal
SUZANNE FERRON	Centre d'aide aux travailleur-euse-s accidenté-e-s de Montréal
LUCIE TOUCHETTE	Centre d'animation familiale
NICOLE GRENIER DUGUAY	Centre d'animation familiale
ANNE DIAMOND	Centre d'éducation populaire de Pointe-du-Lac
CAROLINE BOISLARD	Centre d'éducation populaire de Pointe-du-Lac
CAROLINE LACOMBELEZ	Centre d'éducation populaire de Pointe-du-Lac
DENISE MARCHAND	Centre d'éducation populaire de Pointe-du-Lac
LINDA GODIN	Centre d'éducation populaire de Pointe-du-Lac
LUCIE ROCHELEAU	Centre d'éducation populaire de Pointe-du-Lac
JEAN-FRANÇOIS LISÉE	Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal
MANON BLANCHETTE	Centre d'information communautaire
DIANE JACOB	Centre de croissance d'Abitibi-Ouest
ÉLISE BOUCHARD	Centre de croissance d'Abitibi-Ouest
CHANTAL DUGRÉ	Centre de femmes de Shawinigan
FRANCE LAVIGNE	Centre de femmes de Shawinigan
LOUISE DÉSAULNIERS	Centre de femmes de Shawinigan
DANIELLE BRASSARD	Centre de femmes « Entre femmes »
JOHANNE ALARIE	Centre de femmes « Entre femmes »
MARIE-FRANCE POIRIER	Centre de Femmes Parmi Elles
PIERRE VALOIS	Centre de formation populaire
SYLVIE GOUGEON	Centre de formation sociale Marie-Gérin-Lajoie

KATHY BEAUDIN	Centre de recherche et d'information en consommation
SONIA HADDAD	Centre des femmes d'ici et d'ailleurs
PASCAL DURAND	Centre justice et foi
ÉDITH MONETTE	Cible Famille Brandon
MARIE-MICHELLE FOGARTY	Collectif pour le libre choix
VALÉRIE BESSETTE	Collectif pour le libre choix
NICOLE BERNIER	Collectif régional d'éducation sur les médias d'information
ANDRÉ HOULE	Comité chômage du Haut-Richelieu
FRANCE TURCOTTE	Comité chômage du Haut-Richelieu
JOCELYNE GAMELIN	Comité chômage du Haut-Richelieu
NICOLE PICOTIN	Comité chômage du Haut-Richelieu
ÈVE GÉLINAS	Comité d'action des non-syndiqués
GUYLAINE POIRIER	Comité d'action des non-syndiqués
ISABELLE LAVOIE	Comité d'éducation populaire Rimouski
CAROL-ANDRÉ SIMARD	Comité des citoyen-ne-s du quartier St-Sauveur
ROBERT FOISY	Comité des citoyen-ne-s du quartier St-Sauveur
KAREN OTIS	Comité des droits sociaux d'Alma
NADIA BOLDUC	Comité des droits sociaux d'Alma
YVES LEMAIRE	Comité logement Montérégie
JACQUES MÉTRAS	Comité logement Rimouski-Neigette
PATRICE BÉRUBÉ	Comité logement Rimouski-Neigette
CHRISTIANE HOULE	Comité logement Trois-Rivières
DIANE VERMETTE	Comité logement Trois-Rivières
KEVIN NEWBURY	Comité logement Trois-Rivières
MARIE-CLAUDE NOLET	Comité pour le droit des personnes assistées sociales
CHANTAL CARRIÈRE	Comité régional des assistés sociaux de Lanaudière
NOËLLA LAROCHE	Comité régional des assistés sociaux de Lanaudière
JEAN-MARC HARNOIS	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
FRANCINE CABANA	Conférence religieuse canadienne
CÉLINE GUÉRIN	Cuisines collectives Bois-Francs
SUZANNE DUCHAINE	Cuisines collectives Bois-Francs
JACINTHE LEBLANC	Droits devant
JOANNE LEBRASSEUR	Droits devant
SYLVIE BERGERON	Éduco-Pop des Bois-Francs
SUSAN BOIVIN	Entre-Femmes
JANIE BERGERON	Espace Mauricie
MARIE-PIER BEAUDOIN	Espace Mauricie
ALAIN PERRON	Fédération autonome du collégial
ALAIN BERNATCHEZ	Fédé. des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain
BRIGITTE DOYON	Fédération des infirmiers et infirmières du Québec
LISE MARTEL	Fédération des infirmiers et infirmières du Québec
LUCIE MERCIER	Fédération des infirmiers et infirmières du Québec
GERALDO GATTI	Groupe d'information et de défense de droits sociaux de Sainte-Julienne
JEAN-CLAUDE VINCENT	Groupe d'information et de défense de droits sociaux de Sainte-Julienne
SUZANNE R. SOUCEY	Groupe d'information et de défense de droits sociaux de Sainte-Julienne
MARTIN PETIT	Institut de recherche et d'informations socio-économiques
ALFONSO IBARA	Jeunesse ouvrière chrétienne de l'Outaouais
FRANÇOIS-OLIVIER DESMARAIS	Journal communautaire Entrée Libre
LOUISE DAIGLE	Journal communautaire Entrée Libre
AMADOU BA	Journal communautaire Entrée Libre
FRANÇOIS LEMIEUX	La Chaudronnée de l'Estrie
DIANE LÉVESQUE	Le sac à mots
ANDRÉ PARADIS	Ligue des droits et libertés
DIANE RACETTE	Maison populaire de Joliette
BENOÎT MARSAN	Mouvement action chômage de Montréal
SÉBASTIEN DUCLOS	Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi
MAGALIE LAPOINTE	Mouvement d'action chômage de Trois-Rivières
MÉLISSA FORGET	Mouvement d'action chômage de Trois-Rivières
DIANE GAUTHIER	Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière
JULIE LANGLOIS	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
RÉGENT SÉGUIN	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
SYLVIA ROY	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
STEEVE ÉMOND	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais
GAÉTAN HÉROUX	Ontario Coalition Against Poverty

STEFANIE GUDE	Ontario Coalition Against Poverty
DENYSE LACELLE	Projet Genèse
BRIGITTE CARRIER	Promotion Handicap Sherbrooke
GUY PLOURDE	Promotion, lutte aide intervention en défense de droits du Bas-du-Fleuve
SERGE NADEAU	Promotion, lutte aide intervention en défense de droits du Bas-du-Fleuve
JEAN-PIERRE GOULET	Propulsion Lanaudière
MAURICIO CARREA	Regroupement autonome des jeunes de l'Estrie
MÉLISSA MICHAUD	Regroupement autonome des jeunes de l'Estrie
PHILIPPE VIENS	Regroupement autonome des jeunes de l'Estrie
NATHALIE LAMOUREUX	Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue
PHILIPPE MARQUIS	Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue
JONATHAN LAMONTAGNE	Regroupement de défense des droits sociaux Drummond
VITAL GILBERT	Regroupement des chômeurs-euse-s Abitibi-Témiscamingue
ANDRÉ TRÉPANIÉ	Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec
MARIE-JOSÉE MAGNY	Reg. des organismes d'éducation populaire autonome de la Mauricie
MICHEL GAGNON	Reg. des organismes d'éducation populaire autonome de la Mauricie
MATHIEU NOËL	Regroupement des organismes de promotion du Montréal métro
LAURIER GILBERT	Regroupement des sans-emploi de l'Abitibi-Témiscamingue
LOUISE CÔTÉ	Regroupement des sans-emploi de l'Abitibi-Témiscamingue
DANIEL DERRIEN	RÉPAC 03-12
SÉBASTIEN HARVEY	RÉPAC 03-12
CARMEN FONTAINE	Service aux collectivités de l'UQAM
CYNDIE LAMONTAGNE	Service budgétaire et communautaire d'Alma
TRACY BURNS	Syndicat des professeur-e-s du collège François-Xavier-Garneau
MICHEL SAVARD	Table des groupes populaires de la Côte-Nord
JOSÉE HARNOIS	Table régionale des OVEP Montérégie
JEAN-YVES JOANNETTE	Table régionale des OVEP de Montréal
YVES BELLAVANCE	Table régionale des OVEP de Montréal
ALEXANDRE LAVALLÉE	Table ronde des OVEP de l'Estrie
GENEVIÈVE GAUDETTE	Table ronde des OVEP de l'Estrie
KHADY OUSMANE	Table ronde des OVEP de l'Estrie
NATHALIE LAVALLÉE	Table ronde des OVEP de l'Estrie
NORMAND GILBERT	Table ronde des OVEP de l'Estrie
CAROLE NORMAND	Table ronde des OVEP de l'Outaouais
VINCENT GREASON	Table ronde des OVEP de l'Outaouais
LOUISE DUQUETTE	Théâtre Parminou
MAUREEN MARTINEAU	Théâtre Parminou
RÉJEAN BÉDARD	Théâtre Parminou
ANDRÉ ANDRÉ	Union des travailleur-euse-s accidenté-e-s de Montréal
FÉLIX LAPAN	Union des travailleur-euse-s accidenté-e-s de Montréal
LIANE FLIBOTTE	Union des travailleur-euse-s accidenté-e-s de Montréal
PETER LEUPRECHT	Université du Québec à Montréal
SYLVIE MOREL	Université Laval

ANNEXE 4

Notes biographiques sur les personnes-ressources (en ordre alphabétique)

YVES BELLAVANCE

Historien de formation et ancien journaliste, Yves Bellavance travaille, depuis plus de 10 ans, à la Table régionale des organismes volontaires en éducation populaire de Montréal (TROVEP de Montréal). Au cours des dernières années, il s'est intéressé à la question de la réorganisation de l'État sur le territoire québécois et plus particulièrement aux impacts de la régionalisation et de la municipalisation sur la population et sur le travail des groupes communautaires. À ce titre, il est régulièrement intervenu sur la place publique avec la publication d'analyses dans les bulletins ou dans les journaux et la participation à certaines conférences ou à certains séminaires. Mentionnons entre autres :

- La réingénierie : des cadeaux aux amis du privé! L'EXPRESS-Ô, Bulletin de la TROVEP de Montréal, mars 2004, pages 3 à 6.
- La loi 34 : en avant vers la régionalisation à la carte! et Les services municipaux dans la mire du PPP. L'EXPRESS-Ô, Bulletin de la TROVEP de Montréal, mars 2004, pages 22 à 24.
- De la fusion municipale à la municipalisation. L'EXPRESS-Ô, Bulletin de la TROVEP de Montréal, avril 2002, pages 3 à 9.
- Réorganisation municipale, développement social et allocation de services publics : le « plan de match » du gouvernement. Dossier sur la réorganisation municipale, TROVEP de Montréal, mars 2001, pages 11 à 14.
- Le véritable enjeu des défusions, le refus de partager les richesses. Lettre ouverte dans Le Devoir du 10 novembre 2003.
- Les eaux troubles de Mme Forget : la ministre est-elle obnubilée par sa quête de services publics à privatiser? Lettre ouverte dans La Presse du 9 septembre 2003.
- Participation à deux séminaires : Gestion locale et démocratie participative, les arrondissements dans les grandes villes du Québec, 2003. Les nouveaux modes de gouvernance et la place de la société civile, 2004.

VINCENT GREASON

Vincent Greason travaille depuis 2001 à la Table ronde des OVEP de l'Outaouais, un regroupement composé de 21 organismes d'éducation populaire autonome de la région. De 1993 à 2001, il était responsable du dossier « Éducation » au Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ). Le MÉPACQ est un regroupement national de 11 Tables régionales en éducation populaire autonome. Dans ces deux emplois, il s'est occupé et s'occupe encore de la formation, du soutien et de l'avancement de l'ÉPA en milieu communautaire (ou plus précisément en milieu d'action communautaire autonome).

Avant de travailler au MÉPACQ, il faisait de l'éducation populaire syndicale, notamment en alphabétisation, lorsqu'il a travaillé au Centre d'éducation ouvrière, un projet du Conseil du travail du grand Toronto. De 1977 à 1984, il a vécu dans la ville de Québec où il a travaillé, mais surtout milité, dans les groupes populaires, dont le Carrefour des agents de pastorale en monde ouvrier (CAPMO), le comptoir alimentaire de Saint-Sauveur et le comité Québec-Irlande.

JEAN-MARC HARNOIS

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est constituée par la Charte des droits et libertés de la personne. Son nom et ses mandats actuels proviennent de la fusion, en 1995, entre les mandats auparavant dévolus respectivement à la Commission des droits de la personne et à la Commission de protection des droits de la jeunesse.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a pour mission de veiller au respect des principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne. En matière de programmes d'accès à l'égalité, la Commission est responsable de l'application de la Partie III de la Charte et de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. La Commission a également pour mission de veiller à la protection de l'intérêt de l'enfant et au respect des droits qui lui sont reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse et par la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Jean-Marc Harnois travaille pour la Commission à la Direction de l'éducation et de la coopération dont le mandat est de faire la promotion de la Charte et la prévention de toute lésion de droits.

Le siège social de la CDPDJ se situe au : 360, rue Saint-Jacques 2e étage, Montréal H2Y 1P5
Téléphone : (514) 873-5146 Téléphone sans frais : 1 800 361-6477 Télécopieur : 873-6032
Pour connaître les coordonnées des bureaux régionaux à Gatineau, Longueuil, Québec, Rimouski, Saguenay, Saint-Jérôme, Sept-Îles, Sherbrooke, Trois-Rivières et Val-d'Or, consultez son site Internet à l'adresse suivante : <http://www.cdpedj.qc.ca>

JEAN-FRANÇOIS LISÉE

Directeur exécutif du nouveau Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal, Jean-François Lisée est également membre du Centre d'études sur les politiques et le développement social (CPDS) de Montréal. Il concentre ses recherches sur les questions de social-démocratie et de mondialisation et a mis sur pied avec son équipe un site internet sur ce thème : Politiques Sociales.net. Il fut, pendant 5 ans, conseiller des premiers ministres québécois Jacques Parizeau et Lucien Bouchard et l'un des architectes de la stratégie référendaire qui menèrent le Québec à moins de 1 % de la souveraineté en 1995. Il a écrit plusieurs livres sur la politique québécoise, dont « Le Tricheur », sur Robert Bourassa et « Dans l'œil de l'aigle », sur la politique américaine face au mouvement indépendantiste, qui lui valut la plus haute distinction littéraire canadienne. En 2000, il publiait « Sortie de secours – comment échapper au déclin du Québec », qui provoqua un important débat sur la situation et l'avenir politique du Québec. Pendant près de 20 ans, il fut journaliste, correspondant à Paris et à Washington pour des médias québécois et français.

LISE MARTEL

Lise Martel est infirmière depuis 1972. Elle a oeuvré pendant 25 ans, principalement en obstétrique, au Centre hospitalier Chauveau à Loretteville. Dès le début de sa carrière d'infirmière, elle milite activement dans son syndicat. De 1987 à 1990, elle est élue présidente du Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers de Québec qui est affilié à la FIIQ. Depuis 1995, madame Martel est élue au comité exécutif de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ), à titre de trésorière adjointe puis de trésorière.

En tant que responsable politique pour la FIIQ des dossiers santé, condition féminine et solidarité, madame Martel a milité, entre autres, au sein du regroupement Cap-Monde et du collectif Échec à la guerre. Elle milite actuellement au Réseau de Vigilance. Elle s'intéresse particulièrement aux effets de la mondialisation, aux marchés publics, aux partenariats public-privé et au danger de privatisation du réseau de la santé. À titre de conférencière, elle participe à des rencontres traitant de la mondialisation néolibérale avec des groupes communautaires, des groupes d'étudiants et des syndicats.

LUCIE MERCIER

Lucie Mercier est détentrice d'un baccalauréat en sociologie de l'Université Laval de Québec. Elle a, par la suite, complété une maîtrise en démographie à l'Université de Montréal et un certificat en droit social et du travail à l'Université du Québec à Montréal. Au plan professionnel, elle a d'abord œuvré en santé et sécurité au travail dans l'industrie de la construction. Après avoir occupé un poste de conseillère en recherche à l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail et un poste d'agent de recherche et de planification socioéconomique en prévention des risques à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, elle devient, en 1989, conseillère au secteur Santé – Action sociale et politique à la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec.

En tant que conseillère au secteur santé, madame Mercier effectue des recherches et rédige des textes de conférence et des articles sur des questions du domaine social, plus particulièrement du secteur de la santé et des services sociaux. Au cours des dernières années, les préoccupations grandissantes pour la préservation des services publics, dont les services de santé, ont fait en sorte que madame Mercier a étendu son domaine de recherche au phénomène et aux effets de la mondialisation néolibérale.

SYLVIE MOREL

Sylvie Morel est professeure agrégée et elle enseigne au Département des relations industrielles de l'Université Laval depuis 1996. Auparavant, elle a travaillé comme chercheuse à la Commission des droits de la personne du Québec, à la Centrale des syndicats nationaux (CSN) et au Bureau de la main-d'œuvre féminine de Travail Canada. Détentrice d'un doctorat en sciences économiques de l'Université de Paris I, elle est spécialisée en économie du travail et des politiques sociales. Ses enseignements portent sur l'économie de l'emploi et du travail, la sécurité sociale et la théorie économique institutionnaliste. Ses recherches des dernières années ont concerné plus particulièrement deux grandes questions : 1) la comparaison des politiques d'assistance sociale en France, aux États-Unis et au Québec/Canada (l'opposition des politiques de *workfare* et d'insertion); 2) la réactualisation de la théorie économique « hétérodoxe » (qui s'oppose au courant dominant en économie) (celle de l'économiste institutionnaliste John R. Commons) et son application aux problèmes économiques actuels. L'ensemble de ses recherches sont menées dans une perspective féministe. Elle est coresponsable d'un projet de formation sur les analyses hétérodoxes féministes en économie et leurs applications. Elle collabore depuis l'an 2000 à l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes (ARIR) et préside le comité scientifique de la Chaire d'étude Claire Bonenfant sur la condition des femmes.

Quelques publications choisies :

- MOREL, S. [2004], « Workfare and Insertion : How the U.S. and French Models of Social Assistance Have Been Transformed », in N. Gilbert, A Parent (ed.), *Welfare Reform. A Comparative Assessment of the French and U.S. Experiences*, International Social Security Series, Vol. 10, in cooperation with the International Social Security Association (ISSA), New Brunswick/London, Transaction Publishers, p. 93-142.
- MOREL, S. [2003], « Institutionnalisme commonsien, citoyenneté et sécurité économique », Paris, *Économie et institutions*, I, 2, pp. 106-134.
- MOREL, S. [2002a], « La transformation des obligations de travail pour les mères touchant l'assistance sociale : quels enseignements tirer pour les féministes? », Montréal, *Lien social et Politiques*, Le Genre des politiques publiques : ces constats et des actions, Vol. 47, printemps, pp. 171-186.
- MOREL, S. [2002b], *Le modèle du workfare ou modèle de l'insertion, la transformation de l'assistance sociale au Canada et au Québec*, Condition féminine Canada, Ottawa (disponible en français et en anglais sur le site de CFC : <http://www.cfc-swc.gc.ca>).
- MOREL, S. [2000], *Les logiques de la réciprocité : les transformations de la relation d'assistance aux États-Unis et en France*, Paris, Presses universitaires de France, Collection Le lien social.

MARTIN PETIT

Martin Petit est chercheur à l'IRIS*. Il a travaillé sur le dossier de la privatisation de l'éducation, mais s'intéresse également aux conséquences des accords de libre-échange sur l'environnement et la collectivité, aux politiques gouvernementales, aux activités du secteur pétrolier ainsi qu'aux influences des nouvelles technologies de l'information et des communications sur les activités humaines. Il s'est aussi penché sur les politiques fiscales, sur les privatisations et sur le financement public des sociétés privées.

* L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) est un institut de recherche indépendant et progressiste. Il a été fondé à l'automne 2000. Sa mission est double. D'une part, l'institut produit des recherches, des brochures et des dépliants sur les grands enjeux socio-économiques de l'heure (fiscalité, pauvreté, mondialisation, privatisations, etc.) afin d'offrir un contre-discours à la perspective néolibérale. D'autre part, les chercheurs offrent leurs services aux groupes communautaires, aux groupes écologistes et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques ou pour la rédaction de mémoires.

SERGE ROY

Serge Roy est un membre fondateur de l'Association québécoise pour le contrat mondial de l'eau (1999). Il est président de cette association depuis septembre 2001. À ce titre, il a participé au Forum social mondial de Porto Alegre, en janvier février 2002, et au Forum alternatif mondial pour l'eau à Florence, en mars 2003. Il est un militant actif du Réseau du Forum social de Québec et Chaudière-Appalaches depuis le début de 2002, un événement qui s'inspire du Forum social mondial de Porto Alegre. Il a été un militant syndical au SFPQ de 1967 à 2001 et à la CSN de 1967 à 1972. Il fut également président national du Syndicat de la fonction publique du Québec de 1996 à 2001. Depuis la fin des années soixante, Serge Roy est impliqué dans divers groupes sociaux et groupes populaires du centre-ville de Québec : fondation du premier Comité populaire du quartier Saint-Jean-Baptiste, en 1968, militant au Comité de citoyens de l'Aire 10 dans le quartier Saint-Roch de 1969 jusqu'à la disparition de ce dit comité, participation au journal Droit de Parole, etc.